

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MIREILLE PAUL, présidente**
 Mme STELLA LENEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DE GROSSE-ÎLE DANS LA
COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 10 février à 18 h 30
Gymnase de l'école de la Grosse-Île

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 10 FÉVRIER 2026

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

Mme HÉLÈNE CHEVRIER..... 18

Mme LOUISE BOURGEOIS (par visioconférence) 22

POUR UN PROJET ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA

M. Marc-Olivier Billette (par visioconférence)..... 23

Mme KIM CLARK 25

VENT D'ÉLUS

Mme Édith Béland (par visioconférence)..... 26

RÉSUMÉ PAR LA PRÉSIDENTE DES AUTRES REQUÊTES REÇUES..... 28

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET 30

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GLEN JUNG 40

Mme MICHELLE CHEVARIE..... 55

Mme HÉLÈNE CHEVRIER..... 57

Mme KIM CLARK..... 65

M. HARRY QUINN 75

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC RVÉQ

Mme Louise Morand (par téléphone) 79

Mme JANICE CLARK 83

M. JEAN-PAUL ROY (par téléphone)..... 97

PAUSE

REPRISE

Mme WILMA CLARK 112

Mme MARSHA LAPIERRE..... 116

Mme TINA DEAUDELIN (par téléphone) 130

Mme JANICE CLARK 136

M. JEAN-PAUL ROY (par téléphone)..... 138

MOT DE LA FIN 150

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 FÉVRIER 2026 À 19 h (heure des Îles)

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le Projet de construction du parc éolien Grosse-Île. Nous sommes heureux de vous accueillir ici à Grosse-Île, mais également à distance pour les personnes qui participent à l'extérieur des Îles.

10

Good evening and welcome to the first part of the public hearing on the Grosse Île Wind Farm Project. We are pleased to welcome you here in Grosse Île. We are also welcoming those who are following us remotely.

15

Avant de poursuivre, je tiens à mentionner qu'avant cette rencontre, nous avons reçu des demandes pour obtenir de l'information en anglais concernant le déroulement des séances. En ce sens, ce discours sera livré alternativement en anglais et en français.

20

Before continuing, I would like to mention that prior to this meeting, we received requests for information in English regarding the proceedings of the sessions. With that in mind, we will provide information in English after having first presented it in French.

25

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Mireille Paul, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête.

30

First, allow me to introduce myself. My name is Mireille Paul. I am a member of the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, the BAPE, and have the privilege of chairing this commission of inquiry.

Je suis accompagnée de ma collègue commissaire, Stella Leney.

LA COMMISSAIRE :

35 Bonsoir, mon nom est Stella Leney, je suis également membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et je vais assister la présidente, madame Paul, pour cette audience.

Good evening, everybody, my name is Stella Leney, I'm a member of the BAPE also, and I will assist Ms. Paul for this hearing.

40

LA PRÉSIDENTE :

45 Voici également l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, les analystes Émilie Batailler et Jérémie Hagen-Veilleux; à l'entrée de la salle, que vous avez probablement déjà rencontrés, la coordonnatrice Rachel Sebareme et le conseiller en communication Alexandre Tanguay. Je salue aussi notre collègue France Fons, qui est agente de secrétariat.

50 *I would also like to introduce the commission's team. To my left are analysts Émilie Batailler and Jérémie Hagen-Veilleux, at the entrance of the room are coordinator Rachel Sebareme and communications advisor Alexandre Tanguay. I would also like to mention our colleague France Fons, who is our secretarial officer.*

55 Plusieurs personnes nous assistent sur le plan de la logistique. *Several people assist us with logistics* : Marine LeBlanc et Joël Arseneau de l'Île Imagin'air pour la sonorisation et la captation vidéo, (*for sound and video recording*), Yolande Teasdale, sténographe (*stenography*) et des collègues du BAPE (*colleagues from BAPE*) : Andrea Aristizabal, Brigitte Bernier, Pierre Dufour, Karine Fortier, Marie-Ève Gendron et Raphael Sioui assurent la webdiffusion des séances, *for the webcasting of the sessions*.

60 À ma droite se trouve l'équipe de l'initiateur du projet, Parc éolien de Grosse-Île S.E.C., et son porte-parole, Jean-Michel Leblanc, que je vais inviter à se présenter et à faire de même pour ses collègues.

65 *To my right is the team behind the project, Parc éolien de Grosse-Île S.E.C., and its spokesperson, Jean-Michel Leblanc, whom I will invite to introduce himself and his colleagues.*

Monsieur Leblanc?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

70

Bonjour, Madame la Présidente, Madame la Commissaire, les analystes de la commission, bonsoir à tous et à toutes présentes. Comme mentionné, je suis Jean-Michel Leblanc. Je suis chargé d'exploitation du Parc éolien de la Dune-du-Nord pour Nutrinor-Gilbert énergies renouvelables.

75

So, hi, everyone. My name is Jean-Michel Leblanc. I'm Exploitation Manager for the Dune-du-Nord Wind Farm, the actual wind farm, and...

80

... et j'agirai ce soir, pour la durée de l'audience, comme porte-parole principal de l'initiateur de projet.

So, I'll be the speaker for the project initiator for tonight and for all the BAPE process.

85

Il nous fait plaisir de vous présenter, dans le cadre de l'audience publique du BAPE, notre projet de parc éolien de Grosse-Île.

It's a pleasure to present you tonight our project of Grosse-Île Wind Farm.

90

Je suis accompagné par trois collègues de Nutrinor-Gilbert énergies renouvelables : Maxime Gilbert et Sébastien Ruiz qui sont en salle, ainsi que Jacques Gauthier qui est présent à distance.

So, I'm with three co-workers from NGE Renewables: Maxime Gilbert and Sébastien Ruiz who are here with us tonight and Jacques Gauthier, President of NGE Renewables who is online.

95

Sont également présents les représentants de l'Alliance de l'énergie de l'Est, notre partenaire dans le projet du Parc éolien Dune-du-Nord, monsieur Simon Deschênes, premier vice-président de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

100

So, we are also with our partner on the Grosse-Île Wind Farm Project from Alliance de l'énergie de l'Est, Mr. Simon Deschênes, First Vice-President of Alliance.

105 Nous avons également plusieurs experts indépendants que nous avons mandatés pour l'étude d'impact pour le projet, qui sont avec nous, qui nous accompagnent : madame Marjolaine Castonguay, présidente et fondatrice de PESCA Environnement et directrice de l'étude d'impact; madame Chloé Lachance, derrière moi, qui est chargée de projet de l'étude d'impact environnemental et social de PESCA; Justine Simard, urbaniste et conseillère principale à Transfert Environnement et Société.

110 *So, we also have experts that we mandated to do the environmental impact assessment for the project. Ms. Marjolaine Castonguay, founder and president of PESCA Environment, who was in charge of the environmental impact assessment; Ms. Chloé Lachance, Project Manager for the environmental impact assessment and Ms. Justine Simard, Urban Planner and Counsellor for Transfert Environnement et Société.*

115 Nous avons également en ligne, qui pourront intervenir pendant la commission au besoin, selon les besoins de la commission, Marie-Flore Castonguay, urbaniste et chargée de projet pour l'étude d'impact d'environnement de PESCA; monsieur Jean-Philippe Regnard, acousticien de Mecanum et Nicolas Guillemette, ingénieur en génie côtier et maritime de Lasalle NHC.

120 *We also have online, expert from PESCA, Ms. Marie-Flore Castonguay, Urban Planner for the environmental impact assessment; Mr. Jean-Philippe Regnard for sound engineering from Mecanum, and Mr. Nicolas Guillemette, Coastal and Maritime Engineer from Lasalle NHC.*

LA PRÉSIDENTE :

125 À ma gauche, maintenant, se trouvent les ministères et organismes que nous avons invités pour répondre aux questions relevant de leur champ d'expertise. Je demande aux porte-paroles présents en salle de se présenter et de faire de même pour leurs collègues.

130 *To my left are the departments and agencies we have invited to answer questions within their areas of expertise. I would ask the spokespersons to introduce themselves and their colleagues.*

Commençons avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, madame Leclerc.

135 **Mme JULIE LECLERC :**

Bonsoir, je suis Julie Leclerc, de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Au cours de cette audience, j'agirai comme porte-parole pour le ministère de l'Environnement.

140

Le ministère a réuni une équipe d'experts pour répondre aux questions de la commission. Donc, à mes côtés, j'ai madame Catherine Gagnon, aussi de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique; sont également présentes à distance, madame Danielle Gauthier, de la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, puis madame Ursule Boyer-Villemaire de la Direction de l'adaptation aux changements climatiques. Puis on aura également plusieurs experts qui pourront répondre par écrit à des questions, au besoin.

145

LA PRÉSIDENTE :

150

Parfait. Poursuivons maintenant avec la Communauté maritime.

M. DAVID RICHARD :

155

Oui, bonjour. David Richard, porte-parole de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. En fait, avec moi, j'ai madame Jasmine Solomon, comme personne-ressource, et madame Marie-Ève Giroux. D'ailleurs, je tiens à souligner qu'il y a un lien qui existe entre madame Giroux et monsieur Jean-Michel Leblanc, ici en face, mais que la commission a été avisée de la situation et que moi, à titre de porte-parole de la Communauté maritime, je vais me porter garant de l'intégrité et de la véracité des réponses que fournira madame Giroux.

160

Aussi, je pourrais rajouter que demain, nous aurons également, comme autre personne-ressource, monsieur Jean Hubert, qui devait s'absenter ce soir, à titre de directeur général par intérim.

165

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Richard. Madame Cyr, de la Municipalité de Grosse-Île?

Mme KARINA CYR :

170

Bonsoir, je m'appelle Karina Cyr, directrice générale pour la municipalité de Grosse-Île, c'est moi qui vais être porte-parole pour ce soir. Également avec moi ce soir, j'ai mon adjointe administrative, Kelly Higgins, qui est dans l'audience, ainsi que le maire Gordon Burke.

175

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Monsieur Scully, d'Hydro-Québec?

180

M. YANNICK SCULLY :

Bonsoir, Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Yannick Scully, délégué commercial senior, Approvisionnement énergétique pour Hydro-Québec. Je serai le porte-parole pour les activités d'Hydro-Québec. Je suis accompagné dans la salle avec Marc-Antoine Ruest, qui est notre conseiller Affaires régionales, ainsi que Stéphane Thériault, qui est notre ingénieur planification.

185

LA PRÉSIDENTE :

190

Parfait. Maintenant, le représentant de Transports et Mobilité durable. Monsieur, je m'excuse, mais je ne vois plus votre nom.

M. SIMON ROY :

195

Oui, bonjour. Simon Roy. Oui, je me présente, Simon Roy, je suis le porte-parole du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Je suis le répondant au dossier de Transports hors normes à la Direction territoriale régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et je serai accompagné ce soir d'une ressource en salle, monsieur Alexandre Sauvageau-Buteau, ingénieur au Module des aléas naturels et de l'adaptation aux changements climatiques.

200

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, le ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. YVES BONNIER-VIGER :

205 Bon. Moi, c'est Yv Bonnier-Viger, je suis médecin spécialiste en santé publique et médecine
préventive à la Direction régionale de santé publique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et
normalement, à distance, on a Pierre-Olivier Morisset. Je ne sais pas s'il est là, mais, en tout cas, il
va être là, qui est un agent de planification, programmation et recherche en santé
environnementale, toujours à la Direction régionale de santé publique de la Gaspésie-Îles-de-la-
210 Madeleine.

LA PRÉSIDENTE :

215 Merci beaucoup. On a un autre porte-parole, je crois, en ligne, le ministère de la Sécurité
publique, monsieur Caron?

M. FÉLIX CARON:

220 Bonsoir tout le monde. Félix Caron, puis je serai le porte-parole du ministère de la Sécurité
publique. Je suis accompagné ce soir, aussi en ligne, de Charles Béland, qui sera notre expert pour
les questions d'érosion et submersion côtières. Bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

225 Merci beaucoup. Et, enfin, pour Sel Windsor limitée?

M. JEAN-BAPTISTE DROMER:

230 Bonsoir, je suis Jean-Baptiste Dromer, je suis le directeur principal des opérations pour l'Est
du Canada. Sel Windsor est la propriétaire des Mines Seleine aux Îles-de-la-Madeleine. Je suis
également accompagné ce soir de mon collègue Michel Plasse, directeur général des Mines
Seleine qui est dans la salle.

LA PRÉSIDENTE :

235 Merci beaucoup. Alors, on continue.

240 De plus, nous avons demandé à Environnement et Changement climatique Canada – Régions de l'Atlantique et du Québec, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à RECYC-QUÉBEC de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions.

245 *In addition, we have asked Environment and Climate Change Canada – Atlantic and Quebec Regions, the ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation and RECYC-QUÉBEC to designate persons to answer questions in writing.*

Voici, en résumé, le déroulement de cette première soirée.

250 D'abord, je vous donnerai quelques explications concernant le BAPE, la commission d'enquête et le mandat.

255 Puis, les requérantes et requérants résumeront les motifs de la demande de consultation publique qu'ils ont fait parvenir au ministre responsable de l'Environnement. Ce faisant, leur identité et leur requête seront rendues publiques. La commission résumera les requêtes qui ne seront pas présentées ce soir.

Après quoi, l'initiateur présentera brièvement son projet.

260 Nous prendrons ensuite une pause d'une quinzaine de minutes, au cours de laquelle les personnes qui désirent poser des questions en salle ou à distance pourront s'inscrire au registre. Je donnerai tous les détails à ce sujet juste avant la pause.

Au retour de la pause, nous entamerons les questions.

265 *Now, I would like to summarize the proceedings of this first evening.*

First, I will provide some explanations about the BAPE, the commission of inquiry and its mandate.

270 *Then, the persons who requested this public hearing will summarize the reasons for which they asked the Minister responsible for the Environment to hold this consultation. In doing so, their*

identity and their request will be made public. The Commission will summarize the requests that will not be presented tonight.

After that, the proponent will briefly present its project.

275

We will then take a 15-minute break during which those who wish to ask questions in the room or remotely can sign up to do so. I will provide more details before the break.

When we return from the break, we will begin the question period.

280

Pour commencer, quelques mots au sujet du mandat qu'a reçu la commission d'enquête. Ce mandat a été confié au BAPE par le ministre responsable de l'Environnement le 14 janvier dernier. Une lettre a été adressée en ce sens à M. Alain R. Roy, président du BAPE, mentionnant que le BAPE est mandaté pour tenir une audience publique sur le projet de parc éolien de Grosse-Île, et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse sur le projet.

285

First, a few words about the mandate given to the commission of inquiry. This mandate was entrusted by the BAPE by the Minister responsible for the Environment on January 14. A letter to this effect was sent to Mr. Alain R. Roy, President of the BAPE, stating that the BAPE is mandated to hold a public hearing on the Grosse-Île Wind Farm Project, and to submit a report on its findings and analysis.

290

Voici quelques informations concernant le BAPE : il s'agit d'un organisme public et impartial qui joue quatre rôles : informer, consulter, enquêter et aviser. Notre commission d'enquête doit à la fois faciliter l'accès du public à l'information sur le projet, recueillir l'opinion des personnes intéressées, enquêter et analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis.

295

Here's some information about the BAPE: it's an impartial public organization that plays four roles: informing, consulting, investigating, and advising. Our commission of inquiry must facilitate public access to information about the project, gather the opinions of interested parties, investigate and analyze the file to inform government decision-making through findings and opinions.

300

305 De plus, la commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui englobe les aspects écologique, social et économique.

In addition, the commission reviews the project from a sustainable development perspective which encompasses environmental, social, and economic aspects.

310 En tant que commissaires, nous devons agir équitablement envers toutes les personnes, en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi nous ne tolérerons pas les manifestations d'approbation ou de désapprobation, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires ou les attitudes méprisantes.

315 *As commissioners, we must treat everyone fairly, foster mutual respect and encourage full and complete participation. That is why we will not tolerate expressions of approval or disapproval, derogatory remarks, defamatory comments, or contemptuous attitudes.*

320 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

325 *In parallel with the work of the commission of inquiry, the project is undergoing an environmental assessment by the Ministry responsible for the Environment.*

Based on this assessment and the BAPE report, the minister will make a recommendation to the Cabinet, which will take a decision on the project.

330 Le mandat en cours, maintenant; il a débuté hier, le 9 février, et il sera d'une durée maximale de quatre mois. Nous remettrons donc notre rapport au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 9 juin 2026. Ce dernier disposera ensuite de 15 jours pour le rendre public.

335 *The mandate began yesterday, February 9, and will last for a maximum of four months. We will therefore submit our report to the Ministry responsible for the Environment by June 9, 2026, at the latest. He will then have 15 days to make it public.*

L'audience publique sera divisée en deux parties. La première partie débute ce soir et son objectif est de vous permettre de vous informer sur le projet.

340

Vous aurez ainsi la possibilité de poser des questions, dans la langue de votre choix, et d'obtenir des réponses de l'initiateur et des spécialistes des différents ministères et organismes invités.

345

Demain, le 11 février, les séances publiques se poursuivront à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. La séance débutera à 19 h, heure des Îles, 18 h, Heure de l'Est.

The public hearing will be divided into two parts. The first part begins tonight, and its purpose is to allow you to learn more about the project.

350

You will have the opportunity to ask questions in the language of your choice and receive answers from the project proponent and specialists from the various ministries and agencies invited to attend.

355

Tomorrow, February 11, public sessions will continue at the Cap-aux-Meules community hall. The meeting will begin at 7 p.m. Atlantic time, 6 p.m. Eastern Time.

En assistant et en participant à la première partie, vous pourrez mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet. Vous serez à même de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie, qui vous permet justement de vous exprimer sur le projet.

360

La deuxième partie se déroulera à compter du 10 mars prochain à 19 h heure des Îles (18 h Heure de l'Est) ici, à Grosse-Île. Une séance supplémentaire aura lieu le 11 mars, toujours à 19 h heure des Îles (18 h Heure de l'Est) à la salle communautaire de Cap-aux-Meules.

365

By attending and participating in the first part, you will be able to better understand and identify the issues related to the project. You will be able to form an informed opinion in preparation for the second part, which will allow you to express your views on the project.

370 *The second part will take place on March 10 at 7 p.m. Atlantic time (6 p.m. Eastern Time) here in Grosse-Île. An additional session will be held on March 11, also at 7 p.m. Atlantic (6 p.m. Eastern Time) at the Cap-aux-Meules community hall.*

375 C'est à cette occasion que vous pourrez prendre position sur le projet. Si vous désirez présenter un mémoire ou vous exprimer verbalement en séance, nous vous invitons à réserver une plage horaire en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE avant le 23 février prochain. Il sera aussi possible de vous inscrire en séance pour une intervention spontanée.

380 Noter qu'au moment de votre intervention, il est possible que nous échangions avec vous afin de mieux comprendre votre position.

385 Cela dit, vous pouvez également nous donner votre opinion par écrit en nous transmettant un mémoire, un commentaire ou une image commentée en remplissant le formulaire associé à l'option choisie dans notre site Web au plus tard le 5 mars 2026.

This will be an opportunity to express your views on the project. If you wish to submit a brief or speak at the hearing, we invite you to reserve a time slot by filling out the form provided on the BAPE website before February 23. It will also be possible to register at the hearing for a spontaneous intervention.

390 *Please note that during your presentation, we may exchange a few words with you to better understand your position.*

395 *You can also give your opinion by sending us a brief, a comment, or an annotated image by filling out the form on our website before March 5, 2026.*

400 Je tiens à vous préciser que vos questions et opinions revêtent une grande importance. En effet, les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les préoccupations et les opinions émises par les citoyennes et les citoyens. Elles peuvent faire évoluer notre regard sur le projet et sur sa justification, tout en contribuant à enrichir notre réflexion et notre analyse. De plus, elles feront l'objet d'un chapitre du rapport que nous remettrons au ministre responsable de l'Environnement.

Si vous avez des difficultés à trouver l'information ou que vous rencontrez quelque enjeu, n'hésitez pas à demander de l'aide à Rachel Sebareme ou Alexandre Tanguay.

405

I would like to emphasize that your questions and opinions are very important. The BAPE reports are based on the concerns and opinions expressed by citizens. They can change our perspective on the project and its justification, while enriching our thinking and analysis. In addition, they will be included in a chapter of the report that we will submit to the Ministre de l'Environnement.

410

If you have difficulty finding information or encounter any issues, do not hesitate to ask or write to Rachel Sebareme or Alexandre Tanguay for assistance.

415

Après les séances de l'audience publique, nous pourrions poser des questions par écrit à l'initiateur ainsi qu'aux ministères et organismes invités pour être en mesure de compléter notre examen du projet et notre analyse. Nous souhaitons recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

420

Les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet en langue française. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la bibliothèque Jean-Lapierre. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

425

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles en version numérique environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique sur le site Web et au bureau du BAPE.

430

De même, il est possible d'accéder à la webdiffusion vidéo des séances publiques en différé sur le site Web du Bureau.

435

After the public hearing sessions, we may submit written questions to the proponent, the departments or the agencies to complete our review and analysis of the project. We would like to receive responses within 48 hours.

The information obtained will be made public. It will be available on the BAPE website, where all documentation related to the project in French is gathered. For those who do not have an Internet connection, the digital version of all documents can be accessed at the Jean-Lapierre library. Several documents are also available in paper format.

440

In addition, what is said at the public hearing is recorded, and transcripts will be available in digital format approximately one week after the end of the first part of the public hearing on the website and at the BAPE's office.

445

It is also possible to access the videos of the public sessions on the BAPE's website.

En règle générale, tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel de tout ou partie d'un document qui lui est demandé par la commission. Si c'est le cas, et que vous avez des doutes concernant la confidentialité de certains renseignements, vous pouvez vous adresser à Rachel Sebareme pour connaître la procédure à suivre.

450

Generally, all relevant documents submitted as part of the work of a BAPE's inquiry commission are made public. However, a person may request that all or part of a document requested by the commission be treated as confidential. In this case, or if you have any doubts about the confidential nature of certain information, you can speak to my colleague Rachel Sebareme, or write to her, so that she can assist you.

455

J'invite maintenant les requérantes et les requérants à résumer les motifs de leur demande au ministre. S'il vous plaît, il faudra s'en tenir strictement aux motifs invoqués dans votre requête. Vous pouvez résumer votre requête dans la langue de votre choix.

460

I now invite those who requested a public hearing to summarize their reasons given to the Minister. Please stick strictly to the reasons presented in this request.

465

On m'informe, avant de passer à la lecture des requêtes, on m'informe que la traduction simultanée n'a pas fonctionné pour les personnes-ressources au moment où vous vous êtes présentées, alors on va refaire les présentations, s'il vous plaît.

470 Madame Leclerc, on va commencer par vous.

Mme JULIE LECLERC :

475 Oui, bonsoir, je suis Julie Leclerc de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Au cours de cette audience, j'agirai comme porte-parole pour le ministère de l'Environnement.

480 Le ministère a réuni une équipe d'experts pour répondre aux questions de la commission. Donc, à mes côtés, j'ai madame Catherine Gagnon, de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Ce soir, sont également présentes à distance, madame Danielle Gauthier de la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et madame Ursule Boyer-Villemaire de la Direction de l'adaptation aux changements climatiques, puis nous avons également plusieurs experts disponibles pour répondre à des questions par écrit.

485 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Monsieur Richard de la CMIM?

M. DAVID RICHARD :

490 Oui, bonjour, David Richard. Je suis chef de division à l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le porte-parole. Avec moi aujourd'hui, j'ai Jasmine Solomon, chef de section en action climatique, et madame Marie-Ève Giroux, conseillère en action climatique.

495 Comme j'ai mentionné tantôt, donc il existe un lien entre madame Giroux et monsieur Jean-Michel Leblanc, et que la commission en a été tenue informée et qu'à titre de porte-parole, je vais me porter garant de l'intégrité et de la véracité des réponses fournies par madame Giroux.

500 Et, comme mentionné tantôt également, monsieur Jean Hubert, qui est absent aujourd'hui, sera présent demain comme personne-ressource. Il est directeur général par intérim de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

LA PRÉSIDENTE :

505

Merci. Madame Cyr?

Mme KARINA CYR :

510

Bonsoir, je m'appelle Karina Cyr, directrice générale de la municipalité de Grosse-Île. Ce soir avec moi j'ai mon adjointe administrative Kelly Higgins qui est dans la salle, ainsi que le maire Gordon Burke.

LA PRÉSIDENTE :

515

Merci beaucoup. Monsieur Scully?

M. YANNICK SCULLY :

520

Bonsoir, Yannick Scully, délégué commercial, Approvisionnement énergétique pour Hydro-Québec. Je serai le porte-parole d'Hydro-Québec ce soir. Je suis aussi accompagné de Marc-Antoine Ruest, qui est le conseiller Affaires régionales, ainsi que Stéphane Thériault qui est l'ingénieur Planification.

525

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Maintenant, le porte-parole du ministère des Transports et de la Mobilité durable?

530

M. SIMON ROY :

535

Oui, bonsoir, Simon Roy. Répondant au niveau du dossier de transport hors norme, et je serai le porte-parole ce soir pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour cette séance, et je suis accompagné de monsieur Alexandre Sauvageau-Buteau, ingénieur au Module des aléas naturels et de l'adaptation aux changements climatiques. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

540 Merci. Maintenant, le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. YV BONNIER-VIGER :

545 Alors, bonsoir. Je m'appelle Yv Bonnier-Viger, je suis médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive à la Direction régionale de santé publique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Je suis accompagné à distance de Pierre-Olivier Morisset, qui est un agent de planification, programmation et recherche en santé environnementale à la Direction régionale de santé publique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

550 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Et monsieur le représentant de la mine Windsor?

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

555 Bonsoir, Jean-Baptiste Dromer, je suis le directeur principal des opérations pour l'Est du Canada pour Sel Windsor limitée qui possède Mines Seleine aux Îles-de-la-Madeleine, et je suis accompagné ce soir de monsieur Michel Plasse, qui est dans la salle et qui est le directeur général de la mine.

560

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup et est-ce que le porte-parole du ministère de la Sécurité publique est revenu parmi nous?

565

M. FÉLIX CARON :

Oui, bonsoir.

570

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

575

M. FÉLIX CARON :

Félix Caron, directeur régional de la Sécurité civile pour le ministère de la Sécurité publique. Je serai le porte-parole pour ces audiences pour le ministère, je suis accompagné de mon collègue Charles Béland, qui est géomorphologue et qui sera notre expert pour les questions sur l'érosion et submersion côtière.

580

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Donc, on va revenir maintenant où on en était avant de reprendre la présentation. On va demander aux gens qui ont fait des demandes d'audiences publiques de venir les présenter, de les résumer, et on va commencer avec madame Hélène Chevrier.

585

590

PRÉSENTATION DES REQUÊTES
Mme HÉLÈNE CHEVRIER

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Madame.

595

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Bonsoir. Bien moi, je suis contente d'être ici ce soir, entre autres parce qu'on est à Grosse-Île puis il faut que je vous dise qu'il y a 50 ans et peut-être un peu plus, c'était en février aussi, il y a eu ce qu'on peut appeler la première audience publique sur l'environnement au Québec, et à ce moment-là, c'était à propos de la mine de sel et de son port.

600

605 Ça fait que je souhaite qu'aujourd'hui, que les échanges permettront de porter un jugement plus éclairé sur la faisabilité, les conditions de succès puis la durabilité du projet de parc éolien.

Je suis originaire des Îles-de-la-Madeleine, j'ai travaillé à titre d'organisatrice communautaire au CLSC des Îles – bonjour, Monsieur Bonnier – pendant près de 40 ans. J'ai toujours été
610 intéressée par la richesse et la vulnérabilité du patrimoine naturel en général, mais de nos îles en particulier.

Bon. Cela étant, je vais essayer de résumer ma demande en cinq points et en cinq minutes, si possible. Donc, premièrement, il faut dire que l'étude d'impact qui nous a été présentée, elle est
615 inachevée. Des informations de base, et très importantes, sont manquantes, notamment :

- Le nombre d'éoliennes;
- L'ingénierie des éoliennes;
- Les sites respectifs de chacune de ces éoliennes;
- 620 • Les options qui visent à réduire l'exposition aux aléas côtiers;
- Les mesures de conservation des habitats essentiels et de la biodiversité
- Puis une série de plans, plans d'urgence, mesures d'intervention.

Tout ça, ce n'est pas complet. Et, de plus, dans l'étude d'impact, on ne parle pas, on ne décrit
625 pas le système de stockage, ce qu'on appelle les batteries, qui, à mon point de vue, sont un élément essentiel, inséparable du projet. Et tous ces documents qui sont nécessaires au ministère, bien, ils sont nécessaires pour nous aussi qui sommes concernés par l'avenir de notre milieu.

Deuxièmement, le projet de parc éolien de Grosse-Île se situe dans un milieu doublement
630 menacé par les changements climatiques. La Dune du Nord, c'est un étroit cordon dunaire qui est soumis à l'érosion par la mer d'un côté et de l'autre côté, c'est un milieu peu élevé, forcément vulnérable à la submersion par la lagune de Grande-Entrée. C'est aussi le siège de la route 199, de la mine de sel, des réseaux de services publics.

Et l'étude d'impact mentionne que si des éoliennes de 4,2 mégawatts sont implantées dans
635 ce secteur, elles subiront assez tôt et irrévocablement une pression de la mer sur leurs fondations et les autres installations du projet pouvant être sévèrement mises en difficulté lors de tempêtes. Les marges de sécurité sont estimées très faibles ou nulles en 2050-60.

640 Et l'étude d'impact, elle allègue que la route est une digue de protection et que la seule façon de protéger le projet, ce serait de protéger la route. Mais la route 199, elle n'a pas été construite pour faire obstacle à la montée des eaux. C'est une simple route qui, par contre, sur un cordon dunaire, on le sait, ça fait plutôt obstacle à la dynamique naturelle de la dune.

645 Le projet présente donc un haut risque d'impacts écologiques, sociaux et économiques pouvant aller jusqu'à de possibles ruptures de la route 199 et/ou d'arrêt de production. Et pour prendre de bonnes décisions et pour éviter des erreurs, ne faudrait-il pas jeter un regard sur les expériences anciennes et récentes de protection des routes aux îles?

650 Pensons ici à la fermeture des goulets du Havre-aux-Basques en 1955 et, aujourd'hui, 70 ans plus tard, malgré les efforts colossaux de la part du ministère des Transports du Québec, des questions refont surface. Faudrait-il rouvrir la jetée? Surélever la route? À quel prix? Pour combien de temps?

655 Pensons aussi aux travaux d'enrochement et de recharge de plages qui sont populaires ces dernières années. Et, pour la plupart, ils ont été menés en urgence à titre expérimental et ils requièrent des coûts vertigineux et les besoins sont récurrents. Ne devrait-on pas en tirer des enseignements pour l'avenir et au bénéfice du projet du parc éolien de Grosse-Île?

660 Troisièmement, il est important de préserver la biodiversité et l'intégrité des habitats essentiels aux oiseaux. Le secteur en particulier envisagé par l'initiateur se compose de milieux humides et de petits étangs fréquentés par une centaine d'espèces d'oiseaux terrestres, migrateurs, sauvagines, dont plusieurs sont à statut particulier, voire en voie de disparition.

665 On sait que les deux éoliennes qui sont implantées, qui ont été implantées en 2021, ont un taux de collision mortelle nettement plus élevé qu'ailleurs. « Un suivi de mortalité, alors que de nouvelles éoliennes seraient en place, ne peut pas constituer une mesure pertinente pour atténuer les risques de collision des oiseaux avec les éoliennes », insiste Environnement Canada.

670 Quatrièmement, les enjeux financiers ne sont pas traités dans l'étude d'impact. On répète globalement que le projet coûtera 80 millions. S'il faut adapter les fondations par un surdimensionnement ou une élévation aux aléas côtiers, il faudra lui ajouter entre 10 et 25 millions.

Et si, en plus, il fallait stabiliser le littoral – ce n'est pas simple –, cette option représenterait un surcoût additionnel d'au minimum 30 à 40 millions.

675 La société en commandite, l'initiateur, affirme que cette dernière option, qu'il verrait privilégiée, ne sera réalisable qu'avec la collaboration financière des différentes parties prenantes sur le territoire.

680 Est-ce que les différents ministères, que ce soit... toute la gang, que ce soit le ministère des Affaires municipales, des Transports, de la Sécurité publique, de l'Environnement, la Communauté maritime, Hydro-Québec, la mine de sel, etc., est-ce qu'ils ont donné leur avis sur de telles mesures d'intervention? Ont-ils pris les engagements financiers pour la durée de vie du projet et au-delà?

685 Ces quelques chiffres représentent difficilement les impacts économiques, les conséquences du projet.

690 Cinquièmement, je partage sans conteste le défi de réduire les émissions de gaz à effet de serre à la centrale thermique de Cap-aux-Meules. Les éoliennes en sont l'un des moyens, c'est certain. Toutefois, force est de constater que l'initiateur n'a pas recherché d'autres options de site ni d'autres scénarios de production éolienne et qui plus est, le défi de réduction des gaz à effet de serre est de taille à la centrale d'Hydro-Québec, mais aussi aux Îles dans leur ensemble.

695 Avec les deux éoliennes en fonction, avons-nous amorcé une réelle transition énergétique? Ces dernières années, nous consommons de plus en plus d'énergie fossile dans notre quotidien, que ce soit les maisons, que ce soit nos voitures, etc., et la production éolienne à ce jour, compense-t-elle l'augmentation de la consommation d'énergie produite à la centrale pour la même période?

700 Qu'en sera-t-il de l'ajout de 16,8 mégawatts d'éolien alors que la centrale prévoit ajouter à sa capacité actuelle jusqu'à 33 mégawatts de plus dans la décennie à venir.

705 Le projet de parc éolien nous oblige, autorité comme citoyens, à une réflexion prospective sur l'aménagement de l'archipel. Ça sollicite aussi au plus haut point notre sens des responsabilités à l'endroit de la nature et des générations actuelles et à venir. Une sobriété énergétique au côté d'alternatives technologiques m'apparaît nécessaire pour relever les défis de réduction des gaz à effet de serre aux Îles et à la centrale.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai demandé qu'il y ait une audience publique et je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

710

Merci infiniment, Madame Chevrier, merci beaucoup pour votre présentation. Je comprends votre enthousiasme, mais comme j'ai dit dans mon discours, s'il vous plaît, pas de manifestations d'approbation ou de désapprobation.

715

Mme LOUISE BOURGEOIS
(par visioconférence)

720

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je demanderais maintenant à madame Bourgeois de présenter sa requête. Madame Bourgeois est en visio.

725

Mme LOUISE BOURGEOIS :

Oui, oui, O.K. Bonjour, bonsoir ou bonjour, là, Madame Paul et Madame Leney. Ça me fait plaisir, pour la première fois, d'assister à un BAPE. Pour moi, c'est un baptême et même, d'ailleurs, je suis surprise qu'il n'y ait pas plus de gens que ça qui le fassent, là. Je les encourage à le faire.

730

Moi, j'ai écrit une requête au ministre de l'Environnement qui était actuellement en poste, monsieur Drainville, le 4 décembre, le lendemain de la rencontre publique du promoteur qui a eu lieu le 3 décembre. Je l'ai écoutée via le Web parce que moi, je suis une environmentaliste et hortultrice et, un peu comme la dame, un peu émotive, peut-être.

735

Et, suite à cette rencontre, j'ai trouvé qu'il y avait un... je me suis aperçue qu'il y avait un manque d'information, que la population a reçu du promoteur et des instances ayant des gains pécuniaires dans le projet, très peu d'informations, d'informations pertinentes. Je trouvais que c'était beaucoup l'argent et, en tout cas, on comprend un petit peu mon idée?

740 N'a pas cherché l'information pertinente puis aussi, a amené au public, comme les oiseaux, comme la dame disait tantôt, la mortalité des oiseaux. Je crois que c'était 15 par éolienne? En tout cas, j'ai trouvé le chiffre, à force de chercher. On ne voulait pas le dire, je crois. Pourtant, le nombre d'oiseaux décédés au pied des éoliennes aurait été vérifiable facilement. Il m'est apparu mal préparé, monsieur Leblanc. Il doit prendre les responsabilités de son projet.

745 Il y a déjà deux éoliennes en place, et il n'a pas les suivis environnementaux en main lors de cette rencontre importante là, ce qui fait, pour une première – en tout cas, moi, je ne le connaissais pas, monsieur Leblanc, là, je ne lui en veux pas, là, je sais qu'il a fait son affaire. Puis j'espère que la responsabilité de la décision vous appartient, au ministre, et vous, vous allez être les ceux qui vont étudier le dossier et donner des recommandations.

750 Ça fait que je demande, je trouve clairement, là, que... j'ai demandé une enquête parce que je trouvais que ça manquait de transparence. Ce projet-là manque de transparence parce que je ne voyais pas les gens... les gens par leurs questions, je voyais qu'il y avait peu d'informations qui avaient circulé et c'est ça. J'ai demandé au ministre de considérer mes arguments.

755 Ça fait que j'ai signé : Louise Bourgeois, hortultrice, et je vous souhaite de bonnes séances. Merci.

760 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Bourgeois, merci pour votre présentation. Bonne soirée.

765

M. MARC-OLIVIER BILLETTE
(par visioconférence)

770 **LA PRÉSIDENTE :**

On passe maintenant à monsieur Marc-Olivier Billette de l'organisme *Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska*.

M. MARC-OLIVIER BILLETTE :

775

Merci beaucoup, Madame Paul. Donc, je représente aujourd'hui *Pour un choix éclairé...* est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

780

Oui, on vous entend bien.

M. MARC-OLIVIER BILLETTE :

785

Merci. Donc, je représente aujourd'hui le collectif *Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska*. On est un collectif citoyen qui a vu le jour avec le projet de parc éolien dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2023.

790

Le collectif s'est donné comme mission de susciter une réflexion citoyenne sur cet enjeu d'intérêt collectif, de permettre à la population de faire un choix libre et éclairé et ainsi favoriser une démocratie participative et active.

Le collectif appuie une transition énergétique axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociale.

795

Donc, nous sommes grandement préoccupés par tous les projets éoliens au Québec, dont le projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour les différentes raisons qui suivent :

800

Premièrement, c'est un projet privé, ce qui constitue une barrière à la transparence ainsi qu'à l'accès aux documents. Et, comme on l'a appris, ça mène tranquillement aussi à la privatisation d'Hydro-Québec.

805

De plus, c'est un projet développé sous le motif officiel de transition énergétique qui n'est aucunement garanti dans l'absence actuelle de plan clair, incluant des cibles de diminution des énergies fossiles contraignantes et mesurables vis-à-vis desquelles le gouvernement serait imputable.

810 De plus, comme pour tous les projets éoliens, la manière de mesurer l'acceptabilité sociale du projet reste floue et il est difficile de savoir si la population a réellement consenti à ce projet et aux conséquences à long terme dudit projet.

815 Ce projet implique aussi des éoliennes de nouvelles générations pour lesquelles il subsiste encore une absence de preuve quant à leur innocuité sur la santé humaine et animale. De plus en plus d'études deviennent disponibles et traitent justement des infrasons qui sont émis par ces éoliennes.

820 Finalement, comme tout projet industriel, il implique une perte de qualité de vie pour la population riveraine.

Il est ainsi primordial de faire la démonstration que les bénéfices attendus de ce projet surpassent largement ses impacts sur les écosystèmes et la qualité de vie des citoyens des Îles-de-la-Madeleine.

825 Pour ce faire, nous demandons que ces enjeux soient portés à l'attention d'une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de l'analyse du projet de construction du parc éolien de Grosse-Île par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Alors, merci beaucoup. Ça fait le tour de la demande.

830 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Merci beaucoup, Monsieur Billette. Merci bien.

835

Mme KIM CLARK

LA PRÉSIDENTE :

840 J'appelle maintenant madame Kim Clark.

Mme KIM CLARK :

845 Thank you, Madame Paul. I made a request to BAPE for three important reasons. There is an important erosion, less than one kilometre from the proposed site; there is also underground mining directly beneath the site. In 1995, actually, we suffered from a sinkhole in that area.

850 The information session confirmed that the projected site includes dunes and coastal habitats used by endangered and threatened species. Grosse-Île is the smallest municipality and we'll have to live with the visual pollution of the flat limit dunes, the construction and finally the turbines themselves.

855 However, the majority of the financial advantage will be going to Communauté maritime and not to the municipality of Grosse-Île.

So, in summary, the destruction of a natural dune land scape, erosion and land stability and loss of or threats to endangered and threatened species are the reasons that I requested the BAPE.

Thank you.

860

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, madame Clark.

865

**Mme ÉDITH BÉLAND,
(par visioconférence)**

870 **LA PRÉSIDENTE :**

Finalement, une dernière lectrice, madame Béland. Est-ce que madame Béland est en ligne?

875

Mme ÉDITH BÉLAND :

Je suis là, est-ce que vous m'entendez?

880 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bonsoir, Madame. Allez-y, si vous voulez nous présenter votre requête, vous avez cinq minutes.

885 **Mme ÉDITH BÉLAND :**

Merci, Madame Paul. Alors, je représente madame Rachel Fahlman, présidente de Vent d'élus dont, l'organisme, j'en suis aussi membre.

890 Alors, ça va comme suit – la lettre a été adressée à :

« Monsieur le ministre,

895 Suite à notre visionnement de la séance d'information du 3 décembre dernier au sujet du projet de parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, nous estimons que l'évaluation des impacts de ce projet nécessite la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE car, à bien des égards, l'argumentaire développé par les promoteurs est souvent insatisfaisant et soulève bien des questions qui exigent des réponses claires.

900 Voilà pourquoi nous vous transmettons, par la présente, une demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet de parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Vous trouverez ci-dessous, les principaux points de l'argumentaire soutenant notre requête :

905

- Y a-t-il eu consentement explicite de la population locale pour que ce projet de développement de la filière éolienne se fasse entièrement par des entreprises privées? Est-ce que les démarches des promoteurs pour illustrer le consentement de la population au projet sont suffisantes?

- 910
- De quelle façon les deux entreprises privées, soit l'Alliance de l'Énergie de l'Est s.e.c. et NGE renouvelables, comptent-elles rendre disponible toute l'information d'intérêt public concernant ce projet, considérant qu'elles sont à l'abri de la *Loi d'accès à l'information*? Cette particularité à la structure légale du projet a-t-elle été suffisamment explicitée à la population locale?
- 915
- De quelle façon les impacts cumulatifs de ce projet seront-ils comptabilisés? Par qui le seront-ils? Et de quelle façon seront-ils rendus publics?

920

Suite à toutes ces questions, soulevant autant d'enjeux d'intérêt public locaux que nationaux, nous demandons que le projet de parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soit soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

925

Vent d'élus est un organisme à but non lucratif préoccupé par la façon antidémocratique et sans vision d'ensemble dont se déploie la filière éolienne au Québec. Nous déplorons par ailleurs que citoyens et élus doivent répéter l'exercice de demandes de tenue d'audiences publiques spécifiques du BAPE avant même qu'une audience générique du BAPE de la filière éolienne soit tenue.

930

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre demande et nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Et c'est signé : Rachel Fahlaman, dont je représente la personne ce soir pour Vent d'élus.
Merci.

935

LA PRÉSIDENTE :

940

Merci beaucoup, Madame Béland. Donc, c'est la dernière personne à nous présenter sa requête; par contre, la commission en a reçu 16. Alors, je me permets de vous résumer les points les plus importants qui ont été abordés dans ces requêtes-là.

C'est divisé en trois sections. D'abord, les impacts sur le milieu naturel, les requêtes mentionnent :

- 945
- Les risques d'érosion, de submersion côtière et l'instabilité des structures;
 - La circulation et la sécurité;
 - L'impact sur l'avifaune, sur la faune aquatique, on mentionne les impacts cumulatifs;
 - Les habitats essentiels et la protection des milieux dunaires;
 - Le risque d'atteinte à la nappe phréatique et les risques d'intrusion saline; et
- 950
- finalement,
 - Le démantèlement du projet.

Au niveau des impacts sur le milieu humain, on mentionne :

- 955
- La santé humaine;
 - La consultation sur l'acceptabilité sociale;
 - Les nuisances pour la population riveraine et le bruit;
 - La localisation sur les terres publiques;

Enfin, au niveau des impacts économiques et de gouvernance, on mentionne :

- 960
- La transparence et la gouvernance des projets éoliens privés;
 - Le plan gouvernemental de transition énergétique et les cibles de réduction des énergies fossiles;
 - Le manque d'information et le fait que l'étude serait incomplète;
 - Le financement et le coût du projet incluant le démantèlement;
- 965
- La gouvernance municipale aux Îles-de-la-Madeleine;
 - Les retombées financières;
 - La contribution du projet à la transition énergétique des Îles; et enfin
 - La sécurité aérienne.

970

Donc, ça fait le tour des points qui ont été demandés dans les requêtes d'audiences publiques.

975

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

LA PRÉSIDENTE :

980 Maintenant, nous allons enchaîner avec la présentation du projet.

We will now move on the presentation of the project.

985 Monsieur Leblanc, à vous la parole. Vous avez 20 minutes.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

990 Merci, Madame la Présidente. Donc, pour respecter le délai de 20 minutes, la présentation sera en français, mais des traductions papier de la présentation sont disponibles.

So, to respect the 2

995 *0-minute limit, the presentation will be in French, but I remind you that an English translation of our presentation is available on paper format.*

1000 Donc, je vous présente le projet de parc éolien de Grosse-Île. Je suis très fier de pouvoir vous le présenter ce soir à la commission et aux gens présents en ligne et en salle.

1005 Je vais débiter d'abord par notre présentation de l'organisation qui est derrière le projet et le projet en tant que tel ensuite.

1010 Donc, l'initiateur du projet de parc éolien de Grosse-Île est formé à 50 % – 50 % de participation de notre entreprise Nutrinor-Gilbert énergies renouvelables et 50 % Alliance de l'énergie de l'Est. Nutrinor-Gilbert énergie renouvelable est un développeur d'énergies renouvelables 100 % québécois qui est formé de Nutrinor coopérative, une coopérative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et du Groupe Gilbert, une entreprise familiale également du Saguenay.

Nous sommes copropriétaires à 50 % du parc éolien de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine également avec notre partenaire de l'Alliance de l'Est.

1010 Donc, nous avons une vision et une expertise des enjeux insulaires, des contraintes
logistiques, et une relation aussi avec la communauté que nous avons développée depuis le tout
début du projet de parc éolien Dune-du-Nord.

1015 L'Alliance de l'énergie de l'Est, quant à elle, regroupe 209 collectivités et territoires de l'Est
du Québec. Elle s'assure que les communautés locales participent activement aux projets
d'énergies renouvelables, particulièrement éoliens, sur leur territoire, qui favorise la transparence
et des retombées économiques locales.

1020 Notre projet de parc éolien de Grosse-Île, nous l'avons bâti pour l'inscrire dans la transition
énergétique du Québec vers l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier des réseaux
autonomes d'Hydro-Québec. On sait, l'électricité aux Îles vient très majoritairement de la centrale
thermique au mazout de Cap-aux-Meules et c'est une part importante des émissions totales
d'Hydro-Québec.

1025 Avec 16,8 mégawatts, notre projet éolien permettrait d'éviter 30 000 tonnes par année
d'émissions de gaz à effet de serre, c'est l'équivalent de l'émission d'environ 10 000 voitures
annuellement.

1030 Notre projet permettrait, pour réduire ces gaz à effet de serre là, de réduire de 11 millions de
litres de mazout par an la consommation de la centrale, avec des économies importantes pour
Hydro-Québec par rapport au coût de combustible; une réduction aussi des risques liés au transport
et à la manipulation du mazout et des hydrocarbures sur le territoire.

1035 Donc, avec le projet actuel de parc éolien de la Dune-du-Nord, le projet de parc éolien de
Grosse-Île amènerait à 40 % l'électricité aux Îles qui proviendrait de l'éolien renouvelable.

1040 Ce projet n'est pas seulement une réponse aux enjeux climatiques; c'est aussi une solution
concrète, moins de pollution, plus de sécurité énergétique, des retombées économiques durables
également pour la communauté.

 Notre objectif, c'est de produire une énergie propre, locale, disponible à long terme pour les
30 prochaines années.

1045 Les caractéristiques du projet qu'on vous présente sont présentées ici. Donc, on a
présentement un contrat avec Hydro-Québec de 16,8 mégawatts qu'on veut réaliser en installant
quatre éoliennes sur le territoire qu'on va vous présenter.

1050 Nous avons étudié sept positions possibles dans la zone d'étude pour placer ces quatre
éoliennes-là. C'est des éoliennes qui sont de taille comparable à celles du parc éolien de la Dune-
du-Nord que vous pouvez voir déjà le long de la 199, un peu plus proche de Pointe-aux-Loups.

Le site, nous allons le présenter sur la carte dans quelques instants, est situé près des
installations portuaires et d'entreposage de Mines Seleine, Sel Windsor.

1055 Au total, les différents impacts que nous avons étudiés dans l'étude d'impact sont basés sur
sept sites, ou sept positions, donc avec une éolienne sur chacun des sites, pour les impacts étudiés,
les impacts qu'on dirait maximaux, malgré notre position, notre projet d'en avoir quatre éoliennes
sur ces sites-là.

1060 Au total, on impacterait, s'il y avait une éolienne sur chacun de ces sites, 11,3 hectares dans
les terres publiques et les terres privées de Mines Séleine. À titre d'information, il y a 4 500 hectares
de terres publiques sous gestion de la Communauté maritime aux Îles-de-la-Madeleine.

1065 Donc, la localisation projetée du parc est présentée à l'écran. Donc, c'est un projet qui
évidemment est situé sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île, à 1,7 km des premières
habitations du village de Grosse-Île, dans la zone qui est industrialisée déjà avec Mines Séleine et
également le nouveau dépôt de sable du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

1070 On a également le parc éolien de la Dune-du-Nord qui est un peu plus au sud du projet, qui
permet de regrouper les installations éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine dans un même grand
secteur.

1075 Évidemment, on choisit ce site pour la qualité du gisement éolien. Ces zones d'activités
industrielles qui sont déjà existantes, mais également parce qu'elles font partie du zonage qui a été
accepté par la Communauté maritime et mis en place dans le Règlement d'urbanisme de la
municipalité de Grosse-Île.

1080

Plus précisément, on va zoomer – pardonnez-moi l'expression – sur la carte. Donc, vous voyez, plus près, les emplacements proposés de notre site. Donc, nous avons deux zones dans le projet. Donc, la zone A, au nord, qui est en face des installations portuaires de Mines Seleine.

1085

Tout près, à la limite, dans le coin inférieur gauche de la zone A, on a le site de dépôt de sable du ministère des Transports dans lequel nous proposons d'avoir nos quatre emplacements privilégiés. Donc, dans un scénario privilégié, nous avons quatre éoliennes parmi ces cinq emplacements-là.

1090

Nous avons trois emplacements de réserve pour tenir compte des spécificités des éventuelles turbines qui seront choisies dans le projet. Un emplacement de réserve supplémentaire dans cette zone-là et deux emplacements de réserve un peu plus au sud, du côté sud de la route, donc l'emplacement B sur la carte, où nous avons deux emplacements du côté sud, près de la lagune.

1095

Donc, parmi la zone d'étude du projet, nous avons choisi ces sept emplacements possibles pour nos éoliennes en tenant compte des différents critères environnementaux, sociaux, réglementaires, etc. Donc, vous les voyez sur la carte à l'écran. Donc, chacune de ces couleurs représente, par exemple, la distance sécuritaire par rapport à la route 199, les différents milieux humides, les distances par rapport au plan d'eau, etc., les habitats protégés, les habitats essentiels pour des espèces en péril, etc.

1100

Donc ça, c'est en tenant compte de ces différents paramètres que nous avons placé les emplacements proposés de nos éoliennes au projet.

1105

Donc, ce projet, voici le calendrier provisoire. Donc, de 2022 à 2025, nous avons été en développement – nous le sommes toujours – pour préparer le projet, évaluer son impact sur l'environnement; passer à une étape de l'analyse de l'acceptabilité environnementale dans laquelle nous sommes ce soir avec les audiences du BAPE, avec, si le projet est accepté, un décret ministériel que l'on espère en 2026, et ce qui nous permettrait de passer à la phase construction en 2027-2028, avec la préparation des superficies, les fondations, etc., les chemins et éventuellement l'érection des éoliennes pour une exploitation pendant 30 ans, de 2028 à 2058, soit la durée du contrat que nous avons avec Hydro-Québec, la durée de vie garantie des éoliennes que nous souhaitons installer.

1110

1115 Après la durée de vie du parc, on a une garantie de démantèlement de nos installations qui seront démantelées à la fin du contrat avec Hydro-Québec, si celui-ci n'est pas renouvelé. Donc, si le contrat est renouvelé, bien, le démantèlement pourra prendre place quelques années plus tard, selon ce qui sera fait à cette époque-là.

1120 Je vous montre à l'écran quelques exemples de la phase de construction qui serait réalisée dans le projet. Ce sont des images qui proviennent de notre parc actuel Dune-du-Nord dans sa phase de construction.

1125 Vous avez, à gauche, une partie du réseau collecteur qui connecte les éoliennes ensemble, réseau qui est enfoui, qui est ensuite revégétalisé à la surface et remis dans son état naturel. Au milieu, une surface de travail pour l'installation des éoliennes, et complètement à droite, un exemple de revégétalisation une fois que les travaux de construction sont complétés.

1130 Également, d'autres exemples de la construction de notre parc actuel de Dune-du-Nord, donc on a une érection des tours d'éoliennes, des turbines, des pales. Donc, je vous rappelle, les éoliennes que nous visons pour le projet de Grosse-Île sont de taille comparable à celles de Dune-du-Nord.

1135 Le coeur de la présentation ce soir c'est de vous présenter l'évaluation environnementale que nous avons réalisée, faite réaliser, en fait, pour le projet. L'évaluation environnementale, nous avons mandaté des experts indépendants en environnement, PESCA, principalement, qui vont répondre à des questions ce soir.

1140 Donc, l'évaluation de l'impact sur l'environnement, nous avons d'abord demandé des inventaires et fait réaliser des études sur différents sujets dont vous voyez à l'écran :

- Inventaires fauniques, floristiques
- Caractérisation des milieux écologiques
- Analyse du paysage
- Évaluation du risque de submersion et d'érosion côtières, etc.

1145 Et c'est avec ces inventaires et la consultation des acteurs locaux et de la population, que nous menons depuis 2022, que nous avons pu cibler des enjeux biologiques, économiques et sociaux qui pourraient être affectés par le parc.

1150 Nous avons fait évaluer l'importance de cet impact pour chacune de ces composantes environnementales, pour cibler des mesures d'atténuation particulières et évaluer l'impact résiduel, l'impact final, une fois ces mesures d'atténuation là particulières, pour démontrer la faisabilité de notre projet.

1155 Vous avez à l'écran maintenant, les différents enjeux qui ont été ciblés dans l'impact sur l'environnement. Donc, des enjeux écologiques, sociaux, économiques. On va passer des diapositives sur chacun d'entre eux dans quelques secondes.

1160 Tout d'abord, protection de la biodiversité de l'écosystème dunaire d'un côté de la faune. Donc, nous avons, pour le projet, fait des inventaires spécifiques depuis 2022, entre autres des oiseaux, des chauves-souris, des espèces en situation précaire. Je vous rappelle que l'ensemble des informations sur notre étude d'impact sont disponibles sur le site Web du BAPE et du registre des évaluations environnementales, c'est un résumé qu'on vous présente ce soir.

1165 Nous avons en fait plusieurs mesures d'atténuation ou, en fait, nous avons pris l'engagement de prendre plusieurs mesures d'atténuation. Donc, de la mise en place de mesures, lors de la construction, en lien avec la période de nidification, et le balisage des habitats propices aux espèces en situation précaire, et certaines mesures d'atténuation spécifiques au pluvier siffleur et au grèbe esclavon, en construction, et également des engagements – nous nous sommes engagés à prendre, en fait, pour la protection des grèbes esclavons sur les éoliennes dans le milieu... près du milieu lagunaire.

1170 Protection de la biodiversité pour le côté floristique, donc toute la flore, les plantes. Nous avons réalisé un inventaire floristique depuis 2022 sur les superficies requises pour le projet, les 11,3 hectares, entre autres pour cibler, localiser les différentes espèces protégées ou à statut précaire.

1175 Nous avons, comme mesures d'atténuation, retiré le projet de l'habitat floristique de la Dune-du-Nord; nous avons localisé, afin d'éviter les plants de corème de Conrad sur toutes les emprises

et surfaces affectées par le projet, et balisé, et s'assurer que pendant les travaux, ils ne soient pas affectés.

1180

Protection de la dune et des côtes. On sait que c'est un enjeu qui est essentiel aux Îles, un élément vraiment d'intérêt, donc lors de la construction, nous nous sommes engagés à restaurer les aires de travail adaptées aux caractéristiques morphologiques du système dunaire. Donc, on sait qu'il y a des dunes mobiles, des dunes fixes, donc il y aura des mesures qui seront adaptées pour les restaurer après la construction.

1185

Nous avons également réalisé une modélisation des aléas d'érosion et de submersion pour bien intégrer dans notre analyse les enjeux et les risques liés à l'érosion et la submersion que pourrait subir dans le projet.

1190

Nous avons une volonté de nous coordonner avec les différentes parties prenantes aux Îles, dont la Communauté maritime, également tous les différents ministères qui sont nommés dans le cadre de l'intervention en érosion et submersion côtières, pour se coordonner avec eux si d'éventuelles mesures de protection dans le futur étaient nécessaires.

1195

Nous avons une conception, une ingénierie détaillée qui tient compte des risques de submersion et d'érosion, et nous nous engageons également à faire un suivi annuel du trait de côte et de partager ces données avec la Communauté maritime, mais aussi les autres parties prenantes.

1200

Milieux humides et hydriques. Nous avons fait, comme je disais, plusieurs inventaires, dont sur les milieux humides et hydriques. Donc, nous nous sommes assurés qu'il n'y avait aucun cours d'eau ni plan d'eau dans les emprises projetées du projet et nous nous sommes assurés qu'il n'y aurait aucune aire d'implantation d'éoliennes qui soit prévue à moins de 60 mètres d'un milieu hydrique.

1205

Contribution aux changements climatiques. Donc, pour nous, c'est un attrait positif du projet...

LA PRÉSIDENTE :

1210 Monsieur Leblanc, je m'excuse de vous interrompre, mais comme vous aviez 20 minutes, vous êtes à 5 minutes de la fin. Alors, essayez de cibler sur vos diapositives ce qui est le plus important.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1215 Merci. Donc, nous allons éviter l'émission de 30 000 tonnes par année de gaz à effet de serre dans le projet, réduire 11 millions de litres par an, la consommation de mazout à la centrale, donc un impact très positif pour les changements climatiques.

1220 Au niveau intégration du paysage, donc les éoliennes sont à 3 km du cœur de Grosse-Île, 1,7 km des premières habitations de Grosse-Île, 5,8 km de Grande-Entrée. Nous avons des simulations visuelles qui sont disponibles en ligne sur notre site Web, ainsi que dans nos consultations publiques que nous avons faites à Grosse-Île et à L'Étang-du-Nord depuis 2022. Donc, je vous le présente en plus gros.

1225 Tout d'abord une vision du projet à partir de Grande-Entrée et les éoliennes. Donc, photo réelle, rajout des éoliennes sur chacun des sites potentiels à taille réelle. Donc ici, on a une photo de l'entrée du village de Grande-Entrée... excusez, de Grosse-Île. Donc, l'entrée du village de Grosse-Île. Je vous rappelle, elles sont disponibles en ligne.

1230 Au niveau du climat sonore, nous avons un projet qui s'intègre de façon réussie dans la municipalité de Grosse-Île. Donc, nous avons un projet qui – dans la carte à gauche, on a modélisé les émissions de bruit des différentes éoliennes en condition maximale, c'est-à-dire avec sept éoliennes qui produisent à leur maximum, des conditions atmosphériques de vents qui pousseraient le son de façon parfaite dans toutes les directions avec humidité, etc., donc et nous restons en dessous de 40 décibels dans tout le village ou dans toute la zone habitée de Grosse-Île, 40 décibels qui est l'équivalent d'une conversation dans une bibliothèque.

1240 Très important pour nous, de nous assurer du maintien de l'usage du territoire et principalement de l'usage de la route 199 qui est essentiel pour l'Est des Îles. Donc, nous nous engageons à avoir un plan de transport qui tient compte de l'usage spécifique de la 199 et de

communiquer les différents convois ou les différents enjeux qu'il pourrait y avoir sur la 199, comme ça a été fait lors de notre projet précédent du parc éolien de la Dune-du-Nord.

1245 Au niveau des retombées économiques et diversification des ressources énergétiques. Donc, c'est un projet qui, oui, créera de l'emploi dans la construction – 20 à 30 emplois. Donc, on espère pouvoir maximiser les retombées localement aux Îles, mais qui pourront aussi aller dans la grande région de Gaspésie–Les Îles.

1250 Des retombées économiques qui vont avoir... de trois façons différentes directement dans la communauté :

- On a des redevances qui viennent de la participation de l'Alliance de l'Est au projet, donc au niveau des paiements aux MRC ou à la Communauté maritime, membres;
- 1255 • Des paiements fermes annuels directement à la municipalité de Grosse-Île pour les 30 ans du projet; et, également
- Des baux en terres publiques pour la Communauté maritime pour les loyers sur les terres publiques.

1260 Nous avons un comité de liaison qui est composé d'acteurs du milieu pour maximiser ces retombées.

1265 La surveillance et les suivis environnementaux sont essentiels pour nous. C'est vraiment une façon de s'assurer que tous les engagements qu'on a pris, et dont je vous parle ce soir, soient respectés. Je tiens à faire le lien sur l'exploitation. Donc, en exploitation, on va aussi faire un suivi des enjeux et des impacts sur les oiseaux, la fréquentation, mais également du trait de côte, donc toute l'érosion sera suivie pendant les 30 ans du projet.

1270 Je termine en vous parlant des démarches de consultation que nous avons faites. On est très contents qu'il y ait des gens ici ce soir, ça fait partie de la façon de pouvoir avoir les enjeux et les questions de la communauté. On a fait six rencontres citoyennes avant cette rencontre de ce soir, donc depuis 2022 : trois à L'Étang-du-Nord, trois à Grosse-Île. Nous avons un comité de liaison actif avec la Municipalité des Îles, de Grosse-Île, différents organismes économiques, sociaux, touristiques, etc.

1275

Donc, ça nous a permis d'optimiser le projet dans les dernières années et on est vraiment très contents d'avoir vos opinions et vos questions ce soir.

1280 Donc, je conclus ma présentation en vous rappelant qu'on est très fiers de présenter un projet qui est structurant pour renforcer la résilience énergétique des Îles-de-la-Madeleine qui aura, s'il est accepté, des retombées économiques significatives pour les Îles et pour l'Est du Québec, qui s'inscrit dans les objectifs du plan d'action de décarbonation d'Hydro-Québec et qui est réalisé avec un travail rigoureux pour maximiser les retombées, minimiser les impacts pour le milieu d'accueil, la communauté des Îles et la communauté de Grosse-Île.

1285

Donc, Madame la Présidente, je vous remets la parole, merci de votre écoute.

LA PRÉSIDENTE :

1290

Merci beaucoup, Monsieur Leblanc. Félicitation, vous avez tenu le temps à 23 secondes près.

Avant de passer à la pause, je vais expliquer le déroulement de la période de questions.

1295

Si vous êtes en salle, l'inscription se fait à la table d'accueil à l'entrée. Si vous nous suivez à distance, il faut remplir le formulaire qui se trouve sur le site Web du BAPE ou procéder par téléphone. Les coordonnées apparaissent à l'écran. Sachez que les formulaires sont uniquement en français.

1300

Au retour de la pause, j'appellerai les participantes et participants qui se sont inscrits à tour de rôle. Pour permettre au plus grand nombre de personnes possible de prendre la parole, j'accepterai deux questions par intervention et je vous demande d'éviter les préambules.

1305

De plus, c'est à moi que vous devrez adresser vos questions et vous ne pourrez pas commenter les réponses obtenues. Il faut également savoir que madame Leney et moi profiterons des différentes interventions pour poser nos propres questions. Également noter que les personnes-ressources répondront à vos questions en français.

Après votre intervention, vous pourrez vous réinscrire tant que le registre est ouvert.

1310 *For the question period, if you are in the room, please register at the reception desk at the entrance. If you are following us remotely, please fill out the form on the BAPE's website or register by phone. The contact information is displayed on the screen. Please note that all forms are in French.*

1315 *When we return from the break, I will call on participants who have signed up in turn. To allow as many people as possible to speak, I will accept two questions per intervention and ask that you avoid lengthy introductions.*

1320 *In addition, you must address your questions to me, and you will not be able to comment on the answers you receive. Please also note that Ms. Leney and I will take advantage of the various interventions to ask our own questions.*

After your intervention, you may re-register as long as the register is open.

1325 Je déclare maintenant le registre ouvert. Nous prendrons une pause de 15 minutes.

The register is now open. We will resume in 15 minutes.

1330

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1335

**REPRISE DE L'AUDIENCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. GLEN JUNG**

LA PRÉSIDENTE :

1340

Si vous voulez bien prendre votre place, nous allons recommencer les travaux.

If you would kindly take your seat, we will resume the proceedings.

1345 Je vais maintenant inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenantes et intervenants.

I will invite the first person who signed up to come forward to the speakers' table. Mr. Glen Jung.

1350 **M. GLEN JUNG:**

1355 Hello, thank you. Okay, my first question: the project documents describe the site as being outside of the protected ecosystem of the dune, but it's also part of the same fragile dune system as Dune-du-Nord, which is legally protected to prevent erosion, breaching and damages to threaten species such as the corème de Conrad.

The studies also describe this area as "low line sandy terrain" largely under four metres in elevation that also breaches during storms.

1360 So, my question is, on what basis does the project consider a legally protected dune system established specifically to present this type of disturbance an appropriate location for large industrial wind turbines and permanent access roads?

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Comme vous êtes mon premier cobaye, Monsieur Yung...

M. GLEN JUNG:

1370 Okay, Jung.

LA PRÉSIDENTE :

1375 Jung, O.K., pardon. Jung. Je veux être bien sûre d'avoir bien compris votre question avant de la relayer au promoteur. Donc, vous vous interrogez sur le fait qu'il y a un habitat protégé à proximité et vous voulez savoir qu'est-ce que le promoteur... comment le promoteur peut s'implanter à proximité de cet habitat. Est-ce que c'est ça?

M. GLEN JUNG:

1380 Oui. Je parle du système protégé.

LA PRÉSIDENTE :

1385 Oui, d'accord.

Monsieur Leblanc – attendez un peu, Monsieur Jung, juste une petite précision, ensuite on ira vers vous, Madame Leclerc.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1390 Oui, Madame la Présidente. Donc, pour répondre à la question de monsieur Jung, le projet est effectivement en dehors d'un habitat floristique protégé qui a un statut de protection au niveau provincial, et au niveau des dunes, le projet s'inscrit dans les réglementations du ministère de l'Environnement qui nécessite, en fait, des autorisations environnementales pour s'implanter dans un milieu dunaire, mais également, comme promoteurs, nous avons pris des engagements pour restaurer ce milieu dunaire là et avoir un impact minimal et, également, pour – pardonnez-moi – suivre, pendant la durée de vie du projet, les enjeux d'érosion qui touchent ces dunes-là qui ne sont pas liées au projet, mais que le projet pourrait éventuellement subir.

1400 Donc, j'espère que je répons de façon satisfaisante à monsieur Jung.

LA PRÉSIDENTE :

1405 J'ajouterais peut-être, comme vous êtes à proximité pour les deux sites qui sont le plus au sud, comme vous êtes à proximité vraiment immédiate d'un habitat protégé, quelles sont les précautions supplémentaires que vous allez prendre pour vraiment vous assurer qu'il n'y a aucun empiètement ou qu'il n'y a pas de perturbation pour le corème de Conrad, entre autres?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1410

Oui. Bien, au niveau du corème de Conrad et les différents engagements que le promoteur prend et, dans le fond, qu'il y a une partie qui a déjà été faite, en fait, c'est l'inventaire de chacun des plants individuels de corème de Conrad, et je pourrais passer la parole à madame Castonguay qui pourra nous expliciter la façon dont on a pu faire cet inventaire-là.

1415

Également, on prend des engagements de protéger ces plants de corème là en évitant tout impact, toutes les aires de travail, les chemins d'accès. Les tranchées devront être prises pour le réseau collecteur, en évitant tous les plants du corème de Conrad, mais également en les localisant pour les entrepreneurs ou les autres travailleurs qui devront accéder au site, pour assurer que ceux-ci restent dans les chemins d'accès et ne vont pas les piétiner par inadvertance ou les affecter d'une autre façon.

1420

Donc, si vous le permettez, peut-être que madame Castonguay pourra expliciter les inventaires qui ont été faits?

1425

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Oui, bonsoir, Madame la Présidente. Tout à fait, pour résumer la réponse, dans un premier temps, on a fait des inventaires pour localiser les endroits où il y avait du corème de Conrad. Ces endroits-là ont été évités dans la disposition des emprises, dans un premier temps.

1430

Lors de la construction, les zones de corème de Conrad vont être balisées de manière à permettre à la machinerie de savoir exactement là où elle doit circuler. Les aires de travail vont être bien localisées.

1435

Et une autre mesure, dès que les emprises qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation vont être non nécessaires, il va y avoir revégétalisation de ces surfaces-là pour remettre la végétation naturelle puis avoir de l'ensemencement de l'ammophile à ligule courte, qui est la plante qui est stabilisatrice des dunes.

1440

Et c'est ces mesures qui vont être mises en place pour redonner tout le caractère naturel aux endroits qui ne sont pas nécessaires pour l'exploitation.

LA PRÉSIDENTE :

1445 Madame Leclerc, pour le moment, vous passez votre tour.

Monsieur, je ne voudrais pas massacrer votre nom de famille, mais encore une fois...

M. GLEN JUNG :

1450 Jung.

LA PRÉSIDENTE :

1455 Jung, O.K. Monsieur Jung, est-ce que vous avez une deuxième question?

M. GLEN JUNG :

1460 Oui. Experts from Quebec and Canada have identified multiple unresolved issues in this project. Environment and Climate Change Canada raised concerns about turbine placement near endangered bird habitat. Quebec wildlife experts noted missing or incomplete bat bird and bat surveys in the Grosse-Île sector. Round water experts raised concerns about risks to the only drinking water source, and coastal studies by UQAR and the LDGIZC showed erosion here is accelerating.

1465 At the same time, as discussed earlier, the Environmental Impact Assessment does not show any legally binding financial guarantee already in place today to cover early shut down, storm damage, road repairs or turbines removable if the conditions worsen. Only a verbal guarantee that things will be taken care of.

1470 So, my question is...

LA PRÉSIDENTE :

1475 Mr. Jung, pourriez-vous ralentir le débit?

M. GLEN JUNG :

Oh, okay.

1480

LA PRÉSIDENTE :

O.K.? Parce que le traducteur ne l'a pas facile.

1485

M. GLEN JUNG :

Désolé, traducteur. Okay, so my question is then, given these documented gaps and the absence of a secured financial guarantee today for potential later worst-case scenarios, why should this project be approved now instead of slowing down to complete the studies and put real financial protections in the first place, so Grosse-Île is not left carrying the environmental risks as well as financial risks if things go wrong?

1490

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que vous entendez en matière de garantie financière? Vous les attendez de la part de qui?

1495

M. GLEN JUNG :

So, there are future authorizations that are put in place for the removal, the decommissioning of any emergency situations repairs, but do we know, is there money already set aside to cover these costs? Have they already been publicized or is it just a verbal...

1500

LA PRÉSIDENTE :

Engagement.

1505

M. GLEN JUNG :

... engagement of responsibility, a future promise?

1510

LA PRÉSIDENTE :

1515 O.K. Monsieur Leblanc, est-ce que les garanties financières qui sont liées au démantèlement, est-ce que c'est uniquement un engagement verbal ou dès maintenant ou dès l'autorisation du projet, il y a une provision réelle qui est faite de ce montant-là et qui est garantie, qui est sécurisée et qui sera accessible au moment du démantèlement pour être bien sûr que, évidemment, ce n'est pas la Municipalité de Grosse-Île, finalement, qui soit obligée d'assumer des coûts de démantèlement?

1520 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

1525 Donc oui, Madame la Présidente, il y a des garanties financières qui sont mises à différentes étapes du projet, qui sont obligatoires contractuellement avec Hydro-Québec. Donc, dans notre contrat avec Hydro-Québec, il y a certains moments critiques dans lesquels il y a des niveaux de garantie financière qui sont fournis à Hydro-Québec, et Hydro-Québec s'assure d'avoir les sommes si jamais le promoteur ne pouvait pas respecter ses responsabilités. Par contre, c'est la responsabilité du promoteur de s'assurer du démantèlement, mais il y a des garanties financières.

LA PRÉSIDENTE :

1530 Et elles sont de quel ordre, de quelle nature? C'est porté par quel véhicule et, finalement, est-ce que – je reviens à ma question initiale – est-ce que c'est dès le début du projet ou c'est en cours d'exploitation?

1535 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

1540 Il y a des réserves financières dès le début du projet qui seront en place à différents moments critiques : à la signature du contrat, à la mise en exploitation et, ensuite, qui sont mises progressivement en place dans le projet aux, je crois, aux dix ans, mais je pourrais vous revenir avec les moments exacts par écrit, si c'est désiré.

LA PRÉSIDENTE :

1545 D'accord. Bien, oui, on va vous laisser vérifier, vous nous reviendrez, et ces montants-là sont de quel ordre? Est-ce que c'est un pourcentage du coût du projet? Un pourcentage du coût des coûts de démantèlement?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1550 Ce sont des pourcentages normés, typiques, qui sont dans les contrats d'Hydro-Québec, qui doivent couvrir les coûts de démantèlement. Cependant, cinq ans avant la fin du contrat, il y a aussi une obligation de s'assurer de faire une évaluation indépendante des coûts de démantèlement pour s'assurer que les réserves financières sont suffisantes et le promoteur doit les combler si elles ne le sont pas.

1555

LA PRÉSIDENTE :

1560 Parfait. Un instant, Monsieur Jung, on va aller vers monsieur Scully d'Hydro-Québec. Monsieur Scully, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur les montants, avec l'historique qu'on a des projets éoliens au Québec, est-ce que vous pouvez nous dire, bien, d'une part confirmer ce que monsieur Leblanc vient de nous dire, puis également peut-être donner un peu plus de détails sur votre rôle là-dedans?

M. YANNICK SCULLY :

1565

Oui, Madame la Présidente, bien entendu, je reçois bien cette question-là. Concernant le démantèlement – et je veux préciser une chose au niveau des garanties. On a, dans nos contrats d'approvisionnement en électricité, depuis l'appel d'offres de 2005, on a des demandes pour des garanties standards d'exploitation. En fait, la garantie de performance que le fournisseur doit être en mesure de livrer de l'électricité durant toute la durée du contrat, mais on a aussi mis en place, à la demande du gouvernement, à partir de 2005, des garanties de démantèlement.

1570

1575 Les garanties de démantèlement qui vont être évaluées en cours de projet, mais établies seulement à peu près à la cinquième... cinq ans avant l'échéance contractuelle. Donc, à ce moment-là, on demande au promoteur de réaliser une étude avec un ingénieur indépendant, une firme

1580 d'ingénierie indépendante, qui va évaluer les coûts associés au démantèlement de son parc éolien et de soumettre, à ce moment-là, selon le montant qui a été établi par la firme d'ingénierie, une garantie sous la forme d'une lettre de crédit, par exemple, à Hydro-Québec pour garantir, à ce moment-là, les sommes nécessaires au démantèlement de l'installation, le cas venant à la fin de l'échéance contractuelle.

LA PRÉSIDENTE :

1585 Bon, d'accord. Merci beaucoup.

Mr. GLEN JUNG :

1590 Oh, the other important part is the missing documentation that we – the incomplete studies on the birds and bats, the concerns raised by Environment and Climate Change Canada about turbines placement near endangered bird habitats. Where can we address the gaps in the studies, in the surveys that have been identified by experts from across Canada, including Quebec?

LA PRÉSIDENTE :

1595 Effectivement, vous avez raison, il y a quand même des – peut-être que je n'appellerais pas ça des lacunes, mais il y a quand même certaines informations qui sont encore manquantes et pour lesquelles, dans certains cas, l'initiateur s'est engagé à les déposer plus tard.

1600 Peut-être qu'on pourrait lui demander de faire le tour des documents ou des informations qui sont encore à venir, puis de nous préciser les dates auxquelles ou les étapes de la procédure d'évaluation environnementale auxquelles ça serait déposé, est-ce que ça vous va?

M. GLEN JUNG :

1605 Yes, but I mean the question is without this complete data set, without these complete surveys, how can we say yes, we should go ahead with this project when we don't have all the environmental data? This is a federally and protected – and provincially protected ecosystem.

LA PRÉSIDENTE :

1610

Oui.

M. GLEN JUNG :

1615

The flora and the fauna.

LA PRÉSIDENTE :

1620

Oui, je comprends. J'aimerais peut-être juste vous préciser que nous, le mandat qu'on a, qui est de quatre mois, qui se termine à la fin d'août, ce n'est pas la fin de l'analyse environnementale. Pendant qu'on va rédiger notre rapport, le ministère de l'Environnement procède à ses propres analyses, continue de discuter avec l'initiateur pour obtenir ces informations-là.

1625

Donc, les informations ne seront peut-être pas nécessairement disponibles, là, tout de suite, maintenant, mais ce qu'on comprend déjà de l'information qui est dans les documents que le promoteur a déposés, c'est qu'il y a déjà des engagements de pris pour ces dépôts-là. Alors, est-ce que vous voulez qu'on lui demande de nous préciser à peu près à quel moment il pense déposer l'information manquante?

1630

M. GLEN JUNG :

I think – I'm not sure if my question is being understood. It's how are we at this point where we are near approval with this project without the necessary...

1635

LA PRÉSIDENTE :

Ah, je ne dirais pas, Monsieur, qu'on est à la... qu'on est proche de l'autorisation.

M. GLEN JUNG :

1640

Okay.

LA PRÉSIDENTE :

1645 Je ne dirais pas ça.

M. GLEN JUNG :

1650 Okay. Okay.

LA PRÉSIDENTE :

Il y a encore du temps devant nous pour obtenir ces informations-là.

1655 **M. GLEN JUNG :**

Okay.

LA PRÉSIDENTE :

1660 O.K.?

M. GLEN JUNG :

1665 And that information will be forthcoming before the end of this BAPE process, the BAPE process?

LA PRÉSIDENTE :

1670 On peut poser la question au promoteur, c'est lui qui détient l'information.

Mr. GLEN JUNG:

1675 Okay.

LA PRÉSIDENTE :

1680 O.K.? Monsieur Leblanc, est-ce que vous pouvez nous détailler, sur les engagements que vous avez pris au niveau des dépôts, au niveau des informations qui vous manquent, à peu près à quelle étape par rapport à celle où on est rendu, à quelle étape vous pensez être capable de livrer l'information?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1685 Oui, bien sûr, Madame la Présidente. Pour répondre à la question, au questionnement de monsieur Jung, je commencerai, en débutant, que lors de l'étude d'impact, il y a eu certains allers-retours, des séries de questions du ministère de l'Environnement avec le promoteur, trois séries de questions, un processus qui est, de notre point de vue, normal dans un projet important comme un parc éolien, et parmi ces questions-là, il y a déjà des documents et des études qui ont été
1690 complétées avec les questions du ministère.

Par exemple, on avait, dans l'inventaire des oiseaux, qui avait été fait en 2022 et qui a été complété, sous demande du ministère, en 2023, donc sur une zone plus élargie qui tenait compte, entre autres, de la baie de Grosse-Île, etc. Donc, il y a déjà des études qui ont été complétées.

1695 Pour les études qui se sont rajoutées, donc nous avons transmis à la commission, et je suppose que ce sera mis en ligne sur le site du BAPE :

- Des capsules qui résument le suivi des mortalités du parc éolien de la Dune-du-Nord;
- Les redevances à la Communauté maritime de la Municipalité des Îles;
- Un échéancier détaillé des travaux à jour avec les informations actuelles que nous avons;
- Un plan de gestion de matières résiduelles préliminaires, pour commentaires, qui sera complété d'ici la fin de l'analyse environnementale par le ministère de l'Environnement.

1705 Nous avons aussi déposé à la commission une mise à jour de l'analyse de l'impact du climat sonore pour les éoliennes, qui reflète les données actuelles des turbines que nous voulons dans le projet.

1710 Nous avons déposé également notre programme de surveillance environnementale, version préliminaire, pour le terminer, avoir une version finale avant la fin de l'analyse environnementale par le ministère responsable de l'environnement.

1715 Nous avons déposé le programme de suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris en version préliminaire pour commentaires au ministère de l'Environnement également.

Un plan de circulation et de transport qui tient compte de la réalité du transport aux Îles et des accostages au port de Cap-aux-Meules.

1720 Donc, c'est des documents qui actuellement ont été déposés et qui devraient être rendus publics par le BAPE et le ministère de l'Environnement également.

1725 Ces documents-là doivent être, pour les versions préliminaires, doivent être évidemment fournis en version finale pour que le ministère de l'Environnement puisse compléter son analyse environnementale.

Au niveau des différents engagements qu'il nous reste à déposer, on pourrait déposer auprès du BAPE, d'ici 48 heures, une liste qui présente ces autres engagements, avec les dates prévues de complétion, qui seraient évidemment publiques pour l'ensemble des citoyens.

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., bien, je vous remercie beaucoup, Monsieur Leblanc. Je pense qu'on a quand même un portrait de la situation, puis on comprend que, d'une part, ce n'est pas terminé, il y a encore de l'information à venir et cette information-là va arriver avant que la décision soit prise sur le projet.

1735 Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

M. GLEN JUNG :

1740 Merci beaucoup.

Mme MICHELLE CHEVARIE

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

Et je vais maintenant appeler madame Michelle Chevarie. Madame Chevarie, essayez-vous. Par contre, je dois vous dire qu'on a beaucoup d'inscriptions au registre, alors pour le moment, le registre est fermé.

1750

Mme MICHELLE CHEVARIE :

Thank you. Good evening. Social acceptability is required for the project to move forward, and given the location for the potential wind turbines, they are directly adjacent to the community and its residents, technically, with a setback of 3 km, the closest possible proximity in concordance to distance regulation.

1755

That being the case, do you presently have community acceptance and how is social acceptability measured? For example, is it counting the attendance here tonight? Does a petition suffice? What is the methodology used, or the deciding factor to achieve this?

1760

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Leblanc, on est carrément dans un aspect d'acceptabilité sociale pour une communauté qui vit à proximité et qui vivrait à proximité du projet. Pourriez-vous nous expliquer la méthodologie qui a été employée pour essayer de l'évaluer? Comment vous la qualifiez?

1765

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Donc, pour répondre à la question de madame Chevarie, l'acceptabilité sociale c'est quelque chose, selon nous, qui se construit, qui peut être changeant et c'est pour ça que nous travaillons en lien avec la communauté depuis 2022, pour présenter notre projet, présenter ses avantages, ses impacts positifs pour le milieu et aussi, à tenir compte des éléments d'intérêt de la communauté pour améliorer ou pour tenir compte de leur opinion sur le projet.

1775

Donc, la façon dont nous travaillons sur l'acceptabilité sociale, c'est en rencontrant la communauté d'abord avec les portes ouvertes que nous avons faites depuis 2022. Je pense que les audiences du BAPE de ce soir font aussi partie du processus d'acceptabilité sociale, dans un processus démocratique, pour permettre aux gens de s'exprimer.

1780

Nous avons également un comité de liaison. Donc, un comité de liaison qui comporte différents partenaires du milieu pour avoir un point de vue des différents secteurs, que ce soit de l'industrie touristique, des groupes environnementaux, des acteurs municipaux. Donc, c'est un outil pour nous pour sentir, pour avoir les enjeux du milieu, pour avoir les opinions et qui nous permet d'améliorer l'acceptabilité sociale.

1785

Le promoteur est ouvert à ouvrir le comité de liaison à une plus grande représentativité des organismes ou des citoyens de Grosse-Île, particulièrement. Donc, il y a une discussion qui pourrait être faite dans les prochains mois pour inclure une plus grande représentativité des gens ou des organismes de Grosse-Île.

1790

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Madame Chevarie, on va aller, on va se tourner vers monsieur Bonnier-Viger pour voir, de votre côté. La notion d'acceptabilité sociale, c'est quand même un élément sur lequel votre organisme s'est penché abondamment, est-ce que les efforts du promoteur et de monsieur Leblanc, vous les considérez satisfaisants? Est-ce qu'il y a autre chose qui pourrait être fait?

1795

M. YV BONNIER-VIGER :

Bien, l'acceptabilité sociale, c'est en lien beaucoup avec la cohésion sociale, avec la capacité de la population qui reçoit le projet, de bien le comprendre et de s'assurer que ça va être un acquit pour la communauté plus que des inconvénients.

1800

1805

Et je ne sais pas, je n'ai pas participé aux différentes rencontres que vous avez pu faire, et c'est sûr que s'il reste de l'hésitation dans la population, c'est clair qu'il faut que normalement, le promoteur puisse compléter cette démarche-là. Et, comme on l'a dit, le BAPE est certainement une

1810 étape très importante et on ne peut que remercier les personnes qui ont demandé qu'il y ait véritablement un BAPE.

Mais il se peut très bien qu'on ait besoin d'aller plus loin que le BAPE, et donc, ça va être un travail en continu, qui est important pour la santé de l'ensemble de la communauté.

LA PRÉSIDENTE :

1815

Merci beaucoup. Madame Chevarie, votre deuxième question?

Mme MICHELLE CHEVARIE :

1820

I'd like to add on to the first question...

LA PRÉSIDENTE :

1825

Ce sera quand même votre deuxième question.

Mme MICHELLE CHEVARIE :

1830 Yes, of course, yes. Given that there was a petition deposited to the Municipality of Grosse-Île, would you say that despite this petition, you have social acceptability to continue with the project? The petition indicates that the citizens are not in favour of the windmills.

LA PRÉSIDENTE :

1835 D'accord. Alors, Monsieur Leblanc, est-ce que – j'imagine que vous êtes au courant de la pétition? Comment vous recevez ça ou qu'est-ce que ça vous inspire comme efforts supplémentaires à faire?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1840 Bien, nous... pour répondre à la question de madame Chevarie, oui, nous sommes au courant de la pétition et nous considérons que nous avons à être à l'écoute de la population, à répondre à des questions, des inquiétudes légitimes.

1845 C'est des occasions comme la soirée de ce soir, mais également la communication sur les
objectifs des projets, la localisation des éoliennes, les mesures de mitigation, donc une meilleure
communication, meilleure écoute. D'autres soirées d'information pour pouvoir discuter avec les
citoyens, une communication constante avec les acteurs de la communauté, dont la Municipalité
de Grosse-Île, qui vont nous permettre de juger de l'acceptabilité sociale et de continuer de la
1850 construire pour un projet qu'on croit positif pour la communauté de Grosse-Île, mais aussi positif
pour toutes les Îles-de-la-Madeleine et les objectifs de décarbonation du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1855 Vous m'ouvrez la porte, parce que vous avez parlé de poursuivre la discussion avec les gens
de Grosse-Île, de faire d'autres soirées d'information, est-ce que vous avez déjà une planification
prévvue pour, on va dire, post-audiences publiques?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1860 La planification post-audiences publiques n'est pas encore arrêtée. Nous allons respecter le
processus du BAPE et ne pas tenir des rencontres en parallèle du BAPE. Donc, nous allons
vraiment focusser pour l'instant sur l'information et le questionnement et les réponses aux questions
pour ce soir.

1865 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Leblanc. Merci, Madame Chevarie.

Mme MICHELLE CHEVARIE :

1870 Thank you.

1875

Mme HÉLÈNE CHEVRIER

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant madame Hélène Chevrier.

1880

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Rebonsoir.

1885

LA PRÉSIDENTE :

Rebonsoir.

1890

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

C'est une question, vous allez voir, ça nous amène quelque part. Dans les années 70, quand la mine était encore en projet, le président de la SOQUEM, qui était le promoteur, il avait dit qu'il entrevoyait faire en sorte que la mine soit comme autonome, c'est-à-dire que déjà, à cette époque-là, on parlait d'éoliennes et puis il disait qu'avec les éoliennes on pouvait, et avec les cavités de la mine, on pouvait faire des accumulateurs. On pouvait s'en servir comme d'un système d'accumulation.

1895

Alors, je me demande, est-ce que c'est quelque chose de faisable? Ce serait un beau projet tout à fait extraordinaire, une nouveauté, est-ce qu'il est possible de faire des accumulateurs, des batteries, à partir des cavités de la mine, pas toutes les cavités, là, mais, et puis, à ce moment-là, est-ce que aussi ça pourrait être intéressant que la mine soit autonome?

1900

Une question dans le sujet, c'est aussi de savoir, actuellement, quel est le volume d'énergie électrique qui est approvisionné à partir de la centrale. La mine de sel, elle a combien d'énergie qui lui vient d'Hydro-Québec, de la centrale?

1905

LA PRÉSIDENTE :

1910

On va y aller par étape.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1915

Allons-y.

LA PRÉSIDENTE :

1920

Oui, on va y aller par étape. On va commencer par la première question qui est surprenante, je dirais. En fait, vous voulez savoir si ce projet-là qui, à l'époque, avait été évoqué d'utiliser certaines cavités comme lieux d'accumulation pour de l'énergie produite, comme le stockage, là, comme une grosse pile.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1925

Air comprimé, saumure... saumure ou air comprimé, là.

LA PRÉSIDENTE :

1930

O.K., parfait. Écoutez, je me tourne vers vous, Monsieur Scully, je vous dirais, puis si vous ne savez pas la réponse, ne soyez pas gêné de le dire, on va essayer de trouver la réponse autrement, mais je vous passe la parole. Je pense que la question est claire.

M. YANNICK SCULLY :

1935

Madame la Présidente, je veux vraiment concentrer la question sur l'apport énergétique et, en fin de compte, la vente d'électricité qu'Hydro-Québec fait envers les Mines Seleine? C'est un client, là.

1940

LA PRÉSIDENTE :

Non. Non, avant ça.

M. YANNICK SCULLY :

1945 Avant ça.

LA PRÉSIDENTE :

1950 Avant ça, oui.

M. YANNICK SCULLY :

 Concernant... pouvez-vous préciser la question, s'il vous plaît?

1955 **LA PRÉSIDENTE :**

1960 Bien, on va retourner vers madame Chevrier. Madame Chevrier, si j'ai bien compris, ce que vous voulez savoir, c'est est-ce qu'il y a possibilité d'installer une technologie qui couplerait des éoliennes de surface avec, dans certaines cavités de la mine, un système d'accumulation, un peu comme le système que vous planifiez, de stockage, que vous planifiez au niveau de votre centrale, et là, je m'avance un peu, est-ce que c'est quelque chose de faisable? Est-ce que c'est techniquement quelque chose qui a déjà été évalué?

M. YANNICK SCULLY :

1965 Madame la Présidente, je vous avoue que je n'ai vraiment pas de réponse à cette question-là, c'est une question très hypothétique.

LA PRÉSIDENTE :

1970 C'est une question technique.

M. YANNICK SCULLY :

1975 Au niveau technologique, premièrement...

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui. Je vous dirais, prenez-la en délibéré...

1980

M. YANNICK SCULLY :

Je n'aurai sûrement pas de réponse parce qu'à ma connaissance, il n'y a pas de système développé de ce genre-là pour le Québec, entre autres. Nous autres, en ce moment, je peux vous répondre concernant le système de stockage d'énergie qu'Hydro-Québec développe en ce moment pour les Îles-de-la-Madeleine, c'est un système qu'on va installer à côté de la centrale existante à Cap-aux-Meules en ce moment.

1985

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1990

M. YANNICK SCULLY :

Ça ne fait pas partie du projet de parc éolien, bien que ça fasse partie de notre...

1995

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais ça, on y reviendra peut-être un peu plus tard parce que la commission a des questions là-dessus, mais je reviens à la question de madame Chevrier. Donc, Madame Chevrier, vous voyez qu'on n'ira pas loin avec la réponse, à moins que vous ayez un indice.

2000

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

On pourrait demander aux gens de la mine de sel.

2005

LA PRÉSIDENTE :

On peut demander aux gens de la mine qui sont des exploitants miniers.

2010

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui, mais ils ont des cavités de mine.

2015 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est sûr. Mais de là à y stocker de l'énergie, on va leur poser la question. Monsieur Dromer, je ne vous vois absolument pas, mais est-ce que vous avez une réponse à apporter à madame Chevrier?

2020 **M. JEAN-BAPTISTE DROMER :**

2025 Écoutez, Madame la Présidente, ce que je peux vous dire c'est qu'il y a aucun plan actuellement à Mines Seleine de faire ce genre de chose. De façon tout à fait générale, sur la base de connaissances – je ne suis pas un expert dans le domaine, mais je sais que les dômes de sel sont connus pour être étanches et sont parfois utilisés pour être des réservoirs.

2030 Aux États-Unis, par exemple, on stocke du pétrole dans certains anciens dômes de qualité. On peut stocker du gaz naturel, on peut stocker de l'air comprimé. Donc, si on peut stocker un gaz ou de l'air comprimé, on peut théoriquement accumuler du gaz et réutiliser ce gaz-là ensuite pour produire de l'électricité. Mais, encore une fois, je n'ai pas l'information technique précise sur le domaine. C'est vraiment de l'information générale puis, encore une fois, à Mines Seleine, il n'y a aucun projet en l'espèce.

2035 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2040 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

C'était, à l'époque, c'était vraiment comme pour rendre la mine plus autonome.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Autonome, oui. Et qui nous amène...

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

2050 Et qu'ils obtiennent avec...

LA PRÉSIDENTE :

2055 Oui, ce qui m'amène à votre deuxième question, bien, votre sous-question, on va dire, là, qui concerne la consommation, dans le fond, de Mines Seleine ici sur les Îles. Monsieur Scully?

M. YANNICK SCULLY :

2060 Je n'ai pas le chiffre exact, c'est dans les... quand même plusieurs mégawatts qui sont utilisés par la mine à partir de notre centrale thermique à ce moment-là. Je n'ai pas le chiffre précis.

LA PRÉSIDENTE :

2065 O.K., est-ce que par hasard, Monsieur Dromer, vous auriez l'idée de votre consommation en mégawatts?

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

2070 Vous donner une échelle de grandeur?

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

2075

Parce que ça dépend de ce qu'on utilise à la mine et des équipements qui sont en fonction, c'est à peu près aux alentours de 4 mégawatts maximum.

LA PRÉSIDENTE :

2080

D'accord.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

2085

Et, annuellement...

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

2090

C'est la puissance?

LA PRÉSIDENTE :

C'est la puissance.

2095

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

De 4 mégawatts, d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2100

Oui. Alors, on y va avec votre deuxième question?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

2105

Il y aurait bien, à savoir ce serait quoi, les avantages pour la mine, parce que... bon. Sur le comité de liaison, j'avais une question aussi. C'est que depuis 2022, il ne semble pas y avoir eu plus que deux réunions de ce comité-là, puis dans la façon dont on décrit correctement les... ou en

2110 tout cas, que c'est un comité qui devrait se réunir quatre fois par année. Serait-il possible de faire un bilan de la pertinence et de la formule et des résultats que ça donne ou je ne sais pas trop, là?

LA PRÉSIDENTE :

2115 D'accord. Monsieur Leblanc, par rapport au comité de liaison, effectivement, on retrouve sur votre site Web les comptes-rendus. Le dernier, en date, date de 2024. Vous avez l'air d'avoir une réunion par an, est-ce que vous pouvez expliquer ici, à l'assistance, comment ça fonctionne? Est-ce que vous envisagez d'en faire plus? Est-ce que c'est parce qu'au départ, avec Dune-du-Nord, vous en avez fait plusieurs puis, ensuite, bon, bien, c'était peut-être moins pertinent? Est-ce que c'est statutaire? Est-ce que c'est à la demande, les réunions? Comment ça fonctionne?

2120 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

2125 Bien, je commencerais par dire que notre comité peut toujours être à la demande des membres. Donc, s'il y a des inquiétudes, des consultations, des inquiétudes ou des questionnements des différents membres du comité, ça nous fait plaisir, soit d'y répondre directement par courriel, mais également de tenir une rencontre ad hoc au besoin.

2130 Ce qu'on a convenu avec les gens du comité, c'est d'avoir quatre rencontres lors de la phase de construction, qui peut amener à, pardonnez-moi l'expression, là, mais à un rush de travaux, d'événements et de besoins de communication de part et d'autre, là, avec les membres du comité.

2135 Donc, dans la phase de construction, si le projet est accepté et reçoit un décret, bien, on va faire des rencontres plus fréquentes du comité de liaison. Pour l'instant, on a une rencontre une fois par an, à peu près, depuis la fin de la construction du parc éolien de Dune-du-Nord.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., mais je comprends que c'est flexible.

2140 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci, Madame Chevrier.

2145

Avant qu'on passe à la prochaine personne, je rappelle aux personnes-ressources et à l'initiateur et à ses représentants de ne pas oublier de se nommer avant de prendre la parole pour les besoins de la sténotypie.

2150

Mme KIM CLARK

LA PRÉSIDENTE :

2155

J'appelle maintenant madame Kim Clark.

Mme KIM CLARK :

2160

Thank you. My question was on social acceptability, but Madame Chevrier already asked the question. So, I asked this question at the information session in December, I did not really get a clear answer, so I'll ask again.

2165

This project was first proposed in Havre Aubert and was not accepted there. It would then move to Grosse-Île which, as we know, is a narrow low line sandy area with the sea on one side, with the bay on the other side, where there are known erosion issues, protected dunes and important bird habitat.

2170

My question is: why was Grosse-Île chosen without seriously comparing other sites across the Islands?

LA PRÉSIDENTE :

2175 Madame Clark, on va d'abord adresser la question à monsieur David Richard pour avoir un peu d'éclaircissement sur ce qui vous a amenés à modifier votre schéma d'aménagement pour retenir le secteur ici, voisin de Grosse-Île.

M. DAVID RICHARD :

2180 Bonjour. David Richard, chef de la Division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à la Communauté maritime. En fait, ça part d'assez loin, Madame la Présidente. On parle d'une première consultation publique en lien avec l'éolien qui s'est déroulée en 2007. Donc, c'était vraiment une vaste consultation pour voir si les gens adhéraient à des projets éoliens dans la communauté et comment tout ça pourrait être encadré.

2185 C'était suite à l'appel d'offres qui avait été lancé, l'appel d'Hydro-Québec en 2005, donc on a décidé de prendre les vents, la Communauté maritime à ce moment-là, pour consulter la population.

2190 En termes de participation, il y a eu beaucoup de participation à ce moment-là. C'était une centaine de citoyens, il y a eu plusieurs mémoires qui ont été déposés et tout.

2195 Les constats qui sont sortis principalement – je vais juste prendre mes notes, si ça ne vous dérange pas pour ne pas oublier certains points. Donc, de façon générale, la population a adhéré vraiment à ce que des projets éoliens puissent se développer sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Ce qui avait été ressorti, c'est que l'agglomération devait être chef de file, donc dans l'encadrement réglementaire au niveau des projets éoliens, que ce soit géré par les gens des Îles-de-la-Madeleine.

2200 En fait, il y a plusieurs critères qui sont ressortis de ces consultations-là. Donc, des critères pour décider à quel endroit on pourrait mettre des éoliennes. Parce que vous savez, le territoire est quand même assez exigu aux Îles, le territoire est très urbanisé, donc étalé. Donc, il y a des résidences un peu partout sur l'ensemble du territoire, sur l'ensemble des noyaux rocheux, là, ce

2205 qu'on appelle les Îles, et les gens ne voulaient pas des éoliennes directement dans leur cour, près des habitations ni sur les collines.

Parallèlement à ça, on a eu beaucoup de consultations en lien avec le paysage et les collines, c'est vraiment sensible, les lignes de crête, donc le respect des lignes de crête, c'est vraiment
2210 sensible pour les gens. On a déjà des mâts de communication à droite puis à gauche sur certaines collines, là, et ça brise un peu les percées visuelles.

Les gens voulaient aussi conserver l'intégrité des corridors panoramiques, donc vraiment dans les secteurs habités.

2215 Donc, c'était vraiment ça le message fort qui a été lancé par la population. Donc, en prenant, en considérant ces éléments-là, donc la Communauté maritime a fait une vaste série de réflexions pour dire, bon, à quel endroit qu'on pourrait installer... en tout cas, permettre la modification réglementaire pour permettre des projets éoliens. Parce que vous savez qu'adapter une
2220 réglementation n'égal pas d'accepter tout projet éolien, là. Donc, c'est de mettre en place, permettre la mise en place de projets éoliens, et c'est pour ça que les noyaux, les milieux dunaires ont été ciblés.

Donc, il y a plusieurs contraintes, comme de raison, et initialement, on avait... parce qu'en
2225 2010, on a révisé notre schéma d'aménagement, donc il est encore en vigueur à l'heure actuelle, et nous avons ciblé le site de La Cormorandière comme affectation éolienne.

Pourquoi le site de La Cormorandière? Parce que c'est un site qui est à proximité d'une zone industrialisée qui est le centre de gestion des matières résiduelles. C'est un site aussi qui a déjà eu
2230 une éolienne, donc une éolienne expérimentale. Il y a aussi eu une ligne, jadis, ce qu'on appelle la ligne expérimentale, donc c'était vraiment un établissement, là, on faisait plusieurs tests sur de l'énergie. Il y avait même des pylônes et tout ça.

Donc, tu sais, dans l'imaginaire des gens des Îles, quand on parlait de l'éolienne, bien, on
2235 savait que c'était dans ce secteur-là. Sauf que peu de temps après, NAV Canada, on a reçu un avis de NAV Canada qui nous a dit que ce site-là était incompatible avec la sécurité aérienne. Donc, c'était trop près de l'aéroport, le seul aéroport qu'on a aux Îles, bien, on a une petite piste qui est

2240 fermée du côté de l'Île d'Entrée, mais autrement l'aéroport principal qui est sur Havre-aux-Maisons, et aussi, on était à proximité des corridors d'approche.

Donc, la présence d'éoliennes pouvait nuire à la sécurité, mais aussi au prolongement de la piste éventuelle. Donc, c'est un projet en plus qu'on a entendu parler la dernière année, qui va se faire, normalement.

2245 Donc, on a été obligés de réfléchir, si on veut, à d'autres alternatives. C'est là qu'en 2012, on a procédé à des consultations publiques pour présenter différents scénarios possibles pour établir des affectations éoliennes sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Donc on avait deux scénarios du côté d'Havre-aux-Basques, qui n'ont pas été retenus, un scénario dispersé, et ensuite le scénario de Dune-du-Nord, dont le projet a été réalisé.

2250 Ça a quand même bien fonctionné, vous les avez vues en passant pour s'en venir ici, et ensuite, quelques années plus tard, donc par voie de résolution, la Municipalité de Grosse-Île a demandé à la Communauté maritime de modifier le schéma à nouveau. On parle de 2022, donc modifier le schéma d'aménagement pour permettre une affectation éolienne sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île.

2255 Donc, à la demande de la Municipalité de Grosse-Île, donc on s'est penché là-dessus, on a fait une démarche en 2022 pour modifier le schéma à nouveau, donc créer une affectation éolienne, je vous dirais, sur la... un peu plus près du parc Dune-du-Nord. En fait, là, on avait deux éoliennes dans l'habitat floristique et suite à différentes communications, entre autres entre le promoteur et le ministère de l'Environnement, je pense que ça allait être difficile de pouvoir permettre deux nouvelles éoliennes dans l'habitat floristique, donc on a annulé cette démarche-là.

2260 Et en 2023, on a procédé à une démarche de modification du schéma d'aménagement, à nouveau en 2023, pour permettre une affectation dans le site où est-ce que c'est autorisé à l'heure actuelle.

2270 Donc, une partie du côté de la lagune, en continuité avec le projet Dune-du-Nord, et l'autre partie dans le secteur de la mine de sel, parce que, en fait, les gens de la Communauté maritime constataient que ces endroits-là respectaient la volonté citoyenne qui était ressortie en 2007.

Donc, on était encore quand même assez loin des habitations, on n'était pas dans les noyaux rocheux, on était à proximité d'un site industriel, qui est la mine de sel, et donc, c'est ça. Et donc, ça a été accepté et à ce moment-là, Grosse-Île a modifié son règlement de zonage.

2275

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que madame Clark a évoqué le fait que, maintenant, le site est situé dans un secteur où l'aléa côtier est important, où le risque d'érosion et de submersion côtières est élevé, selon les documents que votre organisme... auxquels votre organisme a participé, donc quand vous voyez ça, est-ce que pour vous, c'est toujours pertinent, étant donné que maintenant, je comprends que l'histoire, elle a commencé il y a longtemps, puis que ça a cheminé, mais à un moment donné, est arrivé le cadre normatif, est arrivée la publication que vous avez faite sur les aléas côtiers et les secteurs qui présentent le plus de risques.

2280

2285

On sait que c'est un secteur à risque, est-ce que ça vous a amené une réflexion supplémentaire par rapport à l'emplacement?

M. DAVID RICHARD :

2290

Bien entendu. Bien, en fait, pour répondre au cadre normatif, ce qu'on peut dire c'est que le cadre normatif qui a été proposé, si on veut, par le ministère de Sécurité publique, les éoliennes projetées sont à l'extérieur donc des zones qui sont affectées au cadre normatif.

2295

Pour ce qui est de la question d'érosion côtière, je pourrais me référer à ma collègue Jasmine Solomon...

LA PRÉSIDENTE :

2300

Oui, bien sûr.

M. DAVID RICHARD :

... qui est une personne-ressource pour la Communauté maritime.

2305

Mme JASMINE SOLOMON :

2310 Bonsoir, Madame la Présidente, Jasmine Solomon, je suis cheffe de section en actions climatiques à la Municipalité des Îles.

Donc, effectivement, je pense que ce serait de mentir de dire que ce n'est pas une zone affectée à l'érosion. On l'a vu, je pense que le promoteur l'a démontré aussi par l'étude qu'il a fait faire en appréciation des risques.

2315 D'un point de vue Communauté maritime, j'aurais envie de dire que l'ensemble des Îles est probablement à regarder avec préoccupation pour le futur. C'est des enjeux qui sont déjà sur le territoire depuis maintes et maintes années qui, oui, on sait, vont s'intensifier.

2320 Par contre, quand est venue la demande aussi de modifier le schéma d'aménagement et qu'on avait réalisé le cadre d'intervention auquel vous avez fait mention, nous, c'était une... c'était une situation, c'était comme une lecture en date de 2023. On n'est pas des experts en projection climat futur. Je pense qu'il y a des gens pour le promoteur qui ont fait ces études-là. On a des gens aussi des différents ministères qui seront mieux... qui pourront mieux répondre à ça que moi, mais c'est certain que le cadre est venu identifier une trentaine de sites, 31 sites parmi 85 sites qu'on avait ciblés.

2330 Il y avait plusieurs critères, donc l'érosion et submersion n'étaient pas les seuls critères. On tenait en compte aussi des critères économiques, des critères de valeur des actifs, des critères environnementaux, d'habitats. Donc, je pourrai détailler les critères si c'est un besoin, mais c'était, en fait, c'était une demande qu'on avait eue de ministres à l'époque en 2020, suite à une demande politique du député et du maire de l'époque qui avaient dit : on a des besoins immenses sur le territoire, est-ce qu'on peut demander une somme d'argent? Puis la réponse gouvernementale a été : O.K., bien, on va donner un mandat à la Conférence administrative régionale pour au moins que la Communauté se prenne en main puis dise où est-ce qu'on devrait concentrer les efforts.

2335 Donc, le cadre c'est un outil dans la décision qui, pour nous, oui, est utile parce qu'on a des demandes citoyennes tous les jours sur l'ensemble des Îles, et il faut finir qu'à prioriser les interventions, mais vous verrez dans le cadre, alors toute la démarche aussi, derrière, ce n'est pas nécessairement une liste d'épicerie, d'interventions non plus et de protection.

2340 L'idée c'était d'avoir une veille, de savoir où est-ce que sont les endroits les plus vulnérables
d'un point de vue de 11 critères différents et le site, en fait, qui est visé par les éoliennes n'est pas
spécifiquement inclus au cadre. On parlait plus du secteur de Mines Seleine, mais c'est un secteur,
effectivement, on le sait, c'est en dunes, donc les milieux dunaires sont des milieux sensibles à
l'érosion et la submersion.

2345 Après, est-ce que ça nous a fait réfléchir? Ce n'est pas à nous... le projet, il est du promoteur.
Nous, à ce moment-là, ce qu'on avait, c'est que ce n'était pas nécessairement un site à risque dans
un horizon à court terme. Ce qu'on nous dit, c'est qu'il y a un risque à l'horizon 2050-2060, donc
effectivement, j'entendais tantôt, on a beaucoup fait de projets d'intervention en urgence dans les
2350 dernières années, que ce soit nous et les partenaires des Îles, alors ce site-là, on a quand même
du temps, mais c'est une question qui, effectivement, est très pertinente.

LA PRÉSIDENTE :

2355 D'accord. Madame Clark, on a fait un long historique. Là, vous avez toute l'histoire. Donc,
c'est sûr qu'on va reparler de submersion puis d'érosion côtière, puis nous, la commission, on a
beaucoup de questions aussi pour l'initiateur, mais je vous inviterais à passer à votre deuxième
question.

2360 **Mme KIM CLARK :**

O.K. Ma deuxième question – my second question is not really my question, but someone
asked where these turbines are being made, where are they coming from?

2365 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors...

Mme KIM CLARK :

2370 Are they imported into Canada, or are they made in Canada?

LA PRÉSIDENTE :

2375

O.K. Monsieur Leblanc, est-ce que vous avez une idée d'où les différentes composantes de l'éolienne vont être fabriquées? Est-ce que c'est fabriqué au Québec, au Canada? Est-ce que c'est importé de l'extérieur?

2380

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2385

Oui, pour répondre à la question de madame Chevarie et de madame la Présidente, nous sommes en discussion avec... excusez-moi. Excusez-moi, madame Clark. Nous sommes en discussion avec différents grands turbiniers qui opèrent au Canada. Les modèles finaux des turbines et d'éoliennes, de tours, là, n'est pas encore fixé, parmi ces différents turbiniers avec lesquels on aurait des discussions sérieuses, qui vont amener à la signature d'un contrat dans les prochains mois.

2390

Par contre, l'approvisionnement de ces turbines-là va dépendre du turbinier qu'on va choisir. Je dirais, malheureusement, il y a des capacités de production au Québec au niveau des pales, au niveau des tours, on en est conscient, mais ça va dépendre du choix du turbinier par rapport à ses propres chaînes d'approvisionnement.

2395

Non, je n'ai pas de réponse précise, malheureusement pour madame Clark à cette étape-ci. Par contre, pour être transparent, il y a une grande partie des turbiniers qui, pour des raisons de coûts, s'approvisionnent dans différents pays asiatiques et moins au Canada.

LA PRÉSIDENTE :

2400

Est-ce que le contrat que vous avez avec Hydro-Québec oblige à un certain contenu québécois ou canadien?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2405

Non, il n'y a aucune obligation. Il y a une volonté du promoteur d'avoir des impacts... d'avoir un maximum d'impacts, de retombées économiques locales. Notre partenaire Alliance de l'Est également est très intéressée à ce que nous ayons un maximum de retombées locales. Donc, c'est

2410 quelque chose qui est une préoccupation pour nous, et qui va certainement l'être dans la
construction, les fondations, pour lesquelles nous avons des discussions avec des groupes qui
opèrent au Québec, qui sont québécois ou qui opèrent dans la grande région Gaspésie-Îles-de-la-
Madeleine, mais nous n'avons pas d'obligation.

LA PRÉSIDENTE :

2415 Je vous remercie beaucoup. Voilà la réponse, Madame Clark, merci infiniment.

Mme KIM CLARK :

2420 Thank you.

M. HARRY QUINN

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle maintenant monsieur Harry Quinn.

M. HARRY QUINN :

2430 Hello.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Bonsoir.

M. HARRY QUINN :

2440 My understanding is where the windmills are now, the reason for not expanding it is because
of some plants endangered? Is that fair to say?

LA PRÉSIDENTE :

2445 Alors, on revient, oui, on revient donc à l'espèce protégée, l'espèce floristique protégée, le corème de Conrad. Monsieur demande, si vous avez des éoliennes dans les endroits où on retrouve cette espèce-là, et finalement essayer de nous préciser la distance minimale, si vous le pouvez, par rapport aux inventaires que vous avez faits, par rapport au champ – j'appelle ça un champ, mais ce n'est peut-être pas le bon mot – de corème de Conrad. Votre éolienne la plus proche, c'est laquelle, et elle est à peu près à quelle distance? Votre site, je dirais, plutôt que l'éolienne.

2450

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2455 Oui, Madame la Présidente, donc peut-être pour illustrer la distance du corème de Conrad, je pourrais passer la parole à madame Castonguay qui a été responsable de l'étude d'impact, qui pourrait nous présenter une petite capsule qui appuierait visuellement la localisation...

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, oui. Allons-y.

2460

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2465 Oui, bonjour. Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement. Merci de nous permettre de présenter la capsule sur le corème de Conrad. Si on peut l'avoir à l'écran, s'il vous plaît? Parfait. On peut passer à la deuxième diapo, merci.

2470 Actuellement, le projet, excusez-moi, le projet éolien de Dune... de Grosse-Île, excusez-moi, j'étais en train de me mêler avec Dune-du-Nord, le projet éolien à Grosse-Île est situé à l'extérieur de l'habitat floristique du corème de Conrad.

2475

C'est la volonté qui a été dans l'évolution du projet, dans les différentes itérations de la configuration du projet, les éoliennes ont été placées à l'extérieur de l'habitat floristique du corème de Conrad. Pour éviter les plants de corème de Conrad, on a fait des inventaires pour localiser chacun des plants, chacune des colonies de corème de Conrad pour être certain de mettre les emprises à l'extérieur des plants.

Pour répondre à votre question, quelle est la distance par rapport aux emprises, on peut peut-être projeter la carte de la configuration où on a une superposition des emprises du projet avec les inventaires, ça fait qu'on peut peut-être reculer d'une diapo, s'il vous plaît, pour avoir la carte? Voilà.

2480 Ça fait que vous avez ici sur la carte, complètement au nord, le médaillon A qui est situé à 1,7 km de la première résidence, la première habitation de Grosse-Île, on a l'emplacement de cinq éoliennes, comme décrit par monsieur Leblanc, et on a le médaillon B où on a les deux éoliennes qui sont situées près du Grand Étang, qui est plus proche de l'habitat floristique.

2485 Ça fait que si on regarde le médaillon A, on voit l'absence, en fait, de corème de Conrad à proximité des aires de travail. Les carrés gris représentent les emprises nécessaires pour l'installation des éoliennes. Ça fait que pour la première portion, là où il y a les cinq éoliennes, il n'y a pas de présence de corème de Conrad.

2490 Le deuxième médaillon, là où on a les éoliennes qu'on a numérotées E6 et E7, la présence de corème de Conrad est très près des aires de travail. C'est pourquoi tantôt j'expliquais qu'on allait faire un balisage, une identification très nette d'où se situent les plans de corème de Conrad, de manière à éviter leur piétinement lors des travaux.

2495 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup, Madame Castonguay. Monsieur Quinn, on va aller du côté du ministère de l'Environnement. Avez-vous une précision à demander?

2500 **M. HARRY QUINN :**

What I'm getting at with this is could we not keep the windmills where they are, add more and transplant these plants?

2505 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonne question.

2510 **M. HARRY QUINN :**

We must have destroyed, if that is the reason, they must have destroyed some already, so I guess the homework wasn't done earlier.

2515 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, est-ce qu'on peut les... est-ce qu'on a appris et est-ce qu'on peut transplanter et c'est quoi les succès de transplantation si jamais vous avez... on voyait sur la carte, on voyait sur la carte que vous avez deux sites d'éoliennes où le vert est comme vraiment proche, proche, proche du gris, là. Alors, si jamais vous avez ou vous rencontrez du corème de Conrad dans vos aires de travail, est-ce que vous pouvez les transplanter?

2520

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2525 Je vais répondre en deux parties : est-ce qu'une transplantation a déjà été faite? Oui, lors du projet du parc éolien Dune-du-Nord, il y a une transplantation qui a été faite par l'organisme *Attention fragiles*, avec une autorisation spéciale du ministre de l'Environnement pour transplanter cette plante qui est protégée. Elle est protégée, non seulement dans l'habitat floristique où le lieu, l'habitat est protégé, mais elle est protégée peu importe où elle se trouve, ce qui fait que notre projet à l'extérieur de l'habitat floristique localise ces plantes et les évite.

2530

Donc, cette transplantation-là a été faite avec une autorisation spéciale dans le parc éolien de la Dune-du-Nord, et il y a eu un taux de succès, là, qui est suivi avec un protocole approuvé par le ministère. On a eu trois ans de suivis et il y en aura un, l'année prochaine à l'été 2026 pour voir le suivi des plants.

2535

Il y a eu un taux de succès d'environ 50 %, qui est détaillé dans les rapports déposés au ministère, entre autres qui indiquent que ce taux de succès là pourrait probablement être plus élevé si on appliquait les enseignements qui ont été... qui ont été faits en cours de projet par l'organisme, qui sont détaillés dans les rapports.

2540

Puis pour ce qui est du projet actuel, de notre compréhension, nous n'avons pas l'autorisation de bouger ou de transplanter ou d'affecter le plant de corème de Conrad parce que c'est une espèce protégée et donc, on ne peut pas l'affecter.

2545

Par rapport à la question spécifique de monsieur Quinn, le projet a été pensé initialement avec des positions qui étaient dans l'habitat floristique et un avis de refus préliminaire a été transmis par le ministère de l'Environnement, ce qui a contribué, avec les discussions avec le milieu, à amener un projet qui n'est pas dans l'habitat floristique.

2550

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci beaucoup. Monsieur Quinn, avant d'aller du côté du ministère de l'Environnement, je dois signaler que la prochaine intervenante va être en lien téléphonique.

2555

Madame Leclerc, est-ce que par rapport au corème de Conrad, d'une part, comment vous analysez le projet? Est-ce que c'est, étant donné sa protection, est-ce que si jamais on en avait dans le projet qui nous occupe, dans le projet à l'étude, il y en avait sur les sites, qu'est-ce que ce serait, les exigences du ministère de l'Environnement?

2560

Mme JULIE LECLERC :

Julie Leclerc, ministère de l'Environnement. Bien, en fait, présentement, ce qui est présenté dans l'étude d'impact, c'est que la configuration des emprises du projet a été adoptée afin d'éviter le corème de Conrad, puis l'initiateur a présenté des mesures prévues pour sécuriser des plans qui seraient situés à proximité des aires de travail.

2565

Donc, pour l'instant, dans le cadre de l'analyse de la recevabilité, l'expert consulté à la Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables du ministère de l'Environnement a considéré qu'il avait toute l'information en main pour pouvoir ensuite analyser l'acceptabilité environnementale du projet.

2570

Donc, je ne peux pas m'avancer sur des mesures qui pourraient être mises en place, mais je pourrais consulter mon expert qui pourrait répondre par écrit.

2575

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci beaucoup, ou alors amenez-nous la réponse demain. Merci beaucoup.

2580

Monsieur Quinn, avez-vous une deuxième question?

M. HARRY QUINN :

2585

Yes, I came here today just to listen to what's going on and I respect the environment as much as anybody, but I think this location that they chose now, I think, is more convenient and it is environmentally safe, that's my opinion. There are other sand dunes around that could accommodate this project, but at a very high cost to companies who are installing. So, I think a lot of it is coming down to dollars and cents instead of the environment. Okay.

2590

LA PRÉSIDENTE :

Bien, ça, ce n'était pas une question, Monsieur, c'était une opinion, mais vous pourrez nous en faire part à la deuxième partie de l'audience, ça nous fera plaisir de la recevoir. Merci beaucoup.

2595

M. HARRY QUINN :

Okay, thanks.

LA PRÉSIDENTE :

2600

Thank you.

2605

Mme LOUISE MORAND
(par téléphone)

LA PRÉSIDENTE :

2610

Donc, on passe maintenant à une intervention téléphonique avec madame Louise Morand.

Mme LOUISE MORAND :

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez?

2615

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Madame Morand, je vous entends.

2620

Mme LOUISE MORAND :

Oui. Alors, bonsoir Madame Paul, Madame Leney. Je suis beaucoup les projets éoliens, j'ai vu des études qui démontrent que le pieutage des éoliennes a occasionné, à plusieurs occasions, des pollutions de nappes phréatiques, des pollutions de sources d'eaux souterraines. J'ai cru comprendre que la seule source d'eau potable sur les Îles-de-la-Madeleine, c'était la nappe phréatique.

2625

Alors, je me demandais, qu'est-ce qui fait croire au promoteur que le pieutage des éoliennes ne mettra pas à risque la seule source d'eau potable de l'Île?

2630

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Madame Morand. Alors, Monsieur Leblanc, concernant l'installation des mâts d'éoliennes ou l'installation des fondations, est-ce qu'il y a du risque pour la nappe phréatique?

2635

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2640 Non. Le promoteur considère qu'il n'y a pas de risque pour la nappe phréatique. On se penche sur deux choses principalement pour cette appréciation. D'une part, la nappe phréatique des Îles-de-la-Madeleine est l'une des plus étudiées au Québec, entre autres à cause de son importance vitale pour la communauté.

2645 Donc, une équipe de l'Université Laval a entre autres, dans notre présentation, là, qui est le PACES – je suis désolé, j'ai un blanc sur la signification de l'acronyme, je pourrai vous la transmettre par la suite – donc en 2022, et qui indique non seulement les aires d'alimentation des puits essentiels pour la consommation actuelle d'eau des Îles-de-la-Madeleine, mais également les aquifères essentiels à préserver de toute possibilité de contamination.

2650 Ces aquifères-là couvrent une bonne partie des noyaux rocheux des Îles-de-la-Madeleine et le site choisi pour le projet, comme la majorité des dunes sont exclues de ces zones indiquées comme étant essentielles à préserver.

2655 Donc, d'une part, c'est un site qui est bien choisi pour éviter une contamination d'une nappe phréatique essentielle. D'autre part, nous avons donné le mandat dans l'étude d'impact à PESCA Environnement d'évaluer les risques pour les puits environnants et pour l'alimentation en eau potable.

2660 Donc, je pourrais passer peut-être la parole à madame Castonguay, si vous me le permettez, qui pourra vous résumer ces actions-là.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, Madame Castonguay.

2665 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Oui, Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement. Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, on a eu à évaluer les risques associés à la présence des fondations d'éoliennes.

2670 Il n'y a aucun impact qui est anticipé sur les puits d'eau potable du secteur ni ceux des résidences de Grosse-Île, en raison de la distance qui les sépare.

2675 Également, les puits qui sont présents dans le secteur où sont installées les éoliennes, ce sont des puits qui appartiennent à la mine Seleine, et qui sont à une bonne distance, qui nous permet de juger qu'il n'y a pas d'impact potentiel ni réel possible sur l'eau ou l'approvisionnement en eau pour la mine Seleine.

LA PRÉSIDENTE :

2680 Monsieur Dromer, est-ce que pour vous la protection des puits qui vous appartiennent, est-ce que vous êtes satisfait de la réponse de madame Castonguay? Est-ce que vous avez des inquiétudes de ce côté-là?

M. JEAN-BAPTISTE DROMER :

2685 Jean-Baptiste Dromer, Sel Windsor. Nous n'avons pas d'inquiétude particulière sur ce sujet.

LA PRÉSIDENTE :

2690 D'accord, merci beaucoup. Juste comme précision, le puits le plus proche, mis à part les puits de Mines Seleine, le puits privé le plus proche est à quelle distance de l'éolienne le plus proche?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2695 À 600 mètres.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup. Madame Morand, est-ce que vous avez une seconde question?

2700 **Mme LOUISE MORAND :**

Oui. Alors, avec les changements climatiques, et ça a été mentionné, des problèmes de submersion sont envisagés, une érosion des berges, tout ça, et ça va évoluer assez vite. On voit déjà des changements au cours des cinq dernières années. Donc, c'est juste la question de temps, à savoir si ça va se produire ou pas, mais dans le contexte qu'on vit présentement, où est-ce que les turbulences aériennes sont très importantes et puis tout ça, pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec ne donne pas préséance à un câble souterrain, un câble sous-marin, c'est-à-dire, pour approvisionner l'Île en énergie? Ça semblerait une solution plus pérenne et plus sécuritaire.

2710 Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites là-dessus pour comparer les coûts, les avantages et inconvénients? Je serais curieuse d'entendre Hydro-Québec à ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

2715 Monsieur Scully, est-ce que vous pouvez nous donner de l'information sur les différentes alternatives d'approvisionnement, notamment le câble sous-marin?

M. YANNICK SCULLY :

2720 Oui. Yannick Scully, Hydro-Québec. Oui, je peux donner de l'information. On a travaillé très fort durant plusieurs années sur les études pour raccorder en fin de compte les Îles-de-la-Madeleine avec un câble sous-marin.

2725 L'année passée, le 4 juin, on a annoncé que cette idée devait être malheureusement oubliée étant donné les coûts économiques très importants.

2730 Donc, on a décidé et on a annoncé que nous allions procéder par la mise en place d'une nouvelle centrale thermique d'ici 10 ans, et justement, on a annoncé récemment, vendredi passé, que nous commençons les études nécessaires pour réaliser ce projet-là.

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que c'est, l'ordre de grandeur du câble sous-marin par rapport justement à la construction de la nouvelle centrale thermique?

2735

M. YANNICK SCULLY :

Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je peux vous parler qu'un câble sous-marin coûterait plusieurs milliards de dollars, ce qui impacterait, en fin de compte, l'ensemble de l'économie québécoise.

2740

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, vous faites concurrence au troisième lien, vous.

2745

M. YANNICK SCULLY :

On a fait nos études en conséquence.

2750

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Madame Morand, c'était votre deuxième question. Donc, je vous remercie beaucoup pour votre participation.

2755

Mme JANICE CLARK

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant madame Janice Clark. Et, tout de suite après madame Clark – asseyez-vous, Madame Clark – tout de suite après madame Clark, nous aurons monsieur Jean-Paul Roy par téléphonie.

2760

2765 **Mme JANICE CLARK :**

Good evening. My first question is in the visual simulations, pictures of the Grosse-Île wind farm, there are pictures from Pointe aux Loups with the East and from Grosse-Île with the Grande-Entrée looking across the bay, where they look small and insignificant.

2770

However, there are no pictures taken from Grosse-Île North, Keating Point, Rock Mountain Road or residences or dwellings nearby, where the turbines will grossly impact the views of the beaches and most beautiful sunsets that will obstruct the view and be visible from all aspects of the community.

2775

Why was this visual simulation not included in the visual impact on the website?

LA PRÉSIDENTE :

2780

Monsieur Leblanc, on parle maintenant du paysage et des simulations visuelles, vous avez présenté un certain nombre de simulations, mais le point de vue de madame – would you remind me where is the point you proposed? It was about Mountain Road?

Mme JANICE CLARK :

2785

Well, the proposed site is...

LA PRÉSIDENTE :

2790

Just across the bridge, okay.

Mme JANICE CLARK :

2795

... here and then, like the pictures were taken from Pointe aux Loups facing east so they look really tiny in the picture down there. And then from Grosse-Île, or Grande-Entrée down here, all the way across the bay, they look really tinier, but we're in Grosse-Île, and they are going to be right here, but there's none taken from my house, none from the wharf, none from up the mountain, nowhere where they are going to be enormous, so why?

LA PRÉSIDENTE :

2800

O.K. Alors, Monsieur Leblanc, pourquoi vous n'avez pas fait des simulations visuelles pour les points de vue que madame expose, entre autres, Rock Mountain à partir du quai...

Mme JANICE CLARK :

2805

Anywhere in Grosse-Île.

LA PRÉSIDENTE :

2810

Oui, un peu partout dans Grosse-Île, finalement.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2815

Oui, en fait, pour répondre à la question de madame Clark, il y a un des points de vue qui est proposé, qui est à l'entrée de Grosse-Île, qui serait le point le plus près du site éolien...

LA PRÉSIDENTE :

2820

Est-ce que vous l'avez en diapositive?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2825

Oui, en fait, si vous nous permettez, Madame Paul, je pourrais passer par la suite la parole à madame Marie-Flore Castonguay, qui est en ligne, qui pourra nous expliquer un peu la démarche qui a amené à choisir ces points de vue là et...

LA PRÉSIDENTE :

2830

D'accord.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

... et la démarche sur l'impact visuel et son évaluation dans l'étude d'impact.

2835

Je tiens à dire que le promoteur pourrait être ouvert à écouter la communauté sur les différents points de vue qui seraient souhaités lors des prochains mois, prochaines semaines en lien également avec – pardonnez-moi l'expression – le layout, les emplacements, la configuration actuelle avec quatre éoliennes alors que les simulations visuelles ont été réalisées avec sept éoliennes sur chacun des emplacements en début de projet.

2840

Donc, si vous me le permettez, je passerais la parole à madame Castonguay qui va pouvoir élaborer sur le choix de ces sites-là actuels pour les visuels.

LA PRÉSIDENTE :

2845

D'accord. On écoute madame Castonguay.

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

2850

Oui, bonjour, Marie-Flore Castonguay, urbaniste chez PESCA Environnement. Donc, pour répondre à la question de madame Clark, les points de vue de simulation visuelle, en fait, sont sélectionnés pour démontrer la visibilité à partir de lieux où la vue est ouverte sur le paysage et également qui ont une concentration d'observateurs relativement élevée à partir de ces endroits-là.

2855

Donc, si vous me permettez, je demanderais à madame Lachance de présenter la carte 8 qui représente la simulation de visibilité des éoliennes. Donc, merci à madame Lachance.

2860

Donc, on voit sur cette carte, la simulation visuelle qui a été préparée dans le contexte de l'étude d'impact sur l'environnement, et sur le territoire de Grosse-Île, il y a une visibilité partielle en raison du relief. Donc, les secteurs en couleur, ce sont les secteurs où les éoliennes sont visibles et les secteurs en blanc, ce sont les secteurs où les éoliennes ne seront pas visibles en raison de la topographie.

2865

Donc, on voit que sur le territoire de Grosse-Île, les secteurs les plus à l'ouest seront ceux qui auront une visibilité sur les éoliennes projetées et dans le contexte de l'étude d'impact, le point de vue de simulation visuelle qui a été pris à partir de l'entrée de Grosse-Île représente une vue que nous considérons représentative de la visibilité à partir des endroits de Grosse-Île où les éoliennes seront visibles.

2870

Mme JANICE CLARK :

Right. That's probably half the population.

2875

LA PRÉSIDENTE :

Et, Madame Castonguay en lien téléphonique, est-ce que les simulations, est-ce que vous avez la photo des simulations visuelles qui ont été faites à partir du point qui est identifié à l'ouest de Grosse-Île?

2880

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

2885

Oui. Donc, je demanderais à madame Lachance, s'il vous plaît, de présenter la simulation visuelle numéro 1. Donc, on voit la simulation qui a été préparée dans le cadre de l'étude d'impact. Donc, dans le coin en bas à gauche, on voit la photo originale qui a été prise, et sur la photo qui est en plus grand format au-dessus, les éoliennes ont été insérées de façon numérique dans l'environnement à partir de ce point de vue là.

2890

Ces simulations visuelles là sont réalisées avec un logiciel spécialisé en simulation visuelle et en imagerie d'éoliennes. Donc, ce sont des éoliennes qui représentent les caractéristiques techniques qui sont parmi les modèles identifiés ou étudiés par l'initiateur de projet.

2895

LA PRÉSIDENTE :

Et c'est la vue qu'on aurait du point vert qui est dans l'encadré en bas à droite?

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

Exactement. Donc, les éoliennes à partir de cet endroit-là sont à 1,7 km.

2900 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame Casatonguay. Oui, Madame, vous avez ajouté quelque chose?

2905 **Mme JANICE CLARK :**

Yes, just – is that the only picture, like?

LA PRÉSIDENTE :

2910 Est-ce que c'est la seule simulation que vous avez faite à partir de la municipalité de Grosse-Île?

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

2915 Oui, c'est la seule simulation que nous avons faite à partir de Grosse-Île.

LA PRÉSIDENTE :

2920 O.K., parce que vous considérez que plus à l'est – j'espère que je suis correcte dans mes points cardinaux, là –, plus à l'est, dans le fond, les éoliennes sont cachées par le relief, c'est ça?

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

2925 En fait, plus à l'est, les éoliennes seraient moins visibles en raison de la présence de bâtiments et d'obstacles visuels sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île, et également de la topographie du territoire de la municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

2930 O.K. quand vous dites moins visibles, est-ce que c'est... êtes-vous capable de qualifier un peu, là? C'est deux fois plus petit? Trois fois plus petit? On ne les verra pas toutes, on va juste en voir quelques-unes?

Mme MARIE-FLORE CASTONGUAY :

2935 En fait, selon la distance, les éoliennes auraient sensiblement la même taille que sur la photo que nous voyons ici à partir de la municipalité de Grosse-Île. À partir d'un centre villageois ou d'une municipalité comme ça, il y a des obstacles visuels qui diminuent la perception. Donc, par exemple, des maisons, des fils électriques ou d'autres obstacles ou une perception qui pourrait être diminuée

2940 en fonction des activités qu'on pratique sur le territoire.

Donc, c'est pour cette raison-là qu'on cherche à présenter des simulations visuelles à partir d'endroits où la visibilité est la meilleure ou la plus directe sur les éoliennes et qui offrent des vues les plus dégagées possible.

2945

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Castonguay. Madame Clark, je pense qu'on a fait le... on a un portrait assez clair des simulations qui ont été faites.

2950

Mme JANICE CLARK :

Sorry, could you repeat that?

2955

LA PRÉSIDENTE :

J'ai dit, je pense qu'avec la réponse que madame Castonguay a fournie, on sait ce que l'initiateur a fait comme simulations visuelles, à partir de quel endroit il a fait ces simulations.

2960

Mme JANICE CLARK :

Yes, I see that there is one, but it's not a very good one. Okay. Anyway.

2965

So, my second question – I have two more, so I have to choose. I guess I will go with this one. So, is the promoter aware that the Council has changed several times since 2022? Previous councils may have approved this project, but the community was not well notified, it definitely did not make the headlines. Some people have not even heard about it until this year, and do you know that by the lack of interest that when people don't show up to the promotions, that they may not want it?

2970

Also, with the petition, there were 376 people with voting age, and we had 190 people with the potential of more, as there were some off islands, not home, or ill, and so we had the majority of the community that didn't want it. Why would you impose this on a community that had majority that did not want the turbine wind farm?

2975

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Moi, j'en ai perdu un bout parce que le traducteur a disparu.

2980

Mme JANICE CLARK :

Sorry, it didn't translate.

2985

LA PRÉSIDENTE :

It didn't translate?

2990

Mme JANICE CLARK :

No.

2995

LA PRÉSIDENTE :

Me neither.

3000 **Mme JANICE CLARK :**

Okay.

3005 **LA PRÉSIDENTE :**

I lost part of your question, but – mais je vais essayer de la résumer, Madame. C'est que j'ai compris qu'au fil du temps, les conseils municipaux ont changé à plusieurs reprises ici dans la municipalité de Grosse-Île. Vous voulez savoir si l'initiateur est au courant de ça, au courant qu'il y a peut-être eu des consultations où peu de gens, finalement, ont participé et ça revient, dans le fond, à une question d'acceptabilité sociale. C'est ça? Ce que vous nous dites, c'est que peut-être qu'à l'époque, les consultations n'ont peut-être pas été très élargies et vous voulez savoir si l'initiateur est au courant de tout ça.

3015 Monsieur Leblanc?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3020 Merci, Madame la Présidente. Donc, pour répondre à la question de madame Clark, le promoteur souhaite travailler en continu pour informer la population, et de Grosse-Île particulièrement sur le projet, et continuera de le faire après cette soirée, ce soir, donc on est content qu'il y ait une bonne assistance dans la salle également de la population de Grosse-Île.

3025 Par contre, le fait de vouloir continuer de communiquer avec la population, je souhaite ramener que, par le passé, nous avons eu différents canaux pour entrer en contact avec la population. Donc, évidemment, nous sommes au courant qu'il y a eu des changements au Conseil municipal, entre autres, parce que nous sommes en contact avec la Municipalité de Grosse-Île depuis le début de projet et, d'ailleurs, un siège du comité de liaison est occupé par le maire ou la mairesse, à l'époque, de Grosse-Île.

3030 Mais, évidemment, on a plusieurs démarches pour contacter et informer la communauté de
Grosse-Île de notre part. Trois séances d'information qui ont été publiées dans les médias
d'information locaux, qui ont été partagés par les outils de communication de la Municipalité
également, et qui ont amené des articles ou des publications également dans les médias locaux
par la suite.

3035 Je tiens à dire également que le projet a un site Web, a depuis quelques semaines une page
Facebook également pour publier de l'information, mais qu'outre les moyens de communication
avec la population du promoteur, il y a également eu d'autres consultations et moyens d'information
sur le projet par d'autres acteurs, entre autres par la Communauté maritime dans son processus de
3040 consultation sur le schéma d'aménagement.

Donc, le schéma d'aménagement a été changé pour le zonage, c'est-à-dire l'affectation
éolienne spécifiquement dans le secteur du projet par la Communauté... pardonnez-moi, par la
Municipalité de Grosse-Île, également, qui a changé son schéma de zonage.

3045 Il y a également eu des communications et des consultations de la part d'Hydro-Québec. Le
projet du parc éolien de Grosse-Île fait partie de la stratégie d'Hydro-Québec depuis de nombreuses
années. Donc, en 2023, lorsque nous avons signé le contrat avec Hydro-Québec, il y a eu des
articles médiatiques dans les médias locaux, *Le Radar*, *CFIM*, qui sont accessibles à la population
3050 des Îles et de Grosse-Île.

Il y a eu des portes ouvertes également faites par Hydro-Québec dans la communauté.

3055 Donc, est-ce que nous allons continuer de consulter la population? De venir présenter les
avancements du projet? De tenir informés les acteurs du milieu, de la communauté, les acteurs de
Grosse-Île, la Municipalité de Grosse-Île? Oui, mais nous avons également fait un travail important
dans les dernières années là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

3060 Merci, Monsieur Leblanc. Madame Clark, on va aller du côté de la Municipalité et ensuite de
la Communauté maritime.

3065 Madame Cyr, de votre côté, les efforts de communication que vous faites auprès de vos citoyens concernant le projet, ça ressemble à quoi?

Mme KARINA CYR :

3070 Karina Cyr, directrice générale par intérim. Étant donné que ça ne fait pas si longtemps que je suis en poste...

LA PRÉSIDENTE :

3075 Attendez un instant, Madame Cyr.

Mme JANICE CLARK :

Okay.

3080 **LA PRÉSIDENTE :**

It works?

Mme JANICE CLARK :

3085 I think so. It wasn't for, like, the first minute. Okay, alright.

LA PRÉSIDENTE :

3090 Allez-y.

Mme JANICE CLARK :

3095 Sorry.

Mme KARINA CYR :

3100 Alors, étant donné que ça ne fait pas si longtemps que je suis en poste en tant que directrice générale, j'ai quand même fait mes recherches pour voir les méthodes de communication qu'ils ont affichées pour les consultations publiques.

3105 Alors, en faisant le tour des archives, depuis 2007, quand le projet de parc éolien a débuté, il y avait effectivement plusieurs consultations publiques d'affichées qui sont arrivées. Et, aussi, les portes ouvertes avec Hydro-Québec, on l'a affiché sur nos réseaux sociaux. On fait des publications sur les réseaux sociaux assez fréquemment. On fait des rappels, comme pour les séances, audiences publiques pour le BAPE.

3110 Les consultations publiques dans le passé avant que les réseaux sociaux soient devenus un peu plus populaires, ça a été affiché, ça a été... il y avait des gens qui ont participé. Par contre, malheureusement, pas en grand nombre, mais selon mes archives, la communication a été présente.

3115 **LA PRÉSIDENTE :**

 D'accord. Merci beaucoup, Madame Cyr.

3120 Monsieur Richard, de votre côté, dans le fond, je reviens à la longue histoire que vous nous avez racontée tout à l'heure, qui est la consultation que vous avez faite. Est-ce que vous pouvez nous dire... bien, pouvez-vous présenter les principales observations de ces consultations-là, puis comment la municipalité de Grosse-Île était, à partir du moment où vous avez modifié votre schéma d'aménagement, vos discussions avec la communauté de Grosse-Île en termes de projet potentiel, ça ressemblait à quoi? Est-ce qu'il y avait un lien de communication? Est-ce qu'ils étaient présents pour les discussions que vous pouviez avoir dans votre organisme?

3125 **M. DAVID RICHARD :**

3130 Oui. David Richard, Chef de division en aménagement du territoire et de l'urbanisme. Comme mentionné – je ne ferai pas un retour en arrière – comme mentionné, en fait, bien, c'est suite à une

résolution adoptée par Grosse-Île en 2022 que la Communauté maritime a décidé de modifier son schéma d'aménagement en 2023.

3135 Donc, initialement, quand une municipalité locale décide de demander à la MRC, donc Communauté maritime, pour nous, de modifier son schéma d'aménagement, donc on prend pour acquis, initialement, que la demande est approuvée ou acceptée, en tout cas, majoritairement par la population locale.

3140 Comme on l'a expliqué tantôt, sur le siège du Conseil d'agglomération, donc le maire, en tout cas, le maire ou la mairesse, là, peu importe, siège sur la Communauté maritime, donc il y a une séance... il y a régulièrement des séances de travail par mois, il y a une séance plénière à chaque mois également qui précède une séance du Conseil d'aggl.

3145 Donc, mensuellement, il y a deux à trois rencontres où est-ce que les gens de la Communauté maritime, donc côté municipalités locales des Îles-de-la-Madeleine, discutent directement avec le maire, la mairesse de Grosse-Île et, régulièrement, le directeur général, la directrice générale participe à ces rencontres-là.

3150 Nous, comme de raison, comme n'importe quelle MRC ou n'importe quelle municipalité, on est régis par la *Loi de l'aménagement et de l'urbanisme*. Donc, légalement, nous devons tenir une consultation publique à chaque modification réglementaire, ce qui a été fait. Et, à ce moment-là, si je ne me trompe pas, je pense que c'était une dizaine de participants qui se sont pointés à la séance d'information.

3155 Les points qui ont été soulevés, ça représentait pas mal toutes les inquiétudes de façon générale de l'impact d'une éolienne en milieu dunaire. Pas nécessairement au niveau... on n'a pas eu nécessairement de commentaires sur les gens de Grosse-Île, qui ne voulaient pas avoir ces éoliennes-là chez eux.

3160 Dernièrement, on a discuté avec des membres du Conseil municipal de Grosse-Île pour savoir, est-ce que dans votre communauté, vous avez entendu parler d'une certaine contestation quand le BAPE est venu juste avant les Fêtes, si je ne me trompe pas? C'était à l'automne? Encore là, il a dit, non, je n'ai pas senti de contestation citoyenne.

3165 Donc, pour nous, au niveau de la Communauté maritime, donc encore là, on n'a pas poussé l'exercice plus loin en termes de consultation parce que clairement, on a comme pris pour acquis que socialement c'était accepté du côté de Grosse-Île. Et, comme je l'ai dit, nous, on a procédé à une modification du schéma d'aménagement.

3170 Donc, ce n'est pas permis pour le projet en tant quel, donc on met en place les mesures administratives pour qu'un promoteur puisse déposer un projet et, après ça, tu as des études d'impact et tout, et le promoteur doit réaliser cela.

LA PRÉSIDENTE :

3175 D'accord. Alors, madame Clark, je pense qu'on a fait le tour de la question. Le promoteur est au courant qu'il y a des contestations, qu'il peut y avoir des contestations potentielles dans la communauté, on a eu le son de cloche de madame Cyr et de monsieur Richard, donc je pense que ça fait le tour de votre deuxième question.

3180 Si jamais vous en avez d'autres, vous aurez la possibilité de les poser plus tard.

Mme JANICE CLARK :

3185 Yes. I don't want to ask any more questions, but can I just make a statement in regard to what...

LA PRÉSIDENTE :

3190 No.

Mme JANICE CLARK :

3195 No? Okay.

LA PRÉSIDENTE :

No.

Mme JANICE CLARK :

3200

Okay, thank you.

LA PRÉSIDENTE :

3205

Oui, effectivement. Effectivement, Madame – est-ce que madame est toujours en traduction? Madame Clark, par contre, le *statement* dont vous parliez tout à l'heure, vous pourrez le faire en deuxième partie, définitivement. Là, ce soir, vous pouvez poser des questions, mais au mois de mars, sans aucun problème, vous pourrez faire valoir votre opinion et la commission accueillera votre opinion. Merci beaucoup.

3210

M. JEAN-PAUL ROY
(par téléphone)

3215

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on a maintenant en lien téléphonique, monsieur Jean-Paul Roy et ensuite, la commission va prendre une petite pause de 15 minutes. Est-ce que monsieur Roy est en ligne?

3220

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui. Oui, bonsoir.

3225

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bonsoir, Monsieur Roy.

M. JEAN-PAUL ROY :

3230

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

3235 Bonsoir, la commission vous écoute. Qu'est-ce que c'est, votre première question?

M. JEAN-PAUL ROY :

3240 Vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend bien.

3245 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Bonsoir tout le monde. Je réfère aux cartes 12 et 13 en annexe de l'étude d'impact PR6 Résumé, Volume 7, octobre 2025.

3250 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, si vous voulez bien...

M. JEAN-PAUL ROY :

3255 Sur la carte...

LA PRÉSIDENTE :

3260 Attendez un peu, Monsieur Roy. Attendez un peu, on va aller chercher les cartes.

M. JEAN-PAUL ROY :

3265 Oui, O.K., pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

On va laisser au promoteur la possibilité d'aller les chercher.

3270

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui.

3275

LA PRÉSIDENTE :

On va commencer par la 12.

M. JEAN-PAUL ROY :

3280

En fait, je vais référer aux deux.

LA PRÉSIDENTE :

3285

Ah, d'accord.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Madame la Présidente, est-ce qu'on pourrait demander à monsieur Roy le titre de la carte pour faciliter les recherches, s'il vous plaît?

3290

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Est-ce que vous pouvez donner les deux titres des deux cartes auxquelles vous avez référé?

3295

M. JEAN-PAUL ROY :

La carte 12, c'est « Modélisation du climat sonore 7 éoliennes ». Elle est dans l'annexe de l'étude d'impact PR6, Résumé, Volume 7, octobre 2025.

3300

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, on l'a à l'écran. Alors, allez-y avec vos questions.

3305 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Et la carte 13...

LA PRÉSIDENTE :

3310
Oui?

M. JEAN-PAUL ROY :

3315 La carte 13, c'est « Analyse de visibilité » qui est dans la même annexe. Bon. Sur une autre
carte, soit celle de la province de Québec, est montrée l'agglomération de Grosse-Île et Grosse-Île
Nord, mais cette agglomération-là n'est pas montrée sur les cartes 12 et 13 alors qu'elle serait dans
la zone d'étude du projet, à environ 3 km de la plus proche éolienne projetée, avec une population
d'environ 470 habitants et quatre établissements touristiques. Les établissements touristiques sont
3320 montrés sur la carte.

À l'est des éoliennes projetées, à environ 6 ou 7 km se trouve la Réserve nationale de la
faune de la Pointe-de-l'Est, laquelle a été créée en 1978 par Environnement Canada et qui
compterait plus de 150 espèces d'oiseaux, dont certaines en péril, et elle servirait de halte aux
3325 oiseaux migrateurs, selon le site d'Environnement Canada.

La présence de cette réserve n'est pas indiquée sur les cartes 12 et 13. Se basant sur la
carte 13, une bonne partie de cette réserve serait dans la zone d'influence identifiée « moyenne ».
Selon Environnement Canada, lors des migrations en automne, de nombreuses espèces de rivage
3330 sont observées, comme le pluvier argenté, le bécasseau sanderling, et le grand chevalier.

Toujours selon Environnement Canada, la raison de la désignation de la réserve nationale
est de protéger des habitats importants servant de halte aux oiseaux migrateurs, en particulier aux

oiseaux de rivage, et de lieux de reproduction à des espèces en péril, dont le pluvier siffleur et le grèbe esclavon. Les trois espèces suivantes sont inscrites dans la loi...

3335

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Roy, est-ce que vous pourriez en venir à votre question, s'il vous plaît?

3340

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui, ce n'est pas long.

3345

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez en venir...

M. JEAN-PAUL ROY :

3350

Je n'en ai pas pour longtemps.

LA PRÉSIDENTE :

3355

O.K., alors allons-y avec la question.

M. JEAN-PAUL ROY :

3360

Les trois espèces suivantes sont inscrites dans la *Loi sur les espèces en péril* : le grèbe esclavon, l'aster du Golfe Saint-Laurent et le pluvier siffleur.

Selon Environnement Canada, la réserve est le dernier site de nidification du pluvier siffleur au Québec, et la réserve est une halte stratégique pour les oiseaux migrants, particulièrement les oiseaux de rivage.

3365

Question : pourquoi la réserve nationale Pointe-de-l'Est et l'agglomération Grosse-Île, Grosse-Île Nord ne sont pas montrées sur les cartes 12 et 13? Comment Environnement Canada est impliqué dans ce projet? Et quels sont les impacts visuels, sonores, aviaires...

3370 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Roy, on va d'abord y aller avec votre première...

3375 **M. JEAN-PAUL ROY :**

... écologiques et touristique les concernant?

LA PRÉSIDENTE :

3380 On va y aller d'abord avec votre première question. Alors, pourquoi Grosse-Île Nord et la réserve ne sont pas...

M. JEAN-PAUL ROY :

3385 En fait, c'est dans la même question, là.

LA PRÉSIDENTE :

3390 Bien, on va les prendre séparément. Ça va permettre au promoteur de faire une meilleure réponse.

M. JEAN-PAUL ROY :

3395 Oui, oui, oui, pas de problème. Pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, allez-y, Monsieur Leblanc. Pourquoi ce n'est pas identifié sur la carte?

3400 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Bonjour, Madame la Présidente. Bonsoir. Bonsoir, mais pour répondre à la question de monsieur Roy sur la terminologie "agglomération Grosse-Île Nord", de notre compréhension, il est possible que monsieur Roy ait regardé des cartes qui datent d'une époque où Grosse-Île était une agglomération ou une partie de la municipalité lors de sa fusion, qui a duré très peu de temps, avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au début des années 2000. C'est une hypothèse.

3405
3410 Ce que je vous donne comme information, c'est qu'il n'y a pas d'agglomération formelle de Grosse-Île Nord, de notre compréhension. C'est la municipalité de Grosse-Île qui figure sur les cartes.

LA PRÉSIDENTE :

3415 On va juste demander. Madame Cyr, est-ce que monsieur Leblanc dit vrai? Alors, est-ce qu'il existe un Grosse-Île qui est légalement constitué ou tout ça, c'est la municipalité de Grosse-Île?

Mme KARINA CYR :

3420 Dans le fond, la Grosse-Île Nord, c'est la partie par le quai, qui fait partie de la communauté de la Grosse-Île.

LA PRÉSIDENTE :

3425 D'accord. Donc, ça fait partie de la municipalité.

Mme KARINA CYR :

Oui.

3430 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., merci.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3435

Et c'est effectivement, comme on le voit à l'écran, la municipalité de Grosse-Île est bien indiquée sur les cartes.

3440

Pour ce qui est de la réserve faunique, je passerai la parole, si vous me le permettez, à madame Castonguay qui pourra donner une réponse par rapport aux questions de monsieur Roy.

LA PRÉSIDENTE :

3445

D'accord.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3450

Oui, bonsoir. Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement. Si on commence par la carte numéro 12 que nous avons à l'écran, les indications environnantes de la zone qui illustrent les résultats ne sont pas indiquées, tout simplement pour alléger et mettre l'accent sur le résultat.

3455

Ici, on a la carte qui illustre les isophones du climat sonore suite à la modélisation du climat sonore. Tout ce qui est à l'extérieur des cercles de couleur n'est pas considéré... bien, en fait, démontre un résultat qui est inférieur à 30 décibels, donc on ne l'a pas illustré sur la carte, tout simplement.

LA PRÉSIDENTE :

3460

D'accord. Maintenant, Monsieur Roy, si on y allait avec la deuxième partie de votre question?

M. JEAN-PAUL ROY :

3465

La deuxième partie, c'est comment Environnement Canada est impliqué dans ce projet versus la réserve nationale?

LA PRÉSIDENTE :

3470 Bon. On va aller voir...

M. JEAN-PAUL ROY :

3475 Et quels sont les impacts... oui.

LA PRÉSIDENTE :

3480 On va aller voir du côté de madame Leclerc pour la participation d'Environnement et Changements climatiques Canada par rapport à l'évaluation du projet. Madame Leclerc?

Mme JULIE LECLERC :

3485 Oui. En fait, Environnement Canada fait partie des ministères et organismes qu'on consulte lors du processus. Là, je ne peux pas m'avancer, là, il y a eu quand même beaucoup de questions qui ont été émises par Environnement Canada, donc là, je ne sais pas s'ils avaient remis en question la réserve nationale.

LA PRÉSIDENTE :

3490 En fait, Environnement Canada avait... Environnement Canada qui est un expert que le ministère de l'Environnement consulte, Environnement Canada a posé beaucoup de questions, Monsieur Roy, sur des points qui visent son champ de compétence et à certaines reprises, je pense, pour certaines questions, il était question de la réserve de faune, mais pour moi, c'est flou, là.

3495 **Mme JULIE LECLERC :**

Les questions étaient beaucoup par rapport aux oiseaux migrateurs.

LA PRÉSIDENTE :

3500

Oui, c'est ça. Donc, Environnement Canada, pour répondre à votre question, est impliqué comme expert dans l'évaluation du projet. Monsieur Roy?

M. JEAN-PAUL ROY :

3505

Oui, oui, j'ai entendu.

LA PRÉSIDENTE :

3510

O.K., vous aviez une question sur les impacts?

M. JEAN-PAUL ROY :

3515

Oui, dans la même question, je me demandais quels étaient les impacts visuels, sonores, aviaires, écologiques et touristiques qui concernent justement cette réserve-là par rapport aux éoliennes projetées? Parce que ce n'est quand même pas si loin que ça pour les oiseaux, là.

LA PRÉSIDENTE :

3520

D'accord. C'est quand même une vaste question parce que vous avez plusieurs termes...

M. JEAN-PAUL ROY :

3525

Oui, je suis d'accord avec vous, là, mais...

LA PRÉSIDENTE :

3530

Écoutez, on va y aller peut-être avec ce qui est le plus en lien avec la réserve de faune, c'est-à-dire l'impact sur les oiseaux.

M. JEAN-PAUL ROY :

3535 Exactement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3540 Est-ce que, Madame Castonguay, probablement, vous pouvez nous faire un petit résumé sur la question?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3545 Oui, bonjour. Bonsoir. Concernant les études qui ont été réalisées sur les populations d'oiseaux, on a fait des inventaires dans la zone d'étude qui était principalement située dans le secteur de l'habitat faunique, floristique de la Dune-du-Nord et aussi vers Grosse-Île. Ça fait que la zone d'étude pour les inventaires a été située à cet endroit-là.

3550 Est-ce que vous me permettez de vous présenter une capsule qui fait le portrait de ce qui a été fait pour l'analyse des oiseaux? O.K., parfait. Merci.

3555 Voilà. Dans un premier temps, dans le contexte de l'étude d'impact, la directive du ministère de l'Environnement nous demande d'effectuer des inventaires d'oiseaux qui doivent se dérouler du mois de mars jusqu'au mois de novembre. Ça fait qu'on couvre pendant une année, l'ensemble de la migration printanière, la période de nidification, ainsi que la période de migration automnale. Tout ça, pour documenter la présence, l'activité des oiseaux dans la zone d'étude.

3560 Dans le secteur, comme mentionné tout à l'heure, la zone d'étude était principalement située contre l'habitat floristique où sont les deux premières éoliennes de Dune-du-Nord vers la municipalité de Grosse-Île. Oui, Madame Paul?

LA PRÉSIDENTE :

3565 Je vous interromps. Donc, dans la zone d'étude, la réserve de faune n'entrait pas dans la zone d'étude.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Non, c'était...

3570

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3575

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Il faut savoir que la réserve de faune est située à plus de 6,5 km puis lorsqu'on fait les inventaires d'oiseaux, on veut avoir un portrait le plus précis dans la zone où il va y avoir l'implantation des éoliennes.

3580

Ça fait que ça, dans un premier temps, ça nous permettait de documenter la présence puis d'être capables de bien... être capables d'évaluer à quoi ressemblent les migrations puis à quoi ressemble la fréquentation pendant la période de nidification.

3585

Dans le cas des inventaires – ici, on parle des chauves-souris. Est-ce qu'on a les oiseaux? On va commencer avec les oiseaux – parfait, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que pour tout de suite, on va laisser faire les chauves-souris.

3590

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Oui. Je pourrai en parler, ça va me faire plaisir. Au niveau des inventaires d'oiseaux, on a fait des inventaires d'oiseaux en 2022 et en 2023. Il faut savoir aussi qu'il y avait des inventaires d'oiseaux qui avaient été faits pour le projet de Dune-du-Nord qui est situé à proximité, donc on avait quand même une couverture pour la présence des oiseaux sur plusieurs années.

3595

3600

Au total, il y a eu 208 heures d'inventaires qui ont été réalisées, encore une fois pendant les trois périodes mentionnées dans les protocoles exigés par le ministère, soit la période de migration printanière, la période de nidification ainsi que la période de migration.

3605

Il y a eu 8 628 observations d'oiseaux qui ont été faites pendant ces inventaires-là avec une couverture de 114 espèces, ce qui nous laisse penser que les inventaires étaient exhaustifs puisqu'on a pu inventorier un grand nombre d'espèces d'oiseaux.

3610

Au niveau – monsieur parlait des espèces à statut, il y a eu des inventaires spécifiques qui ont été réalisés, par exemple pour le hibou des marais, où on n'a pas détecté, pas vu de hibou des marais pendant chacune des séances d'inventaire spécifique qui a été fait pour le hibou des marais.

3615

Les espèces en situation précaire qui ont été observées, vous les voyez à l'écran, il y a l'hirondelle de rivage, qui a été observée principale en 2023; l'hirondelle rustique, le petit chevalier, le quiscale rouilleux, la barge hudsonienne, le bruant de Nelson, le faucon pèlerin, le gros-bec errant, c'est des espèces qu'on a détectées régulièrement à quelques reprises, mais on a pu les observer principalement en passage dans la zone d'étude

3620

Il y a une autre espèce qui a été mentionnée par Environnement Canada, c'est le grèbe esclavon. Le grèbe a un habitat protégé dans le secteur des éoliennes E6 et E7 et on a fait des inventaires, on a fait, évidemment, il faisait partie des inventaires et dans ce secteur-là, il n'y a aucun individu qui a été observé, et il n'y a aucun individu qui a été observé non plus depuis 2004 dans ce secteur-là. Voilà.

3625

Ça fait que la carte que vous avez ici illustre les différents points d'inventaire qu'on a couverts, de Grosse-Île jusqu'à la fin de notre zone d'étude plus au sud. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

3630

Je vous remercie beaucoup, Madame Castonguay. Merci beaucoup, Monsieur Roy. La commission va maintenant prendre une pause de 15 minutes. Au retour, nous avons trois inscrits, trois vaillants qui sont toujours dans la salle. Nous allons rouvrir le registre pour accepter deux autres personnes. Je vous remercie beaucoup. Alors, on se voit dans 15 minutes.

3635

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

3640

REPRISE
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme WILMA CLARK

LA PRÉSIDENTE :

3645

Alors, la commission va reprendre ses travaux, si vous voulez bien prendre place, et j'appelle à l'avant, madame Wilma Clark. Yes, it's you. It's your turn.

Mme WILMA CLARK :

3650

Hi, my name is Wilma Clark. Yes, the last meeting that I came to which was here, held here in Grosse-Île, I did ask the question if this was a done deal, they told me no. So, my question tonight is, why is there sand being hauled from Grande-Entrée, like to the proposed site in preparation for the project, although it's not sociably accepted, or is it because the erodent is clearly, like, where they're planning to put the turbines? That's my question.

3655

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Leblanc?

3660

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui. En fait, l'initiateur peut confirmer qu'il n'y a aucun lien ou connaissance de notre part dans le déplacement de sable de Grande-Entrée ou vers le site du projet. Donc, peut-être que d'autres intervenants peuvent confirmer si c'est relié à leur projet à eux, là.

3665 **LA PRÉSIDENTE :**

On va aller, Madame Clark, on va aller du côté du ministère des Transports. Est-ce qu'on demande à monsieur Roy? Vous allez répondre, Monsieur? D'accord. Allez-y.

3670 **M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :**

3675 Bonsoir. Alexandre Sauvageau-Buteau du ministère des Transports. Donc, le sable qui est transporté auquel vous faites référence, c'est du sable de dragage de Pêches et Océans qui gère le port de petits bateaux de Grande-Entrée. Ce sable-là est transporté vers le site d'entreposage de sable qui est à proximité du site présenté pour les éoliennes, et ce sable-là va servir à faire des recharges granulaires de plage.

Mme WILMA CLARK :

3680 So, this sand is for the...

LA PRÉSIDENTE :

Madame, Madame, you have to ask the question to me.

3685

Mme WILMA CLARK :

3690 Okay. Okay. That's what I wanted to know. My second question, the erosion into sea level, okay, lies openly admitted, dunes are accountable as fragile. You admit it's getting worse, and like, that it will stay predictable for 30 years, okay, you know the ground is moving, but you're acting like it's solid. Can you guarantee stability on the wind turbine site for 30 years?

LA PRÉSIDENTE :

3695 D'accord. Monsieur Leblanc, est-ce que vous pouvez garantir la stabilité des ouvrages en lien avec les aléas côtiers d'ici les prochains 30 ans?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3700

Oui, Madame Paul, ça va me faire plaisir de donner les informations pour les garanties que nous avons sur la stabilité de nos ouvrages et le travail que nous ferons sur notre ingénierie préliminaire.

3705

Tout d'abord, je reviendrais sur le déplacement de sable qui est – et la confusion que ça peut créer, là, avec les travaux du MTQ, parce que nous avons choisi un site qui est industriel, parmi lequel il y a d'autres activités, là. Ça fait partie du choix du site, là, mais je suis content qu'on ait pu clarifier la situation avec le MT... excusez-moi, le ministère des Transports.

3710

Donc, pour les éléments qui vont être mis pour assurer la stabilité du site, donc il y a trois éléments à notre réponse et à notre action pour s'assurer de la stabilité de notre site. Tout d'abord, nous avons des fondations et des chemins d'accès sur lesquels nous sommes en ingénierie préliminaire et qui tiennent compte de l'aléa d'érosion et de submersion.

3715

Je vais commencer par la submersion. Donc, la submersion, c'est le fait que les vagues, les événements climatiques extrêmes, la montée des eaux peuvent amener l'eau à passer par-dessus le rivage puis, en fait, c'est notre inondation qu'on a aux Îles, donc c'est notre submersion.

3720

Donc, on a tenu compte des simulations de risques d'érosion et de submersion réalisées par notre firme indépendante de Lasalle, du nom de Lasalle, pour tenir compte des niveaux maximums de surcote, de submersion possible qui sont de 2,30 mètres et quelques, et nous avons... nous faisons le design de nos fondations et de nos chemins pour s'assurer d'être au-dessus de ce niveau de submersion là avec une marge de sécurité. Donc, 2,50 au-dessus du niveau de la mer pour tenir compte des risques de submersion sur un horizon de 30 ans pour le projet.

3725

Donc, au niveau de la submersion, et pour les chemins, et pour les fondations, c'est ce qui est prévu dans notre design préliminaire à cette étape-ci.

3730

Pour l'érosion, nous avons, au niveau des fondations elles-mêmes, une ingénierie préliminaire qui tient compte, par l'utilisation de palplanches, des risques extrêmes d'érosion qui pourraient arriver. Je dis « pourraient », c'est dans une orientation qui pourrait arriver dans les années 50, 60, donc en toute fin de projet, on a un risque qui est plus élevé d'érosion.

3735

Donc, on a tenu compte des simulations pour avoir des fondations qui pourraient résister à l'érosion avec des palplanches, en dernier recours, avec une résistance à un retrait, à une perte de sol verticale due à l'érosion, entre 6 et 8 mètres.

3740

Donc, c'est la solution qui est étudiée en ingénierie préliminaire pour s'assurer que nos bases d'éoliennes soient résistantes à l'érosion.

3745

Je disais qu'il y avait différents éléments qui sont importants pour la sécurité du projet et tenir en compte ces aléas-là d'érosion et de submersion. Un des éléments clés, également, puis on en a entendu parler tantôt, entre autres par madame Chevrier qui nous indiquait, bien, quand on agit en urgence, sans préparation, sans voir venir l'érosion, c'est là où les décisions sont difficiles et que ça coûte cher.

3750

Donc, c'est une des raisons pour lesquelles, sous la recommandation du consultant en érosion et submersion, nous nous sommes engagés à faire annuellement un suivi des traits de côte pour voir venir l'érosion et les risques d'érosion, d'avance. Donc, d'ajuster nos prévisions qui, présentement, pour les premières années du projet, nous n'avons aucun risque par rapport à l'érosion et la submersion, mais plus le temps avance, l'incertitude sur l'érosion, l'incertitude sur le climat futur également augmente. Vers la fin du projet, on pourrait avoir des risques, on veut les voir venir pour pouvoir se préparer et réagir à l'avance.

3755

LA PRÉSIDENTE :

3760

Question de précision. Vous avez mentionné un élément qui est quand même assez nouveau par rapport à la documentation qu'on a, en ce qui concerne la protection, puis vous me corrigerez si je n'emploie pas les bons termes, en ce qui concerne la protection de vos fondations avec deux palplanches.

Est-ce que c'est une option parmi d'autres ou pour le moment, c'est l'option que vous privilégiez?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3765

C'est l'option qui est étudiée en ingénierie préliminaire présentement par la firme Foundaxis. Donc, et comme je le disais, c'est un élément parmi ces trois stratégies-là, que nous regardons pour le site, pour s'assurer d'avoir des fondations, mais également des chemins d'accès, etc., qui sont... qui sont à l'épreuve, je dirais, des aléas d'érosion et de submersion qui s'en viennent.

3770

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez de la documentation que vous pouvez déposer à la commission concernant le travail de votre firme d'ingénierie?

3775

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, on pourra déposer à la commission une note technique qui démontre ce qui est étudié présentement.

3780

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

3785

Mme WILMA CLARK :

Thank you, Madame President.

LA PRÉSIDENTE :

3790

You're welcome.

3795 **LA PRÉSIDENTE :**

Avant de passer à la prochaine intervenante, je pense que, Monsieur Leblanc, vous aviez quelque chose à nous présenter?

3800 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui, tout à fait. Merci de nous accorder la parole, Madame Paul.

3805 Donc, le promoteur, comme je l'ai indiqué pendant la réponse à madame Janice Clark qui nous amenait l'information ou le besoin, pour la communauté, d'avoir des points de vue plus représentatifs du village de Grosse-Île, donc comme initiateur, on serait très ouvert à faire de nouvelles simulations visuelles sur deux ou trois points de vue qui pourraient être d'intérêt pour la communauté de Grosse-Île.

3810 Donc, si madame Clark peut soit venir nous voir après la séance ou communiquer avec la Municipalité de Grosse-Île sur les points de vue qui seraient pertinents pour faire des simulations visuelles, ça va nous faire plaisir, dans les prochaines semaines, de faire des simulations visuelles à partir de ces points de vue là.

3815 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Leblanc. Puis, évidemment, lorsque vous les aurez faites, vous les déposerez au Bureau d'audiences publiques.

3820 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Tout à fait, Madame Paul.

3825 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci bien.

Mme MARSHA LAPIERRE

3830

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'appelle maintenant madame Marsha Lapierre.

3835

Mme MARSHA LAPIERRE :

Good evening. My question is, what organization will benefit financially from your project? How much for each, and how did you decide these amounts to be allocated?

3840

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est une vaste question. On va passer la parole à monsieur Leblanc. Est-ce que vous pouvez nous faire un premier portrait de la répartition des retombées financières du projet, compte tenu de votre partenariat avec l'Alliance de l'Est?

3845

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, tout à fait. Je dirais, pour faire un portrait qui est clair et complet pour la commission et pour répondre à madame Lapierre, je proposerais qu'on ait l'information de monsieur Simon Deschênes qui pourrait nous présenter visuellement, là, les différents types de répartition ou de bénéfices financiers pour la communauté du projet.

3850

LA PRÉSIDENTE :

3855

Allez-y, Monsieur Deschênes.

M. SIMON DESCHÊNES :

3860

Bonsoir, Madame la Présidente, bonsoir Madame la Commissaire. Donc, on aimerait apporter à la commission le dépôt de la capsule sur les retombées économiques et de la projeter également à l'écran pour pouvoir mieux expliquer en profondeur les retombées économiques du projet.

3865 Donc, pour démontrer quand même aux gens de Grosse-Île, l'Alliance de l'énergie de l'Est est un grand mouvement qui est de Montmagny jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, qui comporte 209 municipalités, incluant la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk. Donc, c'est deux régions administratives, la MRC de L'Islet, la MRC de Montmagny.

3870 Vous voyez, dans la première présentation, la première page ici, on a quatre parcs éoliens qui sont en service pour un total de puissance de 326,9 mégawatts, et vous avez la liste des projets qui sont en développement, soit issus par appels d'offres, notamment appel d'offres 2021, appel d'offres 2023, ainsi que le parc éolien de Grosse-Île, qui est une entente de gré à gré avec Hydro-Québec. Donc, ça donne une idée du portefeuille de l'Alliance en cours et à venir.

3875 Donc, on irait à la prochaine présentation. La structure de financement, je pense que c'est important d'aller, avant les retombées économiques, de comprendre la mécanique de comment l'Alliance, la partie communautaire investit dans les parcs éoliens. C'est, nous, on a pris la décision, lors de fortes concertations régionales dans le passé, que ce fut un temps que les privés, l'entreprise privée venait chercher 100 % des intérêts dans des projets éoliens sur le territoire de l'Alliance.

3880 Donc, nous, on a fait des représentations auprès d'Hydro-Québec, du gouvernement du Québec, afin d'aller obtenir une participation communautaire et surtout une participation communautaire égalitaire. Donc ça, je pense que c'est à prendre en considération. Donc, 50 %, dans le cadre du projet de Grosse-Île.

3885 Comment qu'on investit? Il y a toujours une mise de fonds qui représente entre 15 et 35 %, donc je me plais à mentionner que c'est comme acheter une maison avec un prêt hypothécaire. On met une mise de fonds, donc ici la mise de fonds et de 15 à 35 %, selon le projet, et l'ensemble de la dette est mis sur une dette senior. Donc, un prêt hypothécaire, si on veut, venant d'une grande institution financière.

3890 Donc, la portion communautaire se fait par règlement d'emprunt, c'est important de le souligner. Donc, les 209 municipalités, donc laissant ça dans les MRC, ce qui conditionne une portion de règlement d'emprunt. Le mécanisme de règlement d'emprunt est fortement encadré par les règles du ministère des Affaires municipales et ça fait foi aussi de résolutions au sein de chaque MRC du territoire, ce qui fait que c'est de nature publique.

3900 Les citoyens assistent aux séances publiques. Donc, des fois, on entend parler que nos mécanismes manquent de transparence, mais au contraire, c'est important pour nous de faire la démonstration que cette portion-là de l'investissement des deniers publics est de nature publique. Donc ça, c'est quelque chose qu'on tient à souligner ici à la commission, Madame la Présidente.

3905 Le partage des distributions au sein de l'Alliance. Donc, vous voyez, il y a essentiellement l'actionariat est à 60 % pour la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent; 30 % pour la Régie intermunicipale de l'énergie de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; 5 % pour la MRC de Montmagny; 5 % pour la MRC de L'Islet, ce qui compose le 100 % de l'Alliance.

3910 Les retombées annuelles du projet de Grosse-Île pour les membres de l'Alliance sont de deux catégories – c'est important de le souligner : il y a les paiements fermes, des paiements fermes de 6 227 \$ du mégawatt installé versés aux communautés d'accueil, indexés annuellement, et ainsi les bénéfices annuels du projet, dont seront tranchés les montants nécessaires au remboursement de notre règlement d'emprunt avant distribution aux actionnaires.

3915 Vous avez les retombées économiques historiques, mais je pense que je vais y arriver quand même assez rondement. Le fait que Grosse-Île, comme la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, donc au sein de l'Alliance de l'énergie de l'Est, depuis 2017, c'est 100 millions que nous avons distribués sur l'ensemble du territoire de l'Alliance.

3920 Donc, c'est des sommes... je pense qu'on peut répondre à une autre question, pourquoi ce n'est pas juste Grosse-Île qui participe à un projet éolien? Je pense qu'ici, vous voyez la pertinence d'être dans une union, dans une alliance, 100 millions de retombées économiques, donc selon la Communauté maritime des Îles, ils obtiennent leur pourcentage de l'actionariat qui est redistribué annuellement.

3925 Les retombées économiques propres au niveau des paiements fermes et indexés versés par mégawatt installé aux communautés d'accueil, qui représentent 55 % de 6 227 \$ du mégawatt. Donc, pour la municipalité de Grosse-Île, c'est 57 537 \$ pour un total, après le terme du contrat de 30 ans, qui va donner une... le montant ici n'est pas indexé, mais sera indexé – c'est important de le souligner – donc 1 726 110 \$ directement pour la communauté de Grosse-Île.

3930 Les retombées – et maintenant, aussi, il y a une particularité qui est propre à la Communauté
maritime des Îles. Ce n'est pas quelque chose qui découle du projet en tant que tel, mais on
souhaitait quand même apporter cette information financière là. Donc, la Communauté maritime et
les gestionnaires des terres publiques recevront des droits superficiaires. Donc, c'est un montant
également qui est comparable tantôt aux paiements fermes, donc 56 818 \$ pour un grand total de
3935 1 704 540 \$ qui seront versés à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Si vous regardez également le projet, vraiment les retombées du projet de Grosse-Île, donc
la participation communautaire, c'est les fonds propres, donc la mise de fonds de départ de 9,2 M,
le règlement d'emprunt financier au long terme est à la hauteur de 10 M; les distribuables annuels
3940 nets moyens sur 30 ans, 750 000 \$ pour une distribution totale sur 30 ans, pour le projet de Grosse-
Île, de 22,5 M\$. Donc, ça fait un peu le tour et le portrait des retombées économiques.

Depuis 2016, c'est 5,6 M que la Communauté maritime des Îles a également reçus en
distribution via leur actionariat au sein de l'Alliance et avec... tout à l'heure, j'ai une présentation
3945 de tous les parcs éoliens dans lesquels ils sont en service et tous ceux remportés en appels d'offres,
donc ça, nous, on a une projection qui se chiffre à 66 M qui seront redistribués à la Communauté
maritime des Îles, grâce à leur actionariat au sein de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Et ça, ça fait...
et on met de côté, ça n'inclut pas les zones structurantes que nous avons signé les ententes de gré
à gré avec Hydro-Québec, ce que nous appelons la zone Watchason et la zone Wetsok, qui va
3950 s'ajouter à la projection de 66 M de distributions pendant les 30 prochaines années à la
Communauté maritime des Îles.

LA COMMISSAIRE :

3955 Merci, Monsieur Deschênes. Peut-être une précision sur les montants que vous avez
indiqués. Dans le cas, par exemple, du paiement ferme annuel de 6 227 \$ par mégawatt qui serait
versé à la Municipalité de Grosse-Île par année, est-ce que ce montant-là, on voit dans l'étude
d'impact que c'est le montant qui a été établi le 1er octobre ou en 2025, le 1er octobre 2025, parce
que c'était la date prévue pour les premières livraisons. Est-ce qu'aujourd'hui, 6 227 \$, ou au
3960 moment des premières livraisons, il sera déjà indexé si la mise en service c'est dans trois ans ou...

M. SIMON DESCHÊNES :

3965 Écoutez, ce montant-là a été... c'est une volonté de l'initiateur d'avoir inclus un paiement
ferme, mais il n'y avait pas d'obligation. Comment est-ce qu'on est arrivé à décréter ce chiffre-là de
paiement ferme à l'an 1, c'était lors d'appels d'offres précédents qui ne touchent pas le parc éolien
de Grosse-Île, c'est ce montant-là qui avait été décrété.

3970 Donc nous, on a pris le même montant et on l'a mis à l'intérieur, considérant que ce montant-
là, il n'y a pas de parc éolien non plus qui a été mis en service avec ce même chiffre-là, nous
croyons que ce sera le chiffre de départ dès la mise en opération du parc éolien de Grosse-Île.

LA COMMISSAIRE :

3975 Donc, ce sera le chiffre de l'an 1.

M. SIMON DESCHÊNES :

3980 Exact.

LA COMMISSAIRE :

C'est ce que je comprends.

3985 **M. SIMON DESCHÊNES :**

Exact.

LA COMMISSAIRE :

3990 Et est-ce que c'est la même chose pour ce qui est versé à la Communauté maritime ou ça,
c'est pour les terres publiques?

3995

M. SIMON DESCHÊNES :

Ça ne touche pas le projet de Grosse-Île.

4000

LA COMMISSAIRE :

Ça ne touche pas?

4005

M. SIMON DESCHÊNES :

C'est juste une particularité propre à la Communauté maritime des Îles, probablement qui découle du fameux statut particulier décrété par le gouvernement du Québec dû à l'insularité des Îles, et c'est bien, c'est super correct. Donc, mais on voulait l'ajouter dans les données financières parce qu'il n'en demeure pas moins que c'est une retombée économique qui va quand même découler de l'implantation d'un parc éolien sur l'archipel.

4010

LA COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

4015

M. SIMON DESCHÊNES :

Ça me fait plaisir.

4020

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lapierre, ça faisait beaucoup de chiffres en peu de temps.

4025

Mme MARSHA LAPIERRE :

He didn't answer my question fully. I still have, like, a couple parts to my question. How much would each municipality receive? Municipalité...

4030 **LA PRÉSIDENTE :**

Grosse-Île...

4035 **Mme MARSHA LAPIERRE :**

... Grosse-Île, à comparer avec la Communauté...

LA PRÉSIDENTE :

4040 Maritime.

Mme MARSHA LAPIERRE :

4045 ... maritime des Îles. La proportion entre les deux, on voudrait... je l'ai posée en anglais par respect pour de mes concitoyens anglophones ici aujourd'hui, puis j'aimerais avoir la réponse pour quantifier la différence et comment la décision a été prise pour démontrer ce montant-là.

LA PRÉSIDENTE :

4050 Monsieur Deschênes, je pense que c'est à vous de répondre.

M. SIMON DESCHÊNES :

4055 J'y vais, c'est bon. J'attendais votre signal, Madame la Présidente.

4060 Juste souligner que nous, au sein de l'Alliance, lorsqu'il y a une résolution des actionnaires de distribuer les sommes d'argent, il est distribué sur chacun des territoires des MRC qui sont membres, donc MRC L'Islet, Montmagny, toutes celles du Bas-Saint-Laurent, Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk, les MRC de la Gaspésie et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, on envoie les paiements, mais ça s'arrête là.

Notre rôle, nous, à l'Alliance, c'est d'entériner les bonnes décisions d'affaires et de faire des distributions aux membres, mais nous, on n'a pas de droit de regard sur les distributions à partir de la Communauté maritime des Îles, donc je ne pourrai répondre à cette question-là.

4065

LA COMMISSAIRE :

Alors, je crois, Monsieur Richard, que la question est maintenant à vous. Comment vous faites la répartition et quels seraient les montants pour la Municipalité de Grosse-Île?

4070

M. DAVID RICHARD :

Oui. David Richard, Chef de division en aménagement du territoire et urbanisme, Communauté maritime. En fait, je pense que la personne idéale pour répondre à cette question sera mon collègue Jean Hubert demain matin... demain soir, excusez.

4075

Par contre, je peux peut-être donner certains éléments. C'est qu'en fait, les municipalités des Îles-de-la-Madeleine et la Municipalité de Grosse-Île font partie de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Les Îles, et ça a été voté, en fait, la répartition est basée sur la richesse foncière uniformisée.

4080

Donc, c'est uniformisé, c'est un moyen, une méthode qui a été conçue pour l'ensemble des collectivités de la Régie, donc des municipalités qui font partie des municipalités de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

4085

Donc, on n'a pas dérogé de cette méthode-là de calcul, mais, encore là, je pense que mon collègue Jean Hubert pourra peut-être donner un petit peu plus demain lors de sa présence.

LA PRÉSIDENTE :

4090

Quand vous dites que c'est réparti en fonction de la richesse foncière, pourriez-vous nous donner un exemple?

4095

M. DAVID RICHARD :

4100 Bien, en fait, c'est que c'est un calcul qui est fait à partir... quand on parle de la richesse foncière uniformisée, donc c'est la valeur, si on veut, de l'ensemble des propriétés d'une municipalité. Donc, si une municipalité a plus de valeurs foncières, donc plus d'immeubles comparativement à une autre municipalité, bien, comme de raison, sa répartition va être plus élevée que celle qui a moins de richesse foncière.

4105 C'est comme ça que ça a été déterminé par la Régie.

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends que là, pour vous, c'est le maximum où vous puissiez aller, on a besoin...

4110 **M. DAVID RICHARD :**

Oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

4115 ... on a besoin de votre expert pour poursuivre.

M. DAVID RICHARD :

4120 Pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

4125 Ça fait que, Madame Lapierre, ne vous inquiétez pas, nous aussi on a beaucoup de questions là-dessus. Ça fait que dans les séances qui viennent, si vous écoutez les... si vous reparticipez ou si vous écoutez en webdiffusion, vous allez voir revenir ces questions-là. Puis là, bien, demain, on aura le spécialiste de la Communauté maritime pour répondre à nos questions là-dessus.

4130 **Mme MARSHA LAPIERRE :**

O.K., Demain, est-ce que c'est poursuite de ce soir ou c'est la même chose que ce soir pour les autres citoyens des Îles?

4135 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est la poursuite.

4140 **Mme MARSHA LAPIERRE :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

4145 On ne reprend pas le discours et tout ça, on recommence où on laisse ce soir.

Mme MARSHA LAPIERRE :

O.K.

4150 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est-à-dire qu'on va ouvrir le registre en commençant, les gens vont s'inscrire. Si vous n'avez pas envie de vous déplacer, je ne sais pas si vous êtes une citoyenne de Grosse-Île?

4155 **Mme MARSHA LAPIERRE :**

Oui.

4160 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous n'avez pas envie de vous déplacer, vous pouvez vous brancher en ligne, on va vous prendre à l'écran.

Mme MARSHA LAPIERRE :

4165

O.K., parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4170

Je vous en prie.

Mme MARSHA LAPIERRE :

4175

My second question, I would like to know the zonage of the proposed site before it was changed to industrial, what type of zonage was it?

LA PRÉSIDENTE :

4180

O.K., donc la question s'adresse à la Municipalité. Madame Cyr, avant que... en fait, je vais plutôt commencer avec monsieur, parce que je ne suis pas sûre et certaine, là, je vais commencer avec monsieur Richard.

Mme MARSHA LAPIERRE :

4185

Oui, ce serait mieux, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4190

Monsieur Richard, avant que ce soit désigné zone industrielle, donc accepter un projet éolien, c'était quel zonage qu'on avait?

M. DAVID RICHARD :

4195

David Richard, encore, Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Il y a deux segments, donc de qu'est-ce qui a été proposé du côté de Grosse-Île. Donc, la partie la plus, je vous dirais, au sud du côté lagune, là, en fait, c'était une affectation de conservation. Et du côté

nord, là, donc du côté en face de la mine, là, on était plus en affectation industrielle minière. Donc, à ce moment-là, on permettait l'exploitation de mines et non d'énergie éolienne.

4200 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., il n'y avait pas... il y avait seulement, tout ce qui était permis, c'était l'exploitation minière, même si c'était industriel.

4205 **M. DAVID RICHARD :**

Oui, exactement. C'était lié à la mine. Lié à l'exploitation minière.

4210 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. DAVID RICHARD :

4215 Donc, on n'avait vraiment pas d'industriel lourd ou quelque chose comme ça, là, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., parfait. Madame Cyr, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter par rapport à ça?

4220

Mme KARINA CYR :

Non, malheureusement, je ne suis pas au courant des zonages...

4225 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

Mme KARINA CYR :

4230

... qui étaient dans le passé.

LA PRÉSIDENTE :

4235

D'accord, merci. Parfait, merci beaucoup. Alors, Madame, c'était deux questions, vous avez posé vos deux questions.

Mme MARSHA LAPIERRE :

4240

Oui, mais je n'ai pas eu la réponse à la question comme telle. À propos que j'ai demandé c'était quoi le zonage avant le changement...

LA PRÉSIDENTE :

4245

Oui.

Mme MARSHA LAPIERRE :

4250

... parce que le zonage a été changé en 2022, 2023?

LA PRÉSIDENTE :

4255

Monsieur Richard vient de dire que, à moins que je me trompe, votre réponse c'était que c'était soit un zonage industriel minier, donc exploitation minière près de la mine Seleine...

Mme MARSHA LAPIERRE :

Avant le changement?

4260

LA PRÉSIDENTE :

Avant le changement.

Mme MARSHA LAPIERRE :

4265 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

4270 En bas, plus au sud, là, près du projet de Dune-du-Nord, c'est ça, le zonage c'était, conservation.

Mme MARSHA LAPIERRE :

4275 Conservation.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4280 **Mme MARSHA LAPIERRE :**

Donc, O.K., je vais garder ma question pour une autre fois.

LA PRÉSIDENTE :

4285 O.K.

Mme MARSHA LAPIERRE :

4290 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

4295 Merci beaucoup, Madame, bonsoir.

Mme TINA DEAUDELIN
(par téléphone)

4300 **LA PRÉSIDENTE :**

On passe maintenant – je m’excuse de ne pas l’avoir annoncé plus tôt – à une participante qui est en lien téléphonique. Il s’agit de madame Tina Daudelin.

4305 **Mme TINA DEAUDELIN :**

Bonsoir.

4310 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bonsoir, Madame Deaudelin, on vous écoute.

Mme TINA DEAUDELIN :

4315 Oui, bonsoir, merci. Donc, j’aimerais savoir... bien, en fait, ma question est, ne serait-ce pas normal et, en fait, plus rassurant pour le public, que ce soit le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques ou un groupe spécialisé vraiment complètement indépendant qui assure le suivi environnemental?

4320 **LA PRÉSIDENTE :**

D’accord. Alors, Madame Leclerc, est-ce que vous pourriez peut-être nous rappeler qu’est-ce que c’est les pratiques au niveau du suivi? C’est quoi, le rôle du ministère quand il y a des programmes de suivi qui sont mis en place?

4325 **Mme JULIE LECLERC :**

Oui, Julie Leclerc, ministère de l’Environnement. En fait, pendant l’analyse de l’étude d’impact puis de l’acceptabilité environnementale du projet, on va demander à l’initiateur de proposer des

4330 programmes de suivi. Ensuite, ces programmes de suivi là, on va les envoyer en consultation
auprès de nos différents experts, dépendamment du suivi qui est effectué.

Donc, par la suite, souvent c'est le programme préliminaire qu'on demande dans le cadre de
l'étude d'impact. Puis si le projet est accepté par décret gouvernemental, bien, ensuite, les
4335 programmes de suivi finaux devront être déposés lors des autorisations ministérielles qui suivront,
à la suite, là, pour la construction et puis la mise en exploitation du projet.

Puis, bien, ça dépend des suivis, mais on demande de déposer les résultats de ces suivis-là
à certaines années, là. Ça peut être après un an, cinq ans, dix ans, dépendamment du suivi, puis
4340 encore une fois, les rapports de suivi vont être envoyés en consultation auprès des experts désignés
puis c'est pas mal ça. Ça va dépendre ensuite si le suivi a bien été réalisé ou non. Il peut y avoir
des mesures de mitigation supplémentaire qui peuvent être demandées, des années de suivis
supplémentaires aussi.

4345 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc, vous avez la latitude, une fois que les programmes de suivis sont en marche,
en fonction des résultats obtenus, vous avez la latitude d'augmenter ou de pousser plus loin pour
certaines variables qui présenteraient des résultats qui ne sont pas tout à fait en accord avec ce
4350 que le promoteur avait prédit ou qui révèlent un nouvel impact que personne n'avait anticipé.

Donc, ça demeure dynamique. C'est bien ça qu'on comprend?

4355 **Mme JULIE LECLERC :**

Oui. Oui, exactement. Puis dans le décret, on peut prévoir aussi la modification de ces
programmes de suivi là sans devoir faire une modification de décret, donc on peut faire la
modification. Même, des fois, si l'impact s'avère moins important que prévu, on peut diminuer la
durée du suivi aussi, là.

4360

LA PRÉSIDENTE :

4365 Parfait. Et, bon, dans la façon dont vous fonctionnez actuellement, c'est toujours l'initiateur qui se charge d'appliquer le programme de suivi, de rédiger le rapport et de vous le transmettre, est-ce qu'il y a des cas où le ministère reprend ça à sa charge?

Mme JULIE LECLERC :

4370 Je ne peux pas m'avancer, je peux prendre la question en différé puis vous revenir.

LA PRÉSIDENTE :

4375 D'accord, merci beaucoup. Alors, Madame Deaudelin, c'était la réponse. Est-ce que vous avez une seconde question?

Mme TINA DEAUDELIN :

Oui. Concernant l'étude d'impact par rapport au paysage, il est noté :

4380 « Les paysages de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine contribuent à sa renommée nationale et internationale et sont protégés par une charte qui reconnaît que les paysages font partie de l'identité et de la qualité de vie des habitants des Îles-de-la-Madeleine. »

4385 J'aimerais savoir comment exactement ces éléments importants là peuvent être pris en compte dans un projet comme celui de Grosse-Île.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Leblanc?

4390

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Je dirais, de façon préliminaire, la façon dont c'est pris en compte, c'est en ciblant un projet à un endroit qui est déjà industrialisé avec le projet de Mines Seleine... avec, pas le projet, c'est-à-

4395 dire avec Mines Seleine qui est déjà sur le site, avec déjà un dépôt de sable du ministère des
Transports qui est présent près de l'endroit où il y a également notre parc éolien de la Dune-du-
Nord.

4400 Donc, de façon, là, au niveau du site, ce sont des éléments qui nous ont amenés, au niveau
paysage, à cibler cet endroit.

Je pourrais passer la parole à Marie-Flore Castonguay qui pourrait élaborer, si vous le
souhaitez, Madame Paul.

4405 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense qu'on va se contenter de cette réponse-là. Ce que je comprends, c'est que ce n'est
pas incompatible. En fait, c'est ce que vous nous dites?

4410 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Pour nous, ce n'est pas incompatible. On aimerait qu'il y ait un site parfait aux Îles, mais pour
nous, c'est le meilleur site.

4415 **LA PRÉSIDENTE :**

À cause de sa vocation industrielle?

4420 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Entre autres, et de l'éloignement relatif des habitations et des enjeux environnementaux du
territoire. Donc, on doit en tenir compte également.

4425 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, dans le fond, l'évaluation de l'impact sur le paysage, c'est le fruit d'un compromis
entre plusieurs critères, c'est bien ça?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

4430

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

4435

Parfait, merci. Madame Deaudelin, on vous remercie pour vos questions.

Mme TINA DEAUDELIN :

4440

Merci.

Mme JANICE CLARK

4445

LA PRÉSIDENTE :

On va maintenant passer à madame Janice Clark et, ensuite, en lien téléphonique, à monsieur Jean-Paul Roy.

4450

Mme JANICE CLARK :

4455

Okay. Just kind of piggybacking on my last questions, did the other proposed communities have to do this? Why do we have to have these meetings if after two decades, as per missed year 2007, of asking questions and discussions, we are still here asking questions and getting right around the answers? To be considered socially unacceptable, what is the percentage of the population that needs to be acquired?

LA PRÉSIDENTE :

4460

J'ai perdu la traduction, mais ce n'est pas grave. Vous voulez savoir quelle... vous non plus? It doesn't work?

Mme JANICE CLARK :

4465 Hm-hmm. There, okay.

LA PRÉSIDENTE :

4470 O.K. There is a delay, we have to be patient.

Mme JANICE CLARK :

Okay.

4475 **LA PRÉSIDENTE :**

4480 En fait, vous voulez savoir quelle proportion ou quel pourcentage il faudrait de la population de Grosse-Île pour considérer que le projet bénéficie de l'acceptabilité environnementale. On va commencer par monsieur Bonnier-Viger, parce que je crois savoir que l'acceptabilité environnementale, ce n'est peut-être pas nécessairement une question de pourcentage.

M. YV BONNIER-VIGER :

4485 Yv Bonnier-Viger, Direction de santé publique. Ce n'est pas un sondage, l'acceptabilité sondage, ce n'est pas un vote non plus, c'est vraiment une conversation qui doit avoir lieu au sein de la communauté et il faut s'assurer que le promoteur soit capable de convaincre la communauté des avantages du projet, et la communauté aussi d'accepter les compromis qui doivent être faits quand c'est nécessaire de faire des compromis.

4490 Ça fait qu'il n'y aura pas de... c'est complexe, donc il n'y a pas de réponse simple et facile.

LA PRÉSIDENTE :

4495 Mais il n'y a pas non plus un chiffre magique. Il n'y a pas, ce que monsieur Bonnier-Viger vient d'expliquer, c'est qu'il n'y a pas un chiffre qui dit au-delà de ce chiffre-là, on considère qu'il y a

de l'acceptabilité sociale, et en bas, il n'y a pas d'acceptabilité sociale. C'est vraiment une discussion qui se continue puis qui peut évoluer dans un sens ou dans l'autre.

Mme JANICE CLARK :

4500

Okay, like 18 years. Like is there a year measured like after 18 years, still discussions, still questions, it's still here. Like...

LA PRÉSIDENTE :

4505

C'est vrai, vous avez raison. Des fois, c'est très, très long.

Mme JANICE CLARK :

4510

Okay, too long. So, my second question is how does it go from zero community opposition to over half the community against it via petition in one month? Do you still feel that the community was informed in 18 years?

LA PRÉSIDENTE :

4515

Monsieur Leblanc, est-ce que vous considérez que la communauté de Grosse-Île est informée étant donné les fluctuations qu'on a pu voir au niveau, dans le temps, dans le passé, les fluctuations qu'on a pu voir au niveau de... bien, de l'acceptation du projet au sein de la communauté?

4520

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

4525

Nous considérons que c'est important de continuer d'être à l'écoute des questions légitimes des citoyens de Grosse-Île, puis on en a eu plusieurs ce soir et je crois qu'on en aura aussi plusieurs demain, donc on croit que oui, il y a un besoin d'information et des questions qui sont légitimes puis auxquelles on veut répondre.

Même si on a fait plusieurs... plusieurs gestes d'information dans les dernières années, c'est une démarche d'information qu'on va nécessairement continuer, à la fois ce soir et dans le

4530 processus de vos – mon Dieu, pardonnez-moi – de vos audiences publiques, Madame Paul, mais
par la suite, en continuant d’informer la communauté par les médias traditionnels que nous avons
aux Îles-de-la-Madeleine, par la Communauté maritime, par la Municipalité de Grosse-Île, par des
rencontres publiques que nous allons continuer de faire à Grosse-Île dans les prochains mois, les
prochaines années.

4535

LA PRÉSIDENTE :

Donc, Madame Clark, ça risque de se poursuivre encore. Il y aura encore des discussions
sur les préoccupations puis la part d’acceptation que la communauté pourrait avoir. Donc, ce n’est
4540 pas fini.

4540

Mme JANICE CLARK :

Okay. Because he didn’t tell me: Do you feel the community was informed? I will ask, do you
4545 feel that the communication in French is a handicap to the English community? Nobody is here.
Nobody can understand. It’s not fair to the English community. Do you feel the community was
informed? No.

4545

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu’il ne faut pas mélanger la séance qu’on a ce soir puis tous les efforts que
4550 monsieur Leblanc fait de son côté, qui sont tout à fait normaux quand on veut convaincre une
population de la bonne idée, finalement, que le promoteur apporte.

4550

Ce soir, c’est vrai, la séance ne se déroule pas en anglais, mais pour accommoder la
4555 population ici, on a accepté, on a décidé d’offrir la traduction simultanée qui sera aussi disponible
dans nos séances à Cap-aux-Meules. Toute la première partie est traduite et disponible sur le site
Web du BAPE, si vous voulez la réécouter.

4555

Vous pouvez poser vos questions en anglais, on essaie du mieux qu’on peut de redistribuer
4560 ces questions-là. Ça fait que c’était l’effort à l’intérieur des contraintes qu’on a par rapport à
l’utilisation des deux langues qu’on a fait, puis j’espère que... j’espère que malgré tout, vous
appréciez un peu nos efforts.

4560

Mme JANICE CLARK :

4565

Yes, thank you.

LA PRÉSIDENTE :

4570

Merci.

M. JEAN-PAUL ROY

4575

(par téléphone)

LA PRÉSIDENTE :

4580

On va maintenant passer au dernier intervenant de la soirée, c'est monsieur Jean-Paul Roy qui est en lien téléphonique. Monsieur Roy, est-ce que vous êtes là?

M. JEAN-PAUL ROY :

4585

Oui, je suis là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. La commission vous écoute.

4590

M. JEAN-PAUL ROY :

Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

4595

Oui.

M. JEAN-PAUL ROY :

4600 Rebonsoir. Je réfère à PR2.1, soit la Directive ministérielle du 12 mai 2023, à tenir compte dans le présent projet éolien. À la page 18 de la Directive ministérielle, item 2.5 : « Détermination des enjeux », il est question entre autres du maintien de la qualité de vie; du maintien de la sécurité des résidents et des usagers, de la protection de la santé publique, de la protection des paysages.

4605 Dans la même directive, dans l'annexe I de PR2.1, il est question d'éléments à ajouter à la section à la section 2.6.2 – Description des impacts. Ces autres impacts doivent aussi être considérés lors de l'étude d'impact pour un projet de parc éolien.

4610 Parmi les impacts énumérés, nous avons les impacts sur les systèmes de communication, radio, télévision, micro-ondes, les sons de basse fréquence – évidemment, ça inclut les infrasons – de la projection d'ombres mouvantes et de la production de vibrations pendant la construction et l'exploitation du parc éolien.

4615 Ma question : où et comment ont été considérés explicitement ces enjeux et impacts dans l'étude d'impact présentée à ce jour concernant les résidents de l'agglomération de Grosse-Île, Grosse-Île Nord dans la zone d'étude du projet, et dans laquelle sont quatre établissements touristiques, selon la carte 13, en annexe de l'étude d'impact PR6, Volume 7, Résumé, octobre 2025?

4620 **LA PRÉSIDENTE :**

4625 Merci pour la question, Monsieur Roy. On est carrément, Monsieur Leblanc, dans les nuisances : bruits, infrasons, vibrations, ombres mouvantes, et je pense que le mot clé de la question de monsieur Roy, c'est « explicitement ». Donc, qu'est-ce que vous pouvez répondre à cette question-là par rapport à la documentation que vous avez déjà déposée?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

4630 Bien, on a mandaté des experts en études d'impact environnemental pour explicitement tenir compte de ces directives-là du ministère sur nos études d'impact. Donc, je passerais la parole à

madame Marjolaine Castonguay qui pourra nous donner des informations sur ces nuisances-là et comment elles ont été évaluées dans le cadre de notre projet.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4635

Bonsoir, Madame la Présidente, Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement. Pour décomposer la réponse, je crois qu'on pourrait remettre à l'écran la carte où on avait l'illustration des isophones par rapport au climat sonore, où on voit la localisation de Grosse-Île et la localisation du projet. On va prendre le temps d'expliquer les résultats de modélisation du climat sonore. Merci.

4640

Sur cette image, vous voyez évidemment le pourtour des Îles, la forme des Îles avec, au nord, Grosse-Île, et un peu plus au sud, en direction du parc de Dune-du-Nord. Ce que vous voyez, les tripodes, les symboles qu'on voit sur la photo en forme de tripodes, ce sont les éoliennes. Vous voyez un groupe de cinq éoliennes qui est situé tout près de la mine Seleine et on a deux éoliennes, les éoliennes 6 et 7 qui sont près du Grand-Étang.

4645

Les couleurs qui sont illustrées sur la carte montrent les résultats de la modélisation de climat sonore qui est effectuée en utilisant la production sonore d'une éolienne qu'on modélise avec un système numérique spécialisé pour la modélisation du climat sonore.

4650

Vous voyez, complètement à la partie plus au nord, le village de Grosse-Île qui est représenté. Les bâtiments, vous les voyez avec des petits carrés blancs qui localisent la plupart des bâtiments, des bâtiments qui nous sont fournis par les bases de données disponibles.

4655

Ce que vous observez dans le système de couleur, le vert foncé représente une émission sonore, une contribution sonore par les éoliennes qui varie entre 30 et 34 décibels. Je tiens à préciser que la norme ou les critères qui sont dans les lignes directrices du gouvernement demandent à ce que le climat sonore soit de 40 décibels et moins pour les habitations permanentes.

4660

Donc, pour la municipalité de Grosse-Île, on se doit de respecter le 40 décibels qui correspond, en fait, au lien entre la couleur verte et le pourtour jaune que vous voyez avec la flèche à l'écran.

4665 Donc, le résultat de la contribution sonore des éoliennes – ici, je tiens à préciser qu'on a fait la modélisation avec sept éoliennes de façon à avoir le scénario maximal –, la contribution sonore aux résidences va se situer et va être inférieure à 40 décibels, et ce, lorsque les éoliennes vont être à pleine production.

4670 Les modélisations qu'on effectue, on peut les qualifier de conservatrices parce qu'on prend tous les paramètres à leur maximum de production des conditions maximales de propagation du son. Ça fait que c'est des modèles qui sont conservateurs.

4675 Ça fait qu'au niveau de la contribution sonore des éoliennes, à partir des habitations de Grosse-Île, il n'y a aucune inquiétude pour la contribution sonore.

LA PRÉSIDENTE :

4680 Monsieur Roy abordait aussi les ombres mouvantes, les infrasons, les vibrations. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire par rapport à ça?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4685 Si vous me le permettez, on pourrait mettre à l'écran une carte. On a la carte pour les ombres mouvantes où l'image illustre bien le propos. Si vous voulez bien le rajouter à l'écran? Puis si vous me le permettez, pour ce qui est des infrasons, nous avons notre spécialiste en acoustique, monsieur Jean-Philippe Regnard, qui est en ligne, qui pourrait répondre à la portion interférences.

LA PRÉSIDENTE :

4690 Oui, pas de problème.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4695 Interférences ou infrasons.

LA PRÉSIDENTE :

4700 Infrasons.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4705 Infrasons, ça va être correct. Est-ce que vous aviez une quatrième composante?

LA PRÉSIDENTE :

 Je pense qu'on couvre assez large.

4710 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

 Parfait, merci. Au niveau des ombres mouvantes, on m'informe qu'on n'a pas la carte. En fait, si vous me le permettez, on pourrait vous la présenter demain?

4715 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui, d'accord. Pour les ombres mouvantes...

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4720 Parfait. Je m'excuse, je...

LA PRÉSIDENTE :

4725 Ce n'est pas grave. Pour les ombres mouvantes, on va la prendre en délibéré.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4730 Oui, je m'excuse, je croyais qu'on l'avait avec nous, mais on va vous la fournir demain.

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, au niveau des infrasons?

4735

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Oui. Monsieur Regnard, est-ce que vous êtes là?

4740

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

Oui, bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

4745

Bonsoir, Monsieur Regnard.

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

4750

Donc, Jean-Philippe Regnard, acousticien chez Mecanum. Donc, pour répondre à la question de monsieur Roy, déjà, il faut préciser que les infrasons font partie de notre vie quotidienne. On en trouve qui sont générés par des phénomènes naturels tels que, par exemple, le vent, les vagues, une chute d'eau, une rivière, et également de manière non naturelle par de...

4755

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Regnard, il va falloir ralentir le débit.

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

4760

Ah, excusez-moi. C'est la traduction.

LA PRÉSIDENTE :

4765

Parce que le traducteur ne vous suivra pas, là.

M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :

O.K. Est-ce que vous voulez que je reprenne peut-être?

4770 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, vous pouvez continuer vu que ce n'était qu'une introduction parce que n'oubliez pas que la question de monsieur Roy, c'est où, dans l'étude d'impact, on parle des infrasons?

4775 **M. JEAN-PHILIPPE REGNARD :**

O.K. Donc, juste pour terminer, des infrasons, on en a aussi de manière non naturelle par la plupart des électroménagers qui équipent nos foyers : laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, thermopompe, et également la plupart de nos moyens de transport.

4780

Donc, les infrasons font partie de notre vie quotidienne. Par rapport à la vérification des infrasons, en fait, ce n'est pas une demande qui est faite par le ministère de l'Environnement. Donc, ils ne sont pas vérifiés.

4785

Toutefois, en ce qui concerne les problèmes de santé publique, l'Institut national de santé publique du Québec a fait une revue de la littérature en 2023, et un complément de 2024, qui reprend un grand nombre de publications, dont celles que l'OMS a analysées en 2018 et il a été établi qu'il n'y a pas de preuve démontrée de l'effet des infrasons sur la santé, qu'il soit physique ou mental.

4790

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je vais juste faire une petite vérification auprès du ministère de l'Environnement. Madame Leclerc, j'avais l'impression que monsieur Roy tout à l'heure citait un passage de la Directive où il était question des infrasons. Est-ce que vous pouvez vérifier? C'était dans l'annexe de votre directive et nous lire le passage?

4795

M. JEAN-PAUL ROY :

4800 C'est à moi que vous parlez, là?

LA PRÉSIDENTE :

4805 Non, je parle à madame... non, Monsieur Roy, je parle à madame Leclerc du ministère de l'Environnement.

M. JEAN-PAUL ROY :

4810 O.K., c'est beau.

Mme CATHERINE GAGNON :

4815 Les infrasons en tant quels ne sont pas mentionnés dans l'annexe, ce qu'on dit c'est : l'évaluation de l'émission potentielle de sons de basses fréquences.

LA PRÉSIDENTE :

4820 D'accord, merci beaucoup. Donc, on a la précision. Monsieur Roy, est-ce que vous avez une autre question?

M. JEAN-PAUL ROY :

4825 C'était la deuxième question que je voulais poser, mais juste à titre d'information, les sons de basses fréquences, faut comprendre, les basses fréquences audibles, généralement en haut de 20 cycles par seconde, et les infrasons sont en bas de 20 cycles. Les autres ne sont pas audibles, mais le corps peut les ressentir. Et c'est là-dessus, les infrasons, que dans les projets éoliens, on n'a pas d'analyse, on n'a pas d'avis écrit d'ingénieur spécialisé dans le domaine qui apparaît.

LA PRÉSIDENTE :

4830 Bien, écoutez, ce n'est certainement pas...

M. JEAN-PAUL ROY :

Dans le présent projet, ça n'apparaît pas.

4835

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est certainement pas le seul élément d'un projet complexe où les réponses ne sont pas catégoriques. Monsieur Bonnier-Viger, de votre côté?

4840

M. YV BONNIER-VIGER :

Yv Bonnier-Viger, médecin en santé publique. J'ai un peu la même référence que le consultant a parlé tout à l'heure. Il y a le travail de l'INSPQ qui a fait une revue et puis malheureusement, on n'a pas... malheureusement ou heureusement, il n'y a pas d'effets sur la santé démontrés des infrasons sur la santé de la population.

4845

LA PRÉSIDENTE :

Donc, pour le moment, Monsieur Roy, l'état des connaissances, c'est ça. C'est qu'il y a une revue de littérature qui est quand même assez exhaustive réalisée par l'INSPQ il y a quelques années et les conclusions, c'est que pour le moment, il n'y a pas d'évidence sur la santé publique. Donc, je pense qu'on a à peu près fait le tour de la question.

4850

Ah, il y a monsieur Pierre-Olivier Morisset qui aimerait répondre à la question. Monsieur Leblanc, c'est chez vous, ça?

4855

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Bien, en fait, seulement si vous nous permettez, Madame Paul, de faire une petite intervention après pour ajouter de l'information.

4860

LA PRÉSIDENTE :

4865 Ah, O.K., on l'a à l'écran. Attendez un peu, il y a une petite confusion ici à l'avant. C'est votre collègue, Monsieur? Ah bon, d'accord. Il y a le collègue de monsieur Yv...

M. YV BONNIER-VIGER :

4870 Bonnier-Viger.

LA PRÉSIDENTE :

4875 ... Bonnier-Viger, oui, merci. La soirée commence à être longue, qui aimerait apporter un complément d'information. Allez-y, Monsieur.

M. PIERRE-OLIVIER MORISSET :

4880 Oui, bien, en fait, ça va être correct, là. C'était juste pour m'assurer que le vocabulaire était le bon, parce que dans la question de monsieur Roy, il aurait pu y avoir des tendances, là, mais la réponse du docteur Bonnier-Viger était adéquate.

LA PRÉSIDENTE :

4885 Adéquate, O.K., parfait. Monsieur Leblanc, vous aviez quelque chose à ajouter?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

4890 Oui, bien, seulement une précision par rapport aux ombres mouvantes, comme disait madame Castonguay, on pourra avoir les cartes demain, mais si vous me permettez de passer la parole à madame Castonguay, elle va pouvoir quand même donner de l'information de base pour monsieur Roy ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

4895 Certainement.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4900 En raison de la distance entre le parc éolien de Grosse-Île et les résidences de Grosse-Île, il n'y a aucun impact, il n'y a aucune relation entre la possibilité d'avoir des ombres mouvantes parce que les résidences sont à plus de 1,7 km. Donc, il est impossible d'avoir la formation d'ombres mouvantes avec les résidences, c'est pour ça qu'on n'a pas la carte avec nous, en fait.

LA PRÉSIDENTE :

4905 D'accord.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4910 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4915 Mais donc, demain, vous pourrez élaborer un peu plus sur comment ça se calcule, comment ça s'évalue?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4920 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Et à quel moment ça peut être perceptible.

4925 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Oui, tout à fait.

4930

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Et ça, dans le moment, cette information-là, elle est dans la documentation déposée?

4935 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Parfait. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4940

Elle est là?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

4945

Il faudrait que je vérifie.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., bon, bien, on va vous laisser vérifier puis on en reparlera demain soir.

4950

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Parfait, merci.

4955

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Roy, merci beaucoup pour votre participation.

M. JEAN-PAUL ROY :

4960

Oui, bonsoir. Merci.

4965

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, à la prochaine.

4970

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

4975

C'est ce qui met fin à notre soirée qui a quand même été longue et fructueuse. Je vous remercie beaucoup tout le monde d'avoir participé. On poursuit demain soir à Cap-aux-Meules à partir de 19 h.

4980

Alors, on vous attend, bien sûr. On est aux Îles, il faut venir nous voir.

Merci beaucoup. Merci à tous, bonne soirée, good evening, good night, sleep tight.

LA COMMISSAIRE :

4985

Bonsoir.

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 FÉVRIER À 19 h (heure des Îles) 18 h (Heure de l'Est).

4990

4995 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

Le tout conformément à la loi.

5000 Et j'ai signé :

Yolande Teasdale

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

5005 Sténographe officielle bilingue